

RESPECTEZ MES DROITS, RESPECTEZ MA DIGNITÉ

MODULE 4 : LES DROITS DES RÉFUGIÉ-E-S ET DES MIGRANT-E-S
SONT DES DROITS HUMAINS

RESSOURCES ÉDUCATIVES POUR LA DIGNITÉ HUMAINE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

L'édition originale en langue anglaise de ce document a été publiée en 2018 par
Amnesty International Ltd
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

© Amnesty International 2018

Sauf exception dûment mentionnée, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons : paternité, pas d'utilisation commerciale, pas de modification, 4.0 International
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>.
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr. Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Index : ACT 30/8218/2018 French
Original : Anglais

Photo de couverture : *Des participant-e-s à une marche pour l'accueil des personnes réfugiées, organisée par Amnesty International Royaume-Uni en partenariat avec plus de 40 autres organisations, au Royaume-Uni (2016).*
© Marie-Anne Ventoura/Amnesty International

amnesty.org/fr

Remerciements

Amnesty International tient à remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps et partagé leur expérience pour créer ce module éducatif.

Les activités ont été créées et pilotées grâce à la participation de membres du personnel et de militants Jeunes des bureaux nationaux des pays suivants : Argentine, Burkina Faso, Chili, Danemark, France, Hongrie, Ghana, Italie, Kenya, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovénie, Taiwan, Thaïlande et Tunisie.

Nous remercions également les équipes suivantes du Secrétariat International dont l'apport a été indispensable pour élaborer ce matériel de formation : Campagnes mondiales ; Droits des réfugiés et des migrants ; Genre, Sexualité et Identité.

Par ailleurs, Camille Roch et Miriam Pierard ont pris le temps de rassembler les photos, exemples de cas, citations et commentaires des personnes ayant participé aux activités pour donner vie et cohérence à ce matériel de formation.

Ce matériel de formation a été élaboré par le programme Éducation aux droits humains, par le biais de Melody Ross et avec le soutien des conseillères Caitlin Chandler et Chelsea L. Ricker, de Torchlight Collective.

Le module a été préparé pour la publication par Helena Scott et réalisé par Lindsay Warmington, de Off Colour Design.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ABRÉVIATIONS	4
GLOSSAIRE	5
INTRODUCTION	9
La situation des personnes réfugiées dans le monde . . .	10
La campagne <i>J'accueille !</i> d'Amnesty International . . .	11
À propos de ce document	13
À propos de l'éducation aux droits humains.	14
Comment mettre en œuvre les activités	15
Évaluez votre travail.	17
CHAPITRE 1 : FAVORISER L'EMPATHIE	19
Qu'est-ce que l'empathie ?	20
Pourquoi l'empathie ?	20
Dans la pratique, comment générer l'empathie ?	21
ACTIVITÉ 1.1	
Explorer la diversité	24
ACTIVITÉ 1.2	
Explorer l'empathie	29
ACTIVITÉ 1.3	
Qu'est-ce que ça fait d'être... ?	35
CHAPITRE 2 : QUI SONT LES PERSONNES RÉFUGIÉES ET MIGRANTES ?	45
Qui sont les personnes réfugiées et migrantes ?	47
Quelle est la différence entre un réfugié, un migrant, une personne déplacée à l'intérieur de son propre pays et un demandeur d'asile ?	48
Enrichir de nouvelles sociétés	49
Stéréotypes néfastes et rejet	50
ACTIVITÉ 2.1 Explorer les <i>a priori</i> , les mythes et les stéréotypes	52
ACTIVITÉ 2.2 Comprendre l'autre	56
ACTIVITÉ 2.3 Explorer les identités et les droits humains . .	63
CHAPITRE 3 : LA CRISE DU DÉPLACEMENT ET LE MANQUE DE VOLONTÉ POLITIQUE	71
Contexte	73
Pourquoi les gens se déplacent-ils ?	74
Comment les gens se déplacent-ils ?	76
Refoulés à la frontières ou en incapacité de fuir	78
Où vivent les gens ?	79
Des solutions inaccessibles à la plupart des personnes déplacées	82
Le travail d'Amnesty International en faveur des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s	83
ACTIVITÉ 3.1	
La répartition des réfugié-e-s dans le monde	88
ACTIVITÉ 3.2	
Pourquoi les gens fuient-ils ?	94
ACTIVITÉ 3.3	
Un dangereux périple en quête de sécurité	102
ACTIVITÉ 3.4	
Les obstacles à surmonter.	114

CHAPITRE 4 : LES DROITS DES RÉFUGIÉ-E-S ET DES MIGRANT-E-S SONT DES DROITS HUMAINS	119	CHAPITRE 5 : PASSEZ À L'ACTION !	149
Que sont les droits humains et pourquoi sont-ils importants ?	120	Les grands principes à respecter pour passer à l'action	150
Les mécanismes internationaux de protection des droits humains	121	Que puis-je faire à titre individuel ?	152
Les protections spécifiques aux réfugié-e-s	122	Que pouvons-nous faire à l'échelle locale ?	155
Les protections spécifiques aux migrant-e-s	123	Que pouvons-nous faire en tant que pays ?	157
Le pouvoir combiné des instruments de protection des droits humains	124	La campagne <i>J'accueille !</i> d'Amnesty International	158
Les atteintes quotidiennes aux droits humains des personnes en mouvement	125	ACTIVITÉ 5.1	
L'absence de protections les plus élémentaires	127	Arbre des problèmes	160
L'apatridie	128	ACTIVITÉ 5.2	
L'installation dans une nouvelle vie	129	Carte d'influence et plan d'action individuels	164
Le manque de partage des responsabilités envers les réfugié-e-s	131	Évaluation et commentaires	171
ACTIVITÉ 4.1			
Cartographie des déplacements dans votre région	134		
ACTIVITÉ 4.2			
Puis-je entrer ?	138		
ACTIVITÉ 4.3			
Vrai ou faux ?	142		

ABRÉVIATIONS

CONVENTION CONTRE LA TORTURE

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [ONU]

CONVENTION CONTRE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [ONU]

CONVENTION SUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille [ONU]

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Convention relative aux droits de l'enfant [ONU]

DESC

Droits économiques, sociaux et culturels

UE

Union européenne

EDH

Éducation aux droits humains

PIDESC

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [ONU]

LGBTI

Lesbiennes, gays et personnes bisexuelles, transgenres ou intersexuées

ONG

Organisation non gouvernementale

DUDH

Déclaration universelle des droits de l'homme [ONU]

ONU

Organisation des Nations unies

HCR

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (aussi appelé agence des Nations unies pour les réfugiés)

CONVENTION SUR LES RÉFUGIÉS

Convention relative au statut des réfugiés [ONU]

RU

Royaume-Uni

ÉTATS-UNIS

États-Unis d'Amérique

GLOSSAIRE

Communauté

Une communauté peut correspondre à une réalité physique (un groupe de personnes vivant dans un même lieu géographique). Il peut aussi s'agir d'un ensemble de personnes au sein d'un groupe partageant une conviction, une histoire ou des traits communs. Cette communauté peut exister matériellement ou en ligne. On peut naître dans une communauté, s'y installer, rejoindre ses rangs et/ou la choisir. Certaines communautés, comme les groupes ethniques, religieux, linguistiques ou autochtones, ont une histoire bien spécifique ; d'autres ne sont pas définies de manière aussi nette.

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

La DUDH a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. Elle est le premier document des Nations unies qui établit des normes relatives aux droits humains. Tous les États membres des Nations unies ont accepté de la respecter. Bien que non contraignante à l'origine, cette Déclaration est devenue au fil du temps si respectée par les États qu'elle peut être considérée comme une composante du droit international coutumier.

Demandeur/euse d'asile

Un demandeur d'asile, une demandeuse d'asile est une personne qui a quitté son pays en quête d'une protection internationale mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié-e.

Discrimination

La discrimination consiste à empêcher systématiquement certaines personnes ou catégories de personnes de jouir de leurs droits fondamentaux en raison de leur identité, de leurs convictions et/ou de la manière dont elles sont perçues par les autres ou par la société. Il y a discrimination lorsqu'une personne ne peut pas jouir, au même titre que le reste de la population, de ses droits humains ou d'autres droits juridiques en raison d'une politique, d'une loi ou d'un traitement établissant une distinction, une exclusion ou une restriction injustifiée fondée sur un motif non autorisé.

La discrimination est interdite, qu'elle soit directe ou indirecte, et les États doivent garantir l'égalité devant la loi (égalité formelle) et l'égalité dans les faits (égalité réelle). On parle de discrimination directe lorsqu'il est fait, entre différents groupes de personnes, une distinction explicite qui empêche certains groupes de jouir de leurs droits au même titre que les autres. C'est le cas, par exemple, quand une loi exige des femmes, mais pas des hommes, qu'elles attestent d'un certain niveau d'études pour avoir le droit de voter.

Discriminations croisées ou multiples

Les discriminations croisées ou multiples sont des discriminations fondées sur plusieurs motifs combinés, dont les effets diffèrent de ceux de la discrimination fondée sur un seul motif. Par exemple, les migrant-e-s dans leur ensemble peuvent être victimes de

discrimination dans certains contextes, mais les femmes migrantes peuvent être confrontées à des formes différentes ou plus graves de discrimination que les hommes migrants, de même que les migrant-e-s LGBTI ou les migrant-e-s porteurs de handicap.

Droit international relatif aux droits humains

Le droit international relatif aux droits humains comprend les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que le droit international humanitaire, qui régit les règles de la guerre et des conflits armés. Il s'applique aussi bien en temps de paix qu'en période de conflit armé. Il est juridiquement contraignant pour les États et leurs forces armées, entre autres agents étatiques, et énonce le droit des victimes de violations graves des droits humains à un recours, notamment leur droit d'obtenir justice, de connaître la vérité et de recevoir des réparations. Les États ont aussi des obligations internationales aux termes du droit international coutumier, terme qui désigne les obligations découlant de pratiques étatiques établies et reconnues comme ayant force de loi. Ces obligations sont juridiquement contraignantes pour les États même s'ils n'ont pas ratifié les traités internationaux correspondants.

Droits civils et politiques

Les droits civils et politiques protègent chaque personne contre les atteintes commises par les gouvernements, les organisations sociales et les particuliers. Ils garantissent à chacun-e la possibilité de prendre part à la vie civile et politique de la société et de l'État sans discrimination ni répression. Les droits civils comprennent le droit à la vie, le droit ne pas subir de torture ni d'autres formes de mauvais traitements, le droit à la liberté de culte, le droit de penser et de s'exprimer par soi-même, le droit de vote, le droit de participer à la vie politique, et le droit à l'information.

Droits économiques, sociaux et culturels (DESC)

Ces droits sont, entre autres, le droit à des conditions de travail justes et favorables, le droit de former un syndicat et de se mettre en grève, les droits à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation, au logement et à l'habillement, le droit à l'éducation, le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint, le droit à l'eau et le droit à la culture. Les DESC sont reconnus et protégés par des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, ainsi que par de nombreuses lois et constitutions nationales.

Éducation aux droits humains

L'éducation aux droits humains peut être définie comme l'ensemble des activités d'apprentissage, d'éducation, de formation et d'information visant à inculquer une culture universelle des droits humains. L'idée est de faire connaître les mécanismes internationaux relatifs aux droits humains et la manière de les appliquer pour défendre et protéger les droits humains.

L'éducation aux droits humains englobe :

- le savoir et les connaissances – apprentissage des droits humains et des mécanismes en la matière et acquisition de compétences pour les appliquer de manière concrète dans la vie quotidienne ;
- les valeurs, attitudes et comportements – développement des valeurs et renforcement des attitudes et comportements favorables aux droits humains ;
- l'action – activités de défense et de promotion des droits humains.

Genre

Le genre fait référence à des rôles, comportements, activités et attributs relevant d'une construction sociale et associés par une société ou une culture au sexe biologique des personnes. Les comportements qui sont compatibles avec les attentes culturelles de la société sont qualifiés de conformes aux normes en matière de genre, tandis que ceux qui sont jugés non compatibles avec ces attentes sont dits non conformes aux normes en matière de genre.

Migrant-e

Un migrant, une migrante est une personne qui se déplace dans son propre pays ou d'un pays à un autre, généralement de son propre gré, même si certains y sont contraints par des difficultés économiques ou autres. Un migrant peut être en situation régulière dans un pays (lorsqu'il possède un permis de travail et de résidence), ou en situation irrégulière (lorsque les autorités du pays où il souhaite vivre et travailler ne l'y autorisent pas).

« Non-refoulement »

Le principe de « non-refoulement » est la clé de voûte du droit international relatif aux réfugiés. Ce principe est consacré par le droit international coutumier et inscrit dans différents instruments internationaux, tels que la Convention sur les réfugiés (article 33) et la Convention contre la torture (article 3).

Le droit international relatif aux droits humains interdit aux États de renvoyer quiconque, sans aucune exception, dans un pays ou un territoire où il risquerait de subir de graves violations des droits fondamentaux – y compris dans un lieu d'où il risquerait par la suite d'être transféré vers un pays tiers où il serait exposé à un tel risque. Par ailleurs, les États n'ont pas le droit de procéder à un « refoulement » indirect, par exemple en réduisant ou en supprimant totalement l'aide reçue par les réfugié-e-s, en ayant recours à la détention pour une durée indéterminée, en refusant de traiter les demandes d'asile et/ou en rendant aux personnes la vie si difficile qu'elles se sentent obligées de quitter le pays, même si cela implique pour elles de retourner vers une situation qu'elles craignent.

Orientation sexuelle

L'orientation sexuelle renvoie à la propension de chaque personne à se sentir attirée, affectivement et sexuellement, par des personnes de genre différent, de même genre ou de plus d'un genre.

Parrainage citoyen

Le parrainage citoyen, ou parrainage privé, est le processus par lequel des citoyen-ne-s à titre individuel, des groupes ou des communautés se portent volontaires pour parrainer la réinstallation de réfugié-e-s dans leur pays. Contrairement aux gouvernements (dans le cadre des réinstallations classiques), ces bénévoles s'engagent à soutenir les réfugié-e-s en leur apportant une aide financière et d'autres formes d'assistance en vue de faciliter leur voyage et leur intégration. Les programmes de parrainage citoyen diffèrent selon les pays et peuvent concerner des réfugié-e-s que les bénévoles connaissent déjà ou des réfugié-e-s désignés par les gouvernements.

Partage des responsabilités en matière de réfugiés

Ce principe, inscrit dans la Convention sur les réfugiés, établit qu'une véritable protection pour les réfugiés ne peut passer que par la coopération internationale. Il se fonde sur les obligations internationales en vertu desquelles les États sont tenus de protéger les réfugiés et de trouver pour eux des solutions sûres et durables.

Persécution

On entend généralement par persécution le fait de soumettre une personne, de manière durable, à l'hostilité, à des mauvais traitements ou à des préjudices en raison de son identité ou de ses convictions. La Convention sur les réfugiés définit la persécution comme une menace à la vie ou à la liberté fondée sur l'appartenance ethnique, la religion, la nationalité, les opinions politiques ou l'appartenance à un certain groupe social. C'est le cas par exemple des violations des droits économiques, sociaux et culturels cumulées, des violations du droit à la vie, de la torture et des autres mauvais traitements, des violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne, de la détention arbitraire et des violations flagrantes des droits relatifs à l'équité des procès.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et qui n'ont pas franchi de frontière internationalement reconnue.

Protection internationale

On entend par protection internationale le respect, la protection et la défense des droits des réfugié-e-s, notamment le respect du principe de « non-refoulement », la mise en sécurité, l'accès à des procédures équitables de détermination du statut de réfugié-e, et la mise en œuvre de solutions durables.

Racisme

Le racisme est une construction idéologique qui place les personnes d'une certaine couleur de peau ou les membres d'un certain groupe ethnique en position de pouvoir par rapport aux autres sur la base de caractéristiques physiques et culturelles, ainsi que de leur richesse économique. Il implique des relations

hiérarchiques en vertu desquelles le groupe « supérieur » exerce une domination et un contrôle sur les autres.

Réfugié-e

Un réfugié, une réfugiée est une personne qui ne peut pas rentrer dans son pays parce qu'elle risque d'y être victime de graves atteintes à ses droits fondamentaux, ou en raison de son identité ou de ses convictions. Elle est contrainte de fuir son pays et de solliciter une protection internationale, car son propre gouvernement ne peut ou ne veut pas la protéger.

Réinstallation

On entend par réinstallation le transfert de réfugié-e-s d'un pays où ils ont trouvé asile vers un autre État qui accepte de les accueillir en vue de leur accorder le statut de résidents permanents. La réinstallation est l'une des trois solutions durables que le HCR est chargé de mettre en œuvre en vertu de ses statuts et des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies.

Trafic illicite d'êtres humains

Le Protocole des Nations unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (2000) définit le trafic illicite d'êtres humains comme le fait d'assurer « l'entrée illégale » d'une personne dans un pays « afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel ». Il s'agit d'une transaction consensuelle par laquelle des passeurs aident des personnes qui n'ont pas trouvé de voie légale pour se rendre dans un pays à franchir les frontières clandestinement, en échange d'une rémunération. Le trafic illicite s'accompagne souvent d'atteintes aux droits humains, mais il n'en constitue pas directement une.

Traité, convention, pacte ou instrument international relatif aux droits humains

Sur le plan juridique, il n'existe aucune différence entre un traité, une convention ou un pacte. Ce sont tous des instruments juridiques internationaux qui, en droit international, sont contraignants pour les États qui en acceptent les obligations en y devenant parties conformément aux dispositions de leurs clauses finales.

Traite des êtres humains

Le Protocole des Nations unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (2000) définit la traite comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation ». L'exploitation comprend la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude et le prélèvement d'organes.

Sexualité

La sexualité englobe les relations sexuelles, les identités de genre et les rôles liés au genre, l'érotisme, le plaisir, les relations intimes et la procréation. Elle se vit et s'exprime dans les pensées, les fantasmes, les désirs, les croyances, les attitudes, les valeurs, les comportements, les pratiques, les rôles et les relations avec autrui.

Violences liées au genre

Amnesty International définit les violences liées au genre comme les violences perpétrées contre une personne en raison de son sexe ou de son genre, de la façon dont elle exprime celui-ci ou de son identité de genre. Les violences liées au genre sont la plupart du temps commises contre des femmes, mais des personnes d'un autre genre peuvent également en être victimes. Des hommes peuvent ainsi être pris pour cible parce qu'ils ne se conforment pas à la vision socialement acceptée de la masculinité. Il peut aussi s'agir de violences perpétrées contre des personnes transgenres en raison de leur identité de genre. Les violences liées au genre peuvent être commises par n'importe qui et sont souvent liées à la discrimination, aux préjugés et aux inégalités de genre découlant de relations de pouvoir déséquilibrées.

Violences sexuelles

Les violences sexuelles sont des attaques physiques ou psychologiques dirigées contre les caractéristiques sexuelles d'une personne. Elles ne se limitent pas à une intrusion physique touchant au corps de la personne, mais peuvent aussi comprendre des actes n'impliquant pas de pénétration ou de contact physique. Le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, l'inceste et le viol, entre autres, sont des violences sexuelles. L'auteur de violences sexuelles peut être totalement étranger à la victime, ou bien il peut s'agir d'une connaissance, d'un ami, d'un membre de la famille ou d'un partenaire intime. Toutes les formes de violences sexuelles portent préjudice à la victime et sont des violations des droits humains.

Xénophobie

La xénophobie désigne les attitudes, les préjugés et les comportements de rejet, d'exclusion et souvent de stigmatisation à l'égard de certaines personnes perçues comme extérieures ou étrangères à la communauté, à la société ou à l'identité nationale.



**SAVE LIVES
PROTECT
REFUGEES**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





INTRODUCTION



Des militants et des militantes sur la plage Bondi Beach à Sydney et dans d'autres endroits en Australie forment une bouée de sauvetage géante pour montrer leur solidarité avec les personnes réfugiées fuyant la guerre et les persécutions (2010).

© James Morgan

LA SITUATION DES PERSONNES RÉFUGIÉES DANS LE MONDE

Fin 2015, on comptait 65,3 millions de personnes déplacées de force dans le monde (ce chiffre incluant les personnes réfugiées et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays) en raison des conflits, des persécutions, de la violence généralisée et des violations des droits humains. Le nombre de personnes réfugiées s'élevait à 21,3 millions, dont 16,1 millions relevaient du mandat du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Fin 2016, ce nombre atteignait les 22,5 millions, dont 17,2 relevant du mandat du HCR. Les données dont on dispose montrent qu'en 2017 plus de la moitié des personnes réfugiées étaient âgées de moins de 18 ans.

Les mesures prises en réaction à l'un des plus grands mouvements de personnes réfugiées et de personnes demandant l'asile depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale ont été totalement inadaptées. Les pays riches et la communauté internationale dans son ensemble n'ont pas réussi à se répartir équitablement les tâches pour faire face à cette crise mondiale des réfugiés. Actuellement, cette responsabilité pèse de manière disproportionnée sur les épaules des pays les plus pauvres. Selon le HCR, 84 % des personnes réfugiées dans le monde se trouvent dans les régions en voie de développement ; en 2016 les pays les moins avancés accueillaient 4,9 millions de personnes réfugiées, soit 28 % du nombre total de réfugiés. Le HCR estime qu'il y a 1,2 millions de personnes qui ont besoin de bénéficier d'une réinstallation. Pourtant les engagements de réinstallation sont d'un peu plus de 100 000 par an à peine, seuls 37 pays ayant admis des réfugiés pour réinstallation en 2016.

Les pays les plus riches ne prennent pas suffisamment en charge, loin s'en faut, le coût financier de la crise mondiale des réfugiés, et souvent les appels à l'aide humanitaire en faveur des personnes réfugiées manquent cruellement de financement.

En 2015 et durant le premier semestre 2016, des millions de réfugiés et de demandeurs d'asile de Syrie, d'Afghanistan, du Myanmar, d'Érythrée, de Somalie, d'Irak, du Honduras, du Salvador et du Guatemala, entre autres pays, ont continué de risquer leur vie à la recherche d'une protection internationale. Les réfugiés et les demandeurs d'asile sont contraints d'affronter les dangers de la mer et des frontières terrestres, les fermetures de frontières de plus en plus nombreuses, les renvois forcés illégaux (push-backs) et les mauvais traitements, manœuvres d'extorsion et violences aux mains des forces de l'ordre, des bandes criminelles, des passeurs et des personnes se livrant à la traite des êtres humains. Durant le trajet, les femmes et les filles sont exposées à un risque élevé de violences sexuelles et de violences liées au genre. Par exemple, en Libye, des femmes enfermées dans des centres de détention pour migrants ont indiqué avoir subi des violences à caractère sexuel, dont des viols et du harcèlement sexuel. Sur le trajet depuis le Honduras, le Salvador et le



Cristel, une demandeuse d'asile au Mexique, fait un dessin de sa cellule dans un centre de détention des États-Unis (2017).

© Josefina Salomon/Amnesty International

Guatemala vers le Mexique et les États-Unis, les femmes et les jeunes filles risquent fortement d'être soumises à des violences sexuelles - 60% sont violées en route - à l'exploitation sexuelle et à d'autres formes de violences.

Partout dans le monde, les États ont continué de privilégier les politiques et les mesures dissuasives destinées à bloquer les déplacements de réfugiés et de demandeurs d'asile, laissant aux voisins immédiats ou proches la charge d'assumer la protection de ces personnes. Les préoccupations en matière de sécurité ont de plus en plus pris le pas sur les droits humains, ce qui a multiplié les obstacles rencontrés par les réfugiés et les demandeurs d'asile dans leur quête de protection.

En 2016, Amnesty International a vu une possibilité de changer les choses. Malgré l'intransigeance affichée par la communauté internationale, des États ont reconnu que les réponses en cours n'étaient pas adaptées. Les gens continueraient de chercher la sécurité et les passeurs trouveraient toujours de nouvelles routes en réaction aux mesures policières et aux fermetures de frontières. À moins que le contexte sociopolitique des principaux pays d'origine des réfugiés ne change radicalement, plusieurs millions de réfugiés allaient continuer d'arriver en Europe et ailleurs en 2016 et par la suite.

LA CAMPAGNE *J'ACCUEILLE !* D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International travaille avec les personnes réfugiées et migrantes depuis plusieurs décennies. L'organisation mène campagne pour empêcher que des réfugiés ne soient renvoyés dans un pays où ils risquent de subir des persécutions et de graves violations des droits humains et pour protéger les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile les plus vulnérables contre l'exploitation par des employeurs et des trafiquants. Comme dans les autres domaines d'action d'Amnesty International, l'organisation cherche à obtenir des changements par le biais de recherches sur le terrain, d'actions de plaidoyer et de campagnes pour faire en sorte que les personnes et les institutions au pouvoir soient tenues de rendre des comptes, et en mobilisant un grand nombre de sympathisants de par le monde par le biais d'actions diverses et de militantisme.

Le programme des Nations unies pour gérer la crise des réfugiés en 2016 offrait une occasion importante d'influencer l'orientation qui serait donnée à la réponse mondiale.

C'est dans ce contexte qu'Amnesty International a lancé en 2016 sa campagne mondiale *J'ACCUEILLE !*, visant à obtenir un meilleur partage des responsabilités pour assurer la protection des réfugiés et faire en sorte qu'ils puissent exercer leurs droits fondamentaux. L'objectif général de la campagne est d'obtenir que les États s'engagent à mieux partager les responsabilités dans ce domaine d'ici la fin de l'année 2018.

Tous les pays peuvent aider à protéger les personnes réfugiées par le biais de la réinstallation, ainsi que d'autres voies sûres et légales. La réinstallation peut permettre de protéger les réfugiés considérés comme les plus vulnérables - les personnes qui ont été torturées, par exemple, ou les femmes exposées à des risques de violences. Les pays doivent ouvrir davantage de voies sûres et légales pour que les réfugiés puissent demander l'asile sans avoir à traverser des eaux dangereuses à bord d'embarcations surchargées, ni à marcher des centaines de kilomètres avec leurs enfants et leurs affaires sur le dos, ni à devoir verser toutes leurs économies à des trafiquants.



Des militants et militantes d'Amnesty Algérie avec des membres d'une ONG locale témoignant de leur solidarité avec les réfugiés (2016).
© Amnesty International Algérie

Amnesty International pense qu'en acceptant de partager la responsabilité de la protection des réfugiés de manière plus sensée, les gouvernements peuvent faire la preuve d'une gouvernance éclairée en investissant dans la vie et l'avenir des gens et en faisant ressortir ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous. Cependant, l'évolution de la situation au niveau mondial et la politique migratoire du gouvernement du président américain Donald Trump ont montré à quel point les gouvernements étaient réticents à s'engager dans le partage des responsabilités et dans l'accueil d'un plus grand nombre de réfugiés.

Confrontée à ce contexte géo-politique riche en défis, la campagne vise également à :

- 1. Pérenniser, étendre et créer pour les personnes réfugiées des parcours légaux autres que la réinstallation ;** La campagne met l'accent sur la création et l'élargissement de procédures d'admission autres que la réinstallation conduite par les gouvernements, afin qu'un plus grand nombre de personnes réfugiées puissent bénéficier d'une protection dans des pays tiers. De tels programmes peuvent être gérés par des groupes de citoyens par le biais du regroupement familial, des bourses d'études et du parrainage local, par exemple. De telles possibilités permettraient à un plus grand nombre de réfugiés de se rendre en toute sécurité dans de nouveaux pays hôtes, sans suivre un parcours mettant leur vie en danger.
- 2. Remettre en cause les accords bilatéraux et multilatéraux qui nuisent au partage des responsabilités.** La campagne a pour objectif de contester les accords existants ou naissants en faisant clairement savoir aux gouvernements que ces accords sont contraires à leurs obligations internationales et nuisent à la protection des réfugiés.
- 3. Accroître le nombre de pays qui garantissent le droit à demander l'asile et à en bénéficier, en ayant pour objectif de mettre fin à toutes les expulsions.** Le combat contre les renvois forcés va imprégner tout le travail de campagne que nous mènerons dans le monde pour protéger le droit de demander l'asile et d'en bénéficier. Notre action sur les renvois forcés sera axée sur les pays où de nombreux réfugiés sont fortement exposés à ce risque.

La campagne mondiale a également pour objectif de générer

des récits positifs et de briser les clichés, et de travailler plus étroitement avec les personnes réfugiées, les groupes de citoyens et les réseaux de jeunes.

La campagne **J'accueille !** a été élaborée pour trouver des solutions pour protéger les millions de réfugiés déplacés dans le monde entier et dont certains sont privés de sécurité et de conditions de vie décentes depuis de longues périodes.

Le **chapitre 5 de ce module - PASSEZ À L'ACTION** vous indique comment participer. Vous pouvez également vous référer au microsite de la campagne **J'accueille !** :

amnesty.org/fr/get-involved/i-welcome



Des militants au Japon témoignent de leur solidarité avec les personnes réfugiées lors de la semaine d'action mondiale pour le lancement de la campagne J'accueille ! (2016).
© Amnesty International Japon



À PROPOS DE CE DOCUMENT

Cet outil s'adresse à toute personne qui, où qu'elle se trouve, aimerait en savoir davantage sur les droits des réfugiés et des migrants et s'impliquer à l'échelle locale ou nationale pour défendre ces droits. Les enseignants, les jeunes, les militants, les défenseurs des droits humains et les personnes en mouvement, en particulier, peuvent utiliser ce module pour former et sensibiliser leur entourage et l'aider à accueillir des réfugiés et des migrants. L'accueil de ces personnes implique de veiller au respect et à la protection de leurs droits humains.

Ce dossier couvre les principes de base sur les droits des réfugiés et des migrants, mais des ressources complémentaires figurent à la fin de chaque chapitre pour les personnes qui veulent aller plus loin.



*Des militant-e-s d'Amnesty Irlande participent à un événement organisé au sein de l'UE à la veille de la réunion du Conseil européen sur les réfugiés (2016).
© Graham Seely/Amnesty International*



À PROPOS DE L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

L'éducation aux droits humains telle que nous la concevons à Amnesty International vise à donner à chacun les moyens d'agir ; à remettre en cause et à transformer certaines attitudes, certaines valeurs et certains comportements ; à sensibiliser et à informer ; à renforcer l'intérêt et l'engagement de chacun pour les droits humains.

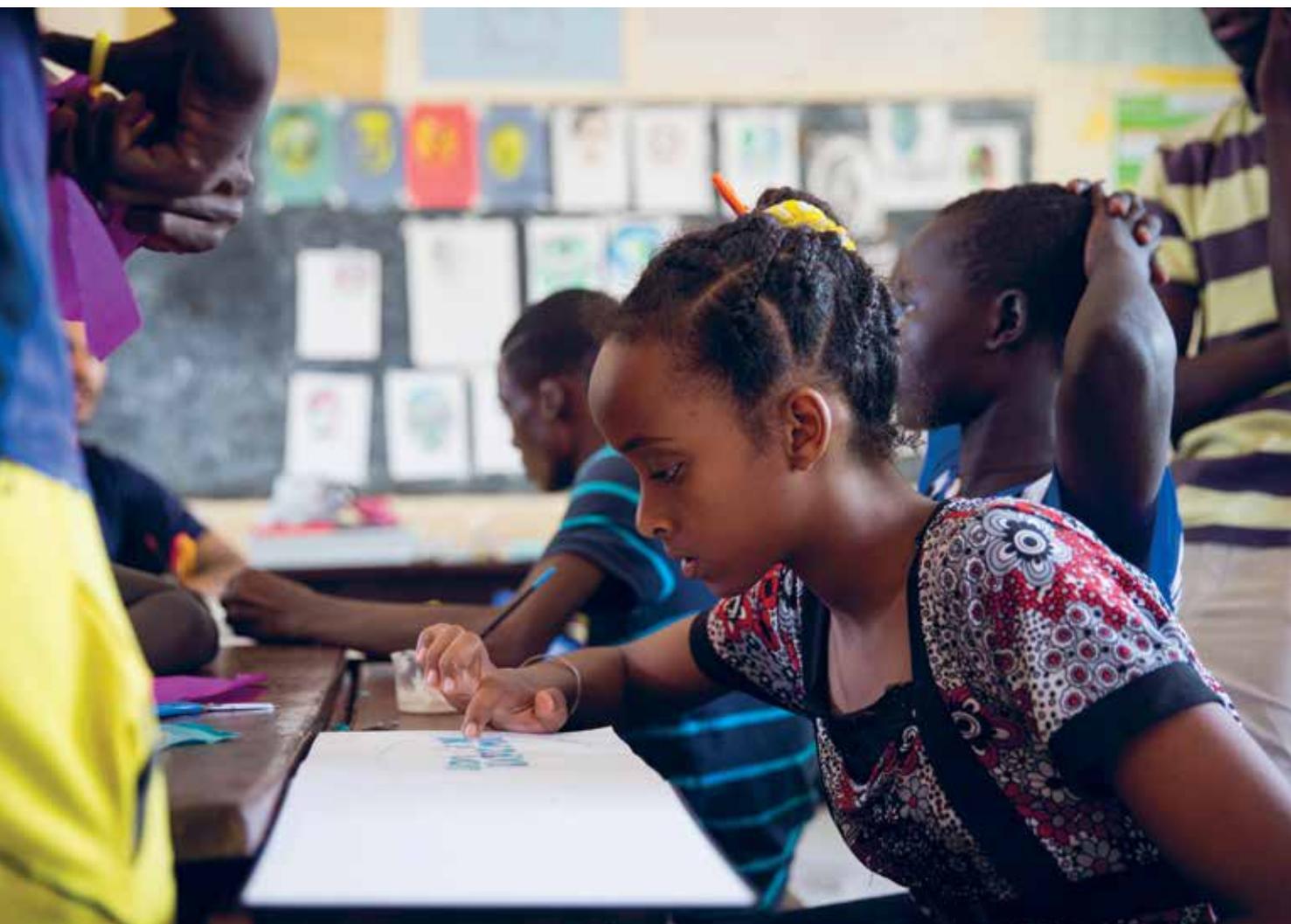
L'éducation aux droits humains, ce n'est pas simplement une éducation sur les droits humains et pour les droits humains. C'est aussi une éducation par une approche participative, fondée sur les droits humains et destinée à donner à chacun les moyens d'exercer ses capacités de réflexion et d'analyse critique. Cette approche respecte les droits des animateurs et des participants à remettre en cause et rompre les rapports de force ; elle favorise la mise en œuvre d'un espace d'apprentissage fondé sur le respect et la participation de tous et de toutes.

Les approches de l'éducation aux droits humains et de l'enseignement participatif se révèlent particulièrement pertinentes lorsqu'il s'agit d'aborder les conversations sur les droits des réfugiés et des migrants faisant l'objet de ce module. Pour en savoir davantage sur l'approche participative dans l'enseignement et l'animation, vous pouvez consulter le *Manuel de l'animation. Comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains*.



Des enfants participent à un atelier d'art dans l'école de Mogadiscio, au camp de réfugiés de Kakuma, dans le nord du Kenya (2016).

© Richard Burton/Amnesty International



COMMENT METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS

Les activités de ce module sont présentées dans un ordre bien défini pour créer un processus d'apprentissage global. Chaque activité se situe dans la continuité du travail de l'activité précédente et s'intègre dans un processus d'apprentissage complet. Les activités peuvent être menées séparément les unes des autres, et planifiées en fonction des impératifs de temps et d'organisation propres à chaque groupe, mais le plus efficace consiste à les utiliser dans l'ordre dans lequel elles sont présentées. Le temps nécessaire pour mener à bien chaque activité dépendra du nombre de participant-e-s ainsi que de leurs connaissances et de leur expérience. Nous recommandons d'adopter une approche souple, faisant la part belle aux discussions et analyses approfondies, tout en couvrant toutes les étapes de chaque activité.

Les activités viennent compléter les informations fournies dans chaque chapitre. Les personnes qui animent les ateliers peuvent s'en servir comme d'une trame pour bâtir ce qu'elles souhaitent, et les adapter en fonction du contexte spécifique dans lequel elles interviennent. Une grande partie des points relatifs aux droits des réfugiés et des migrants abordés dans ce module concernent de multiples pays et contextes, mais il vous appartient d'évaluer quels sont les thèmes et problèmes qui seront le plus utiles dans

votre entourage, et quels sont ceux que l'on peut évoquer en toute sécurité dans votre pays.

Dans certains endroits, promouvoir certains aspects des droits des migrants et des réfugiés peut être dangereux. Pour ne pas vous mettre, ou mettre d'autres personnes, en danger, il est important de savoir quels risques vous prenez dans la société dans laquelle vous vivez lorsque vous décidez de parler à d'autres personnes et d'agir.

En particulier, assurez-vous que toutes les personnes, réfugiés ou migrants, qui participent à vos activités sont en sécurité et que leur situation au regard de la loi ne les met pas en danger. Du fait de leur importance, les points abordés ci-après sont également évoqués au **chapitre 5 : Passez à l'action**.



Des participant-e-s à un atelier organisé dans le cadre du cinquième camp annuel de jeunes d'Amnesty International Algérie.
© Amnesty International Algérie



POINTS À PRENDRE EN COMPTE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANT-E-S

- ☑ Partez du principe que les réfugiés et les migrants ne forment pas forcément un groupe homogène. Ne perdez pas de vue que l'identité de chacun comporte de nombreux aspects différents et que le fait d'être réfugié ou migrant n'est que l'un de ces aspects. Les autres éléments de l'identité de chaque personne réfugiée ou migrante peuvent également influencer sur sa capacité à exercer ses droits, ou sur les formes que prennent la discrimination et les violences dont elle fait l'objet, ainsi que sur leur gravité. Dans le cadre de votre travail, essayez de n'exclure personne et d'avoir conscience des différentes expériences/formes de discrimination auxquelles sont confrontés les différents groupes et catégories de réfugiés et de migrants, par exemple en fonction de leur genre ou de leur identité de genre, de leur sexualité, de leur couleur de peau, de leur âge ou d'une éventuelle situation de handicap.
- ☑ N'oubliez pas d'expliquer aux participants toutes les conséquences éventuelles, y compris les imprévus, qui pourraient résulter de leur participation à votre activité, afin qu'ils puissent accorder leur consentement éclairé.
- ☑ N'obligez pas les participants à donner leur vrai nom ; dites-leur qu'ils peuvent utiliser le nom de leur choix, même s'il s'agit d'un pseudonyme. Là encore, veillez à ce qu'ils soient bien conscients de tous les risques qu'ils prennent en donnant leur véritable nom ou en partageant d'autres informations personnelles.
- ☑ En fonction de la situation dans votre pays, gardez-vous de noter ou d'archiver toute information sur les participants qui pourrait être saisie par la police ou les services de l'immigration.
- ☑ N'oubliez pas de définir des règles sur les questions de respect et de confidentialité.
- ☑ Établissez des règles concernant les réseaux sociaux, par exemple ne pas attribuer des propos à une personne en particulier et ne pas publier de photos des visages des personnes, à moins qu'aucun membre du groupe n'y voie d'inconvénient et que chacun en comprenne les conséquences.
- ☑ Si possible, proposez à quelqu'un ayant migré à un moment de sa vie de participer à l'animation d'une activité.
- ☑ Ne demandez à personne de partager son histoire personnelle si cela la dérange ou si elle n'est pas pleinement consciente des conséquences et des risques potentiels. Par exemple, un militant chevronné qui a déjà partagé son histoire peut être à l'aise pour le faire, alors que quelqu'un qui vient d'arriver dans un pays en tant que réfugié ou migrant n'est peut-être pas totalement conscient des risques ou des conséquences que cela peut avoir sur le plan émotionnel. Quoi qu'il en soit, ne faites pas de suppositions *a priori* : s'il est prévu que quelqu'un partage son histoire personnelle, veillez à obtenir son consentement éclairé avant l'événement et échangez au préalable pour déterminer si les personnes dans l'assistance seront autorisées à filmer/enregistrer/prendre des photos, après avoir évalué les risques et avantages potentiels avec l'intervenant ou l'intervenante.



Des participant-e-s à un atelier et week-end de militantisme de l'Antenne Jeune d'Amnesty International France.

© Pierre-Yves Brunaud/Picturetank

ÉVALUEZ VOTRE TRAVAIL

L'évaluation de votre travail représente un aspect important du processus d'apprentissage. La fréquence et le mode d'évaluation dépendront de l'usage que vous ferez des modules éducatifs et du temps passé sur chaque activité. Il n'est peut-être pas nécessaire de mener une évaluation complète après chaque activité. Toutefois, les participant-e-s doivent toujours avoir la possibilité d'exprimer leurs sentiments et leurs opinions sur le travail accompli. Cela peut se faire rapidement à la fin d'une activité ou plus en détail au terme de plusieurs activités, par exemple à la fin de chaque chapitre. Une évaluation plus approfondie devra être menée une fois l'ensemble du module terminé.

Autres documents utilisés pour ce chapitre

HCR, *Global Trends: Forced displacement in 2016*, unhcr.org/5943e8a34.pdf

Page internet de la campagne *J'accueille !* d'Amnesty International, www.amnesty.org/fr/get-involved/i-welcome

Amnesty International, *Manuel de l'animation. Comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains* (index AI : ACT 35/020/2011).





CHAPITRE 1

FAVORISER L'EMPATHIE



*Chaîne humaine de 5000 à 6000 personnes, selon les estimations, à travers le massif des Dolomites, en Italie, dans le cadre d'une action de soutien aux réfugiés en Europe (2015).
© Nicola Bombassei*

QU'EST-CE QUE L'EMPATHIE ?

L'empathie est la capacité de comprendre ou de ressentir ce que ressent ou pense une autre personne en utilisant son propre cadre de référence, ou l'aptitude à comprendre et à partager la situation ou l'état émotionnel de quelqu'un d'autre en « se mettant à sa place ». Les qualités telles que la compassion, la compréhension, le respect et l'empathie ne connaissent pas de frontières humaines ou culturelles.

L'aptitude à cultiver et à ressentir l'empathie est fondamentale pour prévenir la violence, notamment la violence collective, interpersonnelle ou au sein du couple et les brimades, ainsi que pour réduire les préjugés autour de l'appartenance ou non à un groupe, qui sont à l'origine de violences criminelles et terroristes.

L'éducation aux droits humains et l'application de ces droits s'appuient sur ces qualités que sont la compassion, la compréhension, le respect et l'*empathie*.

POURQUOI L'EMPATHIE ?

La capacité de faire preuve d'empathie et de la cultiver est particulièrement importante pour apprendre à connaître les personnes réfugiées et migrantes et travailler avec elles. Elle nous aide à voir les choses de leur point de vue, à mieux comprendre leur vécu et à bâtir un sentiment de solidarité. Les personnes réfugiées et migrantes peuvent venir de cultures différentes de la nôtre, avoir d'autres valeurs ou d'autres convictions ou croyances. En nous concentrant sur ce que nous avons en commun et en pratiquant la compassion, nous pouvons aller au-delà des cultures et des expériences et créer des opportunités pour toutes et tous, tout en reconnaissant et en respectant les différences, ainsi qu'en célébrant notre diversité. L'empathie apporte la motivation nécessaire pour agir en faveur d'un monde meilleur, fondé sur le respect et la compréhension des personnes et de la société qui nous entourent.



DANS LA PRATIQUE, COMMENT GÉNÉRER L'EMPATHIE ?

Vous pouvez amener l'empathie dans l'environnement d'apprentissage en trois étapes : préparation, implication et réflexion.

- **Préparation** : Mettez en place un cadre d'apprentissage sûr et respectueux. Lorsque le cadre pour l'éducation aux droits humains est sûr, les participants peuvent se sentir en confiance avec les autres et avec l'animateur ou l'animatrice. Le groupe peut étudier et définir clairement les attentes des uns envers les autres et la manière d'aborder l'apprentissage avec respect, vulnérabilité et ouverture, tandis que l'animateur ou l'animatrice peut reconnaître et nommer la dynamique de pouvoir qui régit ses relations avec les participants.

S'investir activement pour que toutes et tous participent au même titre peut contribuer à instaurer un cadre sûr, propice à l'apprentissage. Pour ce faire, les solutions peuvent consister à fixer des « règles du jeu », à débattre des attentes des participants et à démarrer les séances d'apprentissage par des exercices de mise en route et de prise de contact. Vous trouverez d'autres idées sur la mise en place d'espaces sûrs dans le *Manuel de l'animation : comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains* (ACT 35/020/2011) et dans le document *Respectez mes droits, respectez ma dignité. Module 3 - Les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains* (ACT 35/001/2015).

- **Implication** : Aujourd'hui, la mondialisation et le multiculturalisme sont de plus en plus présents. Les participantes et participants doivent donc communiquer les uns avec les autres pour apprendre à connaître leur culture et leurs valeurs, mais ils doivent aussi comprendre et ressentir les émotions des autres. Dans la pratique, il est essentiel de transmettre des histoires et de présenter des récits personnels pour développer l'empathie : l'écoute active et l'analyse du vécu des autres nous aident à comprendre la dimension humaine des problèmes mondiaux. Le présent module contient des récits personnels, des anecdotes et des images tirés de la vie de réfugiés et de migrants ayant travaillé avec Amnesty International ou lui ayant confié leur histoire.

Il convient d'encourager les participants à ne pas se contenter d'écouter mais à se plonger dans ces récits et à raconter leur histoire pour donner pleine mesure à nos différences, pour découvrir notre humanité commune et pour dépasser toute notion préconçue et tout stéréotype.

- **Réflexion** : Les récits des personnes réfugiées et migrantes sont nombreux, parfois semblables au nôtre, parfois semblables entre eux, mais renfermant tous leurs propres difficultés et leurs propres victoires. À partir d'une réflexion active sur la diversité et les points communs des expériences des autres, ainsi que sur notre propre vécu, les participants peuvent agir sur la base de leur empathie.

Il convient d'aider les participants à réfléchir aux différents récits que contient ce module, ainsi qu'aux bénéfices que l'accueil de migrants et de réfugiés apporte aux uns et aux autres. Pour les pays, par exemple, le multiculturalisme et la diversité se trouvent renforcés, et les réfugiés, eux, obtiennent la possibilité de commencer une nouvelle vie. Les animateurs sont invités à utiliser le contenu et les activités de ce module pour explorer les valeurs que sont la solidarité, le respect, la diversité et l'inclusion afin de favoriser le passage à l'action.



Des militants et militantes préparent une action dans le cadre du camp d'action pour les droits des réfugiés à Lesbos, en Grèce (2017).
© Giorgos Moutafis/Amnesty International



Des réfugiés au camp ouvert et autogéré « Village tous ensemble » (PIKPA) à Lesbos, en Grèce (2016).
© Giorgos Moutafis



Documents d'Amnesty International utilisés pour ce chapitre

Amnesty International, *Manuel de l'animation : comment appliquer les méthodes participatives à l'éducation aux droits humains* (ACT 35/020/2011), www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/

Amnesty International, *Nos rêves sont brisés. La paralysie européenne bloque des milliers de réfugiés en Grèce* (EUR 35/4843/2016), www.amnesty.org/fr/documents/eur25/4843/2016/fr/

Amnesty International, *Un retour difficile. Le rôle du Guatemala, du Honduras et du Salvador dans une crise des réfugiés de plus en plus grave* (AMR 01/4865/2016), www.amnesty.org/fr/documents/amr01/4865/2016/fr/

Amnesty International, *L'île du désespoir. L'Australie procède au « traitement » des réfugiés à Nauru* (ASA 12/4934/2016), www.amnesty.org/fr/documents/asa12/4934/2016/fr/

Amnesty International, *Nulle part où aller. Renvois forcés de réfugiés somaliens du camp de Dadaab (Kenya) [synthèse]* (AFR 32/5118/2016), www.amnesty.org/fr/documents/afr32/5118/2016/fr/

Amnesty International, *Respectez mes droits, respectez ma dignité. Module 3 - Les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains* (ACT 35/001/2015), www.amnesty.org/fr/documents/act30/0010/2015/fr/

Amnesty International, *Le coût humain de la forteresse Europe. Violations des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés aux frontières de l'Europe* [introduction, conclusion et recommandations] (EUR 05/001/2014), www.amnesty.org/fr/documents/eur05/001/2014/fr/

Amnesty International Royaume-Uni, *Seeking safety*, www.amnesty.org.uk/resources/activity-pack-seeking-safety#.WGD2L7bhBP0

Amnesty International Pologne, *Look beyond borders – 4 minute experiment*, 17 mai 2016, www.youtube.com/watch?v=f7XhrXUoD6U (5 minutes)

Autres documents utilisés pour ce chapitre

D. Cohen et J. Strayer, "Empathy in Conduct-Disordered and Comparison Youth", *Developmental Psychology*, vol. 32, n° 6, 1996, p. 988-998

S. Gates, L. Lippman, N. Shadowen, H. Burke, O. Diener, et M. Malkin, *Key Soft Skills for Cross-Sectoral Youth Outcomes*, Washington, DC : USAID's YouthPower: Implementation, YouthPower Action, 2016

Sharon Midyett, *Three beautiful human minutes by Asger Leth*, 31 janvier 2017, www.youtube.com/watch?v=BBgSxUeHU80 (3 minutes)

Ashoka, *Start Empathy: A Toolkit for Promoting Empathy in Schools*, 2015, startempathy.org/wp-content/uploads/2015/10/StartEmpathy_Toolkit.pdf

Pour aller plus loin

Conseil de l'Europe, *Repères : manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*, www.coe.int/fr/web/compass

Croix Rouge britannique, *Refugees: Welcome - Refugee Week 2016*, www.redcross.org.uk/What-we-do/Teaching-resources/Lesson-plans/Refugee-week-2016

Amnesty International, campagne *J'accueille !*, www.amnesty.org/fr/get-involved/i-welcome



Des participantes à la campagne d'Amnesty International #TellNorway, qui défendait le droit de réfugiés afghans, en particulier Taibeh Abbasi, 18 ans, de rester en Norvège (2017).
© Amnesty International

ACTIVITÉ N°1.1

EXPLORER LA DIVERSITÉ

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure :

- de nouer des relations respectueuses avec les autres ;
- de repérer, de comparer et d'apprécier à leur juste valeur les points communs et les différences entre eux ;
- de se mettre d'accord sur des règles afin d'instaurer un cadre commun d'apprentissage et de travail sûr et respectueux.

DURÉE

90 minutes

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Des feuilles de bingo de la diversité (une par personne, à photocopier en page 28)
- Un sac de cailloux (un caillou par personne)
- Des stylos et des marqueurs
- Un tableau à feuilles mobiles

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

Étape 1 : Bingo de la diversité (25 minutes)

Étape 2 : Les cailloux et nous (25 minutes)

Étape 3 : Travailler ensemble (20 minutes)

Étape 4 : Passez à l'action (20 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Vous pouvez adapter la durée de cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe.
- ☑ Si nécessaire, vous pouvez modifier les cartes du bingo pour les adapter à votre groupe.
- ☑ Veillez à ce que les cases du bingo contiennent des catégories auxquelles le groupe peut s'identifier, notamment la religion, la structure familiale, les convictions, les expériences, l'éducation et le genre, ainsi que d'autres aspects plus amusants, comme les loisirs, les activités sportives, etc.
- ☑ Laissez aux participants assez de temps, 15 minutes par exemple, pour qu'ils parlent au plus de personnes possible en se déplaçant dans la salle afin de remplir leur feuille. Peu importe s'ils ne parviennent pas à la terminer.
- ☑ Cet exercice suscite un peu d'agitation, mais les participants doivent être libres de procéder comme ils le souhaitent.
- ☑ L'activité des cailloux peut faire l'objet d'une séance distincte si vous ne disposez pas d'assez de temps.
- ☑ Vous pouvez remplacer les cailloux par n'importe quels petits objets (boutons, pommes de terre, etc.). Les objets choisis doivent avoir l'air presque identiques à première vue mais présenter des différences qui permettent aux participants de reconnaître le leur.
- ☑ À la fin de cette activité, essayez de mettre le groupe d'accord sur ce que les participants ont besoin de recevoir les uns des autres pour instaurer un cadre commun d'apprentissage et de travail respectueux des différences. Vous pouvez conserver cette liste pour vous aider à guider les activités suivantes.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : BINGO DE LA DIVERSITÉ (25 MINUTES)

Exploration individuelle (15 minutes)

- Distribuez une feuille de bingo (photocopiée en page 28) à chaque personne.
- Expliquez qu'il s'agit d'une façon amusante de faire connaissance et de repérer les points communs et les différences au sein d'un groupe.
- Pour remplir sa feuille, chaque participant doit se déplacer dans la salle et demander aux autres de signer une case dans laquelle ils se reconnaissent.
- Précisez bien que, si possible, une même personne ne doit pas signer deux cases.
- Le premier participant qui réussit à faire signer toutes ses cases crie « Bingo ! ».

Groupe entier (10 min.)

- Réunissez à nouveau le groupe et sollicitez des volontaires pour répondre aux questions suivantes :
 1. *Avez-vous trouvé certaines cases difficiles à remplir ? Lesquelles ?*
 2. *A-t-il été difficile de trouver des participants avec qui vous aviez des points communs ?*
 3. *Qu'est-ce qui vous a surpris dans cette activité ?*
 4. *Qu'avez-vous appris avec cette activité ?*

Autres questions possibles propices à la réflexion :

1. *Avec cette activité, qu'avez-vous appris sur vous-même ?*
2. *Avec cette activité, qu'avez-vous appris sur les autres ?*



Des participant-e-s à une marche pour l'accueil des réfugiés, organisée par Amnesty International Royaume-Uni en partenariat avec plus de 40 autres organisations, au Royaume-Uni (2016).

© Marie-Anne Ventoura, Amnesty International

ÉTAPE 2 : LES CAILLOUX ET NOUS (25 MINUTES)

Travail individuel (10 minutes)

- Donnez un caillou à chaque participant et demandez-leur de l'examiner, de le toucher et de regarder sa forme et sa taille.
- Reprenez les cailloux et mettez-les tous dans le même sac.
- Éparpillez-les sur le sol et invitez les participants à retrouver le leur.
- Laissez-leur assez de temps pour se déplacer dans la pièce et essayer de reconnaître leur caillou.

Groupe entier (15 minutes)

- Une fois que tous les participants ont retrouvé leur caillou, posez les questions suivantes :

1. *A-t-il été difficile de retrouver votre caillou ?*
2. *Comment l'avez-vous reconnu ?*

3. *En quoi les cailloux sont-ils différents ? En quoi sont-ils identiques ?*

4. *Quel lien faites-vous entre les cailloux et nous ?*

- Demandez aux participants de réfléchir au fait que, comme les cailloux, nous sommes différents et en même temps nous sommes toutes et tous humains :

1. *Qu'avons-nous en commun en tant qu'êtres humains ?*

2. *Qu'est-ce qui nous distingue les uns des autres ?*

- Inscrivez les catégories « En quoi sommes-nous différents ? » et « En quoi sommes-nous identiques ? » au tableau et notez les idées des participants.



ÉTAPE 3 : TRAVAILLER ENSEMBLE (20 MINUTES)

Créer ensemble (10 minutes)

- Dites aux participants qu'ils ont cinq minutes pour construire ensemble quelque chose avec leurs cailloux.
- Faites-les former un cercle autour de la structure qu'ils ont construite et demandez-leur de réfléchir cinq minutes aux questions suivantes avec la personne qui se trouve à côté d'eux :
 1. *Qu'avez-vous ressenti pendant l'activité ?*
 2. *Quelles difficultés peut-il y avoir à travailler avec des personnes différentes de soi ?*
 3. *Qu'avez-vous trouvé de positif à travailler avec des personnes différentes de vous ?*

Groupe entier (10 min.)

- Pour chaque question, demandez à quelques participants de faire part de leurs réflexions.
- Posez les questions suivantes à tous les participants :
 1. *De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir respectés et capables de travailler ensemble, dans un groupe où règne la diversité ?*
 2. *Notez leurs réponses au tableau.*
 3. *Demandez aux participantes et participants de se mettre d'accord sur des règles communes pour travailler ensemble.*



Des militants et militantes préparent une action dans le cadre du camp d'action pour les droits des réfugiés à Lesbos, Grèce (2017).

© Giorgos Moutafis/Amnesty International



Des participant-e-s à une marche pour l'accueil des réfugiés, organisée par Amnesty International Royaume-Uni en partenariat avec plus de 40 autres organisations, au Royaume-Uni (2016).

© Marie-Anne Ventura, Amnesty International

ÉTAPE 4 : PASSEZ À L'ACTION ! (20 MINUTES)

- Cherchez collectivement des moyens de présenter et de célébrer la diversité au sein de votre groupe, votre établissement scolaire, votre organisation, votre quartier et/ou votre pays. Vous pourriez par exemple peindre tous ensemble une banderole ou une fresque qui serait exposée dans un lieu public.
- N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #IWelcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !



FEUILLE DE BINGO DE LA DIVERSITÉ

POUR L'ACTIVITÉ N° 1.1, ÉTAPE 1

GOÛTS MUSICAUX	COULEUR DES YEUX	PREMIÈRE LETTRE DU PRÉNOM	UN AMI COMMUN
ÉCRIVAIN, CHANTEUR OU PEINTRE PRÉFÉRÉ	PEUR	DOMAINE D'ÉTUDES/DE TRAVAIL	COULEUR DES CHEVEUX
LANGUE	PAYS/RÉGION D'ORIGINE DE VOTRE FAMILLE	RELIGION	NOMBRE DE FRÈRES ET SŒURS
SPORT PRÉFÉRÉ	PASSION	VISION DU MONDE	ÉCRIVEZ VOTRE PROPRE IDÉE

Photocopiez et distribuez une feuille à chaque participant-e

Instructions : pour chaque case, trouvez quelqu'un avec qui vous avez en commun une ou plusieurs des caractéristiques citées et inscrivez son nom et sa réponse.

ACTIVITÉ N°1.2

EXPLORER L'EMPATHIE

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure de :

- donner leurs impressions sur le fait d'entrer en contact avec d'autres personnes sans employer de mots ;
- réfléchir à l'importance et à la difficulté d'essayer de comprendre les émotions des autres ;
- comprendre l'empathie comme la capacité de reconnaître une humanité commune chez les autres tout en appréciant leurs différences.

DURÉE

2 heures

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Un tableau à feuilles mobiles
- Un téléphone ou un chronomètre, pour contrôler le temps
- Des stylos et des marqueurs

Facultatif :

- Une connexion à Internet pour visionner les vidéos suivantes :
 - Amnesty International Pologne, *Look beyond borders – 4 minute experiment*, 17 mai 2016, www.youtube.com/watch?v=f7XhrXUoD6U (5 minutes)
 - Sharon Midyett, *Three beautiful human minutes by Asger Leth*, 31 janvier 2017, www.youtube.com/watch?v=BBgSxUeHU80 (3 minutes)

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

Étape 1 : Communiquer ses émotions (15 minutes)

Étape 2 : Établir un lien en quatre minutes (30 minutes)

Étape 3 : Tout ce que nous avons en commun (30 minutes)

Étape 4 : Passez à l'action ! (45 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Veuillez noter que chaque étape peut être un exercice séparé pour démarrer la réflexion lors des autres activités de ce module (en fonction du temps dont vous disposez).
- ☑ Avant de faire ces exercices, il est important de rappeler aux participants les « règles du jeu » qu'ils ont instaurées dans l'activité précédente.
- ☑ Avertissez les participants qu'ils peuvent se sentir mal à l'aise au départ, car nous ne sommes pas habitués à parler de nos émotions.
- ☑ Demandez à tous d'essayer au moins une fois chaque exercice.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : COMMUNIQUER SES ÉMOTIONS (15 MINUTES)

Transmettre une émotion (5 minutes)

- Demandez aux participants de former un cercle, assis ou debout.
- Dites-leur que ce jeu consiste à transmettre un message, mais qu'au lieu de le faire avec des mots, ils feront circuler une émotion d'une personne à une autre.
- Expliquez que la personne qui commencera choisira une émotion qu'elle puisse exprimer sur son visage et la transmettra à son voisin ou sa voisine. Les autres participants garderont la tête baissée afin que chaque personne ne voie cette expression faciale qu'une seule fois, lorsqu'elle lui est « transmise ». Une première personne tapote l'épaule de son voisin, lui transmet l'expression faciale puis baisse de nouveau le regard vers le sol. À son tour, la personne qui a reçu l'expression tapote sur l'épaule de son autre voisin pour lui transmettre l'expression faciale, et ainsi de suite.
- Une fois l'expression faciale transmise à la dernière personne du cercle, celle-ci devra deviner quelle émotion elle a reçue.
- Vous pouvez commencer, ou demander à un volontaire de le faire. Répétez l'exercice quelques fois en fonction de la taille de votre groupe.

Groupes de réflexion (5 minutes)

- Invitez les participants à former de petits groupes de deux ou trois personnes pour discuter des questions suivantes :
 1. *Qu'avez-vous ressenti pendant l'exercice ?*
 2. *A-t-il été facile de communiquer une émotion sans mots, uniquement par le visage ?*



Des participants et participantes à un atelier organisé dans le cadre du cinquième camp annuel de jeunes d'Amnesty International Algérie.
© Amnesty International Algérie



Groupe entier (5 minutes)

- Demandez à quelques participants de partager leurs réflexions avec le groupe.
- Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes :
 1. *Pourquoi est-il important d'être capable de comprendre les indices que les personnes transmettent par leur visage et par leur corps et qui révèlent leur état émotionnel ?*
 2. *En quoi le fait de comprendre l'état émotionnel d'une personne peut-il vous aider à comprendre ce qu'elle vit et à vous mettre à sa place ?*
- Concluez par quelques points :
 - ✓ Il n'est pas facile de comprendre les émotions des autres ou de savoir ce qu'ils ressentent simplement en les regardant, mais nous devons essayer d'être sensibles à cet aspect.
 - ✓ Il convient de ne pas tirer de conclusions hâtives car les émotions peuvent s'exprimer différemment en fonction des personnes et des cultures. Il est bon de poser des questions et il importe d'« écouter » avec les oreilles et avec les yeux.
 - ✓ Soyez respectueux.

ÉTAPE 2 : ÉTABLIR UN LIEN EN QUATRE MINUTES (30 MINUTES)

Introduction et travail à deux (10 minutes)

- Demandez aux participants de trouver un ou une partenaire, de préférence quelqu'un qu'ils ne connaissent pas très bien.
- Une fois les paires formées, dites aux participants de se placer face à face avec leur partenaire, à un mètre de distance environ, debout ou assis.
- Dites aux participants de regarder leur partenaire dans les yeux pendant quatre minutes, en silence.
- Expliquez-leur qu'il ne s'agit pas d'un concours de regards mais plutôt d'une occasion d'observer leur partenaire sans rien dire. Il est essentiel de ne pas toucher l'autre et d'essayer de déterminer ce que vous ressentez en faisant cette activité, ainsi que ce que vous remarquez chez l'autre.
- Insistez sur l'importance pour les participants de regarder l'autre dans les yeux même s'ils se sentent mal à l'aise et/ou s'ils trouvent que ce n'est pas naturel.
- Lorsque tout le monde est prêt, dites « commencez et continuez pendant quatre minutes ».
- Observez le déroulement de l'exercice pour les différentes paires afin de pouvoir alimenter la discussion.
- Au bout de quatre minutes, demandez aux paires de réfléchir aux questions suivantes pendant cinq minutes :
 1. *Qu'avez-vous ressenti pendant l'exercice ?*
 2. *Qu'avez-vous appris de cet exercice ?*
- Une autre possibilité peut être de demander aux participants de se mettre par deux avec une nouvelle personne pour échanger leurs commentaires.

Groupe entier (20 minutes)

Demandez aux participants de partager leurs réflexions avec le groupe.

- Écrivez au centre du tableau « Établir un lien avec les autres ».
- Expliquez qu'il ne s'agit pas d'établir un lien par les médias sociaux mais à travers la communication et les relations humaines. Posez les questions suivantes aux participants :
 1. *De quoi avez-vous besoin pour vous sentir relié à quelqu'un d'autre ?*
- Notez leurs réponses au tableau.

ÉTAPE SUPPLÉMENTAIRE : ÉTABLIR UN LIEN



Si vous disposez de temps et d'une connexion à Internet, vous pouvez ajouter cette étape après l'étape 2.

Vidéo : *Look Beyond Borders* (« Regarder au-delà des frontières », 15-30 minutes)

- Diffusez la vidéo « *Look Beyond Borders* » d'Amnesty International Pologne (voir page 29)
- Lancez une réflexion sur la vidéo :
 1. *Qu'avez-vous ressenti en la regardant ?*
 2. *En quoi se rapproche-t-elle de votre propre expérience lorsque vous avez fait l'exercice ?*
 3. *Que nous apprennent cette vidéo et cet exercice au sujet des personnes réfugiées et migrantes ?*

La vidéo *Look Beyond Borders* se fonde sur une théorie mise au point par le psychologue Arthur Aron en 1997, selon laquelle un contact visuel ininterrompu de quatre minutes accroît l'intimité. Amnesty International Pologne et l'agence de publicité polonaise DDB&Tribal ont appliqué cette méthode à la crise des réfugiés : ils ont mis face à face des réfugiés venus de Syrie et de Somalie, arrivés en Europe depuis moins d'un an, et des résidents du Royaume-Uni, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne et de Pologne, pour qu'ils se regardent dans les yeux.

ÉTAPE 3 : TOUT CE QUE NOUS AVONS EN COMMUN (30 MINUTES)

Entrer dans le cercle (10 minutes)

- Demandez aux participants et participantes de former un cercle.
- Expliquez-leur que vous allez lire des affirmations et que lorsqu'ils se reconnaîtront dans l'une d'elles, ils pourront avancer au centre du cercle. Laissez planer le silence pendant 30 secondes, puis lisez une affirmation et demandez aux personnes qui se sentent concernées d'avancer au centre du cercle. Celles qui s'y trouvent déjà mais qui ne s'identifient pas avec l'affirmation devront reprendre leur place initiale. Répétez l'opération pour chaque déclaration.
- Expliquez que cet exercice doit s'effectuer en silence.
- Rappelez les règles aux participants, en particulier le respect et la confidentialité.
- Lisez à voix haute les affirmations ci-contre (qui peuvent être adaptées au contexte de votre groupe).

Groupes de réflexion (5 minutes)

- Invitez les participants à former de petits groupes de deux ou trois personnes pour discuter des questions suivantes :
 1. *Qu'avez-vous ressenti pendant l'exercice ?*
 2. *Qu'avez-vous ressenti lorsque vous avez avancé au centre du cercle et que vous avez regardé les autres personnes qui s'y trouvaient ?*
 3. *Que vous a appris cet exercice sur vous-même et sur le groupe ?*

Groupe entier (15 minutes)

Demandez aux participants de partager leurs réflexions avec le groupe.

- Lancez une discussion pour déterminer si la société tente de nous faire entrer dans des cases et de nous mettre des étiquettes de telle sorte que nos différences nous divisent en groupes de type « nous » et « eux ». Cet exercice devrait nous montrer que nous devons néanmoins reconnaître tout ce que nous avons en commun et qui est davantage susceptible de nous rassembler que de nous diviser.

- Définissez l'empathie comme « la capacité de reconnaître une humanité commune chez les autres tout en appréciant leurs différences ». Il s'agit d'une capacité fondamentale que nous devons développer et encourager pour construire une communauté et un monde qui respectent les droits humains.

Entrez dans le cercle si :

- ✓ Vous aimez les glaces.
- ✓ Vous habitez ou avez habité en ville.
- ✓ Vous habitez ou avez habité à la campagne.
- ✓ Vous avez moins de 25 ans.
- ✓ Vous vous sentez jeune d'esprit.
- ✓ Vous êtes élève ou étudiant-e.
- ✓ Vous travaillez.
- ✓ Vous adorez danser.
- ✓ Vous aimez faire du sport.
- ✓ Vous avez déjà dû déménager.
- ✓ Vous parlez plusieurs langues.
- ✓ Vous êtes croyant-e, d'un point de vue spirituel ou religieux.
- ✓ Vous vous sentez seul-e ou vous avez l'impression de ne pas être bienvenu-e, ou vous avez déjà ressenti cela.
- ✓ Vous vous êtes déjà senti-e victime de discrimination ou de harcèlement pour quelque raison que ce soit.
- ✓ Vous vous êtes senti-e aimé-e.
- ✓ Vous êtes un militant ou une militante.
- ✓ Vous êtes convaincu-e de l'importance des droits humains.
- ✓ Vous aimez... (ajoutez le nom de votre pays, de votre village, de votre ville, etc. Ce qui compte est que ce soit quelque chose qui unisse les participants.)

ÉTAPE SUPPLÉMENTAIRE : QU'AVONS-NOUS EN COMMUN ? (20 MINUTES)



Si vous disposez de temps et d'une connexion à Internet, vous pouvez ajouter cette étape après l'étape 3.

Vidéo : *Three Beautiful Human Minutes* (« Trois belles minutes humaines »)

- Projetez la vidéo de trois minutes intitulée *Three Beautiful Human Minutes* by Asger Leth (voir page 29).
- Lancez une réflexion sur la vidéo :
 1. *Qu'ont ressenti les participants en regardant la vidéo ?*
 2. *En quoi se rapproche-t-elle de leur propre expérience lorsqu'ils ont fait l'exercice ?*
 3. *Que nous apprennent cette vidéo et cet exercice au sujet des personnes réfugiées et migrantes ?*

ÉTAPE 4 : PASSEZ À L'ACTION (45 MINUTES)

Échange d'expériences (20 minutes)

- Divisez les participants en petits groupes de cinq personnes au maximum.
- Demandez-leur de raconter une expérience personnelle au cours de laquelle ils ont senti qu'ils n'étaient pas les bienvenus ou ils se sont sentis exclus. Il peut s'agir d'un souvenir lié à une activité à laquelle ils ont pu essayer de participer avec leurs pairs, ou d'une expérience telle qu'emménager dans une nouvelle ville.
 1. *Comment vous êtes-vous senti-e ?*
 2. *Comment avez-vous été traité-e ?*
 3. *Que feriez-vous différemment si cette situation se reproduisait ?*
 4. *Que pouvons-nous faire pour que les gens se sentent bien accueillis dans notre école, notre quartier, notre village ?*
 5. *Que pouvez-vous faire pour que les personnes réfugiées et migrantes se sentent mieux intégrées ou mieux accueillies dans leur commune ou leur établissement scolaire ?*
- Demandez aux groupes d'écrire au tableau ce qu'ils peuvent faire pour que les gens se sentent mieux accueillis.

Groupe entier (25 minutes)

- Demandez à un groupe de partager ses idées et aux autres d'ajouter les leurs.
- Parvenez à un accord commun sur les idées à mettre en œuvre. Avec qui les groupes veulent-ils les partager et comment veulent-ils le faire ?



Cette famille de réfugiés syriens vit dans un appartement de deux pièces en sous-sol à Amman, en Jordanie. Elle n'a pas accès aux services de santé publique car elle n'a pas les papiers requis (2016).

© Amnesty International

Autres possibilités d'actions

- Réfléchissez collectivement à d'autres moyens de passer à l'action pour aider les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants à se sentir mieux accueillis là où ils sont établis. Voici quelques exemples :
 - Préparez des lettres, des cartes et des images pour accueillir les nouveaux arrivants. Utilisez des couleurs et faites preuve d'imagination pour y inclure des conseils et les informations locales que vous jugez utiles pour les nouveaux arrivants, comme les différents services disponibles ou les manifestations culturelles ou sportives organisées.
 - Peignez des banderoles colorées de soutien aux droits des réfugiés et utilisez-les pour manifester dans des lieux publics, ou préparez des banderoles d'accueil et donnez-les aux centres d'accueil des réfugiés pour qu'ils les affichent dans les parties communes.
 - Publiez des messages de soutien aux personnes réfugiées et migrantes sur les réseaux sociaux, en utilisant les hashtags ci-après.
 - Organisez un événement de bienvenue ou un dîner commun pour favoriser les rencontres et nouer des liens.
- N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #IWelcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !

ALTERNATIVE POUR LA DERNIÈRE ÉTAPE : BIENVENUE DANS LE GROUPE



Si vous souhaitez terminer l'activité, vous pouvez conclure par cette étape.

Exercice de groupe : J'aimerais accueillir... (10 minutes)

Cet exercice constitue une façon intéressante de terminer la séance en reconnaissant et en saluant l'hétérogénéité des personnes présentes dans la salle. Il contribue à ce que chacun se sente inclus dans le groupe et témoigne du respect pour les différences existant entre les participants.

- Commencez une phrase par « Je voudrais accueillir dans cette salle » puis terminez-la, par exemple, par « les personnes qui viennent de [citez les différentes origines géographiques des participants] ».
- Demandez aux participants et aux participants de compléter la phrase, chacun à son tour.

Exemples :

- « Les personnes qui parlent français/ espagnol/ chinois »
- « Les personnes (citez les différentes origines ethniques représentées) ».
- « Les personnes convaincues de l'importance des droits humains ».

ACTIVITÉ N°1.3

QU'EST-CE QUE ÇA FAIT D'ÊTRE... ?

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure :

- d'explorer la nature complexe de l'identité et les multiples manières dont une personne peut se définir ;
- de reconnaître que la plupart d'entre nous avons subi une forme de discrimination à un moment ou à un autre du fait de notre identité ;
- de comprendre les difficultés que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants peuvent rencontrer ;
- de faire preuve de solidarité et d'empathie à l'égard des personnes réfugiées et migrantes.

DURÉE

3 heures

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Une photocopie du poème de Rubimbo Bungwe pour chaque groupe (voir page 41), et des photocopies des fiches de rôles (voir pages 42-43)
- Des feuilles blanches et un tableau à feuilles mobiles
- Des stylos, des marqueurs, du ruban adhésif ou un autre matériau adhésif

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

Étape 1 : Juste parce que... (30 minutes)

Étape 2 : Qui suis-je ? (60 minutes)

Étape 3 : À la place de quelqu'un d'autre (60 minutes)

Étape 4 : Passez à l'action ! (30 minutes)

Vous pouvez adapter la durée de cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe.

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ L'étape 2, « Qui suis-je ? », peut servir aux participantes et participants pour faire connaissance.
- ☑ Deux possibilités sont proposées pour les étapes 2 et 3, en fonction du temps et des ressources disponibles.
- ☑ À l'étape 3, « À la place de quelqu'un d'autre », vous pouvez mettre de la musique pour faciliter l'exercice de représentation mentale.
- ☑ À l'étape 3, vous organiserez probablement l'activité en fonction d'aspects pratiques tels que la taille du groupe, par exemple. Les participants pourront travailler seuls ou par petits groupes, selon ce qui convient le mieux.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : JUSTE PARCE QUE... (30 MINUTES)

Jeu (10 minutes)

- Donnez deux petits papiers ou deux post-it à chaque participante et participant.
- Demandez-leur d'écrire sur chaque papier une caractéristique physique qu'ils ont en commun avec au moins une des autres personnes, par exemple, « des yeux verts », « une chemise blanche », « les cheveux longs » ou « des lunettes ».
- Mettez tous les papiers dans un sac.
- Expliquez aux participants qu'ils devront accomplir une petite activité de groupe mais que, malheureusement, certains ne pourront pas y participer.
- Piochez un papier dans le sac. Précisez qu'il caractérise les participants qui ne pourront pas prendre part à l'activité.
- Demandez à tous les participants, sauf au groupe exclu, d'exécuter de petites actions. Par exemple, « tout le monde traverse la salle en courant sauf les personnes aux yeux verts, qui doivent rester face au mur. » Vous pouvez utiliser les exemples énumérés ci-après ou les adapter pour qu'ils correspondent mieux à la culture des participants. L'objectif est que la catégorie désignée se sente exclue ou victime de discrimination.
 - Tout le monde rit sauf... [piochez dans le sac].
 - Tout le monde danse sauf... [piochez dans le sac].
 - Tous les participants ayant [piochez dans le sac] sautent à cloche-pied.
 - Tout le monde reçoit un chocolat ou un bonbon sauf... [piochez dans le sac].
 - Tous les participants ayant [piochez dans le sac] doivent se mettre à quatre pattes et aboyer comme un chien.



Des militants et militantes préparent une action dans le cadre du camp d'action pour les droits des réfugiés à Lesbos, Grèce (2017).

© Giorgos Moutafis/Amnesty International

Groupe entier (20 minutes)

- Rassemblez les participants.
- Demandez-leur de réfléchir aux questions suivantes :
 1. *Qu'avez-vous ressenti pendant l'activité ?*
 2. *Qu'avez-vous ressenti lorsque vous ne pouviez pas participer à l'activité ?*
 3. *Qu'avez-vous ressenti en voyant que d'autres étaient exclus de l'activité ?*
- Demandez aux participants de prendre quelques instants pour réfléchir à ce que signifient, pour eux, l'intégration et la discrimination. Expliquez que vous allez débattre de ce qui est nécessaire pour se sentir intégré et de ce qu'il est possible de faire pour veiller à ce que personne ne se sente exclu.
- Notez leurs réponses au tableau.



ÉTAPE 2 : QUI SUIS-JE ? (60 MINUTES)

Travail individuel (10 minutes)

- Expliquez aux participants que vous allez commencer à explorer la manière dont les personnes se perçoivent et se présentent, et ce qui constitue leur identité. Vous pouvez ajouter que l'identité se compose de nombreux éléments, tels que notre lieu de naissance, notre pays, notre âge ou notre religion. Souvent, les gens ne considèrent qu'un seul aspect de notre identité et nous classent dans une catégorie sans tenir compte d'autres aspects. Ils peuvent, par exemple, nous classer comme « étudiant-e », « musulman-e » ou « originaire d'un endroit précis » alors qu'en réalité, notre identité est complexe et comporte de nombreux éléments.
- Demandez aux participants de penser à cinq éléments de leur identité, par exemple, étudiant-e, femme, sœur, fille, parent, passionné-e de musique, fan de football, militant-e, chilien-ne ou hispanophone.
- Si vous avez le temps, laissez leur créativité s'exprimer et dites-leur de se dessiner en incluant ces éléments. Demandez-leur de mettre leur nom sur leur dessin.

Travail à deux (10 minutes)

- Demandez aux participants de trouver une personne qu'ils connaissent peu et de parler d'eux en s'aidant de leur dessin et/ou des éléments qu'ils ont choisis. Ce dialogue va dans les deux sens et chaque partenaire dit qui il pense que l'autre est.
- Demandez-leur de se poser mutuellement les questions suivantes :
 1. *Pensez-vous que les gens voient les différents aspects de votre identité ?*
 2. *Estimez-vous que certains aspects de votre identité sont des « étiquettes » ?*
 3. *Lesquels ? Que ressentez-vous à ce sujet ?*

Travail de groupe (20 minutes)

- En fonction du nombre de participants, vous pouvez former des petits groupes ou revenir au groupe entier.
- Distribuez à chaque groupe une copie du poème de Rubimbo Bungwe (page 41).
- Demandez à un participant de chaque groupe de le lire aux autres, puis au groupe de débattre des questions suivantes :
 1. *D'autres personnes vous ont-elles déjà « collé une étiquette » au lieu d'utiliser votre nom, comme c'est arrivé à Rubimbo Bungwe ?*
 2. *Pourquoi pensez-vous qu'elles l'ont fait ? Qu'avez-vous ressenti ?*
 3. *Que pense Rubimbo Bungwe de l'étiquette qui lui a été apposée ? Avez-vous déjà ressenti la même chose ?*
 4. *Qu'est-ce que les gens pourraient faire différemment pour aider Rubimbo Bungwe à se sentir chez elle, et pour reconnaître les autres aspects de son identité, et non seulement l'aspect « réfugiée » ?*
- Notez les réponses à la dernière question au tableau.

Groupe entier (20 minutes)

- Demandez au groupe ce qu'il a appris à travers cet exercice.
- Demandez aux participants d'écrire au tableau les idées qu'ils ont eues pour répondre à la dernière question.
- Identifiez des moyens permettant de faire en sorte que les personnes se sentent mieux accueillies et de reconnaître positivement leurs multiples identités.

ÉTAPE SUPPLÉMENTAIRE : SOYEZ CRÉATIFS !



Si vous avez le temps, vous pouvez ajouter cette étape après l'étape 2.

Collage : Au-delà des étiquettes (30 minutes)

- Demandez aux participants de réfléchir ensemble pour trouver différentes étiquettes apposées aux gens, puis de les représenter dans un collage. Vous pouvez combiner les étiquettes avec certaines de celles utilisées généralement pour désigner les personnes réfugiées et migrantes. Préparez une affiche qui comporte un slogan ou un message du type :
 - Au-delà des étiquettes : nous sommes tous humains
 - Nous avons supprimé les étiquettes : et vous ?
 - Les êtres humains ont des droits humains, quelles que soient les étiquettes que vous leur apposez.
- Vous pouvez utiliser ce collage pour attirer l'attention sur les problèmes rencontrés par les personnes réfugiées et migrantes à travers divers moyens :
 - Affichage dans un espace public de votre établissement scolaire
 - Envoi à un centre local d'accueil des réfugiés ou un projet local de soutien leur étant destiné ;
 - Envoi à votre journal local et à des stations de radio locales.



Des participants à un atelier organisé dans le cadre du cinquième camp annuel de jeunes d'Amnesty International Algérie.

© Amnesty International Algérie

ÉTAPE 3 : À LA PLACE DE QUELQU'UN D'AUTRE (60 MINUTES)

Travail individuel (20 minutes)

Imaginer - ma journée

- Pour cette partie, il est possible d'utiliser de la musique pour aider les participants à se détendre. Vous pouvez leur demander de fermer les yeux et de penser à une journée ordinaire. Vous pouvez les guider dans leur journée en leur posant des questions qui les fassent réfléchir, par exemple : « à quelle heure vous réveillez-vous ? », « qui vous réveille ? », « que prenez-vous au petit-déjeuner ? », « où allez-vous ? », « que faites-vous ? », « que ressentez-vous ? » ou « qui retrouvez-vous ? ».
- Demandez aux participants d'écrire les détails d'une journée ordinaire de leur quotidien : ce qu'ils font, qui ils voient, où ils vont, ce qu'ils ressentent et s'ils éprouvent de la joie ou de la peur pour une raison ou une autre. Ils peuvent présenter ces éléments le long d'une frise chronologique allant de leur réveil à leur coucher.

Imaginer - la journée de quelqu'un d'autre

- Donnez à chaque personne une fiche de rôle correspondant à la vie de quelqu'un et demandez-lui de la lire (voir pages 42-43).
- Expliquez aux participants qu'ils vont incarner la personne présentée sur la fiche de rôle et qu'ils vont se mettre à sa place pour comprendre à quoi ressemble sa journée. Demandez-leur d'imaginer ce qui changerait alors dans leur quotidien, ce qu'ils ne pourraient plus faire, ce qu'ils devraient faire, en quoi leur vie serait différente, notamment au sujet de leur travail, de leurs études, de leur famille, de leur sécurité ou de leurs rêves, et ce qu'ils feraient pendant leur temps libre.
- Donnez-leur un instant pour qu'ils pensent à cette personne, puis répétez l'exercice de représentation mentale à l'aide des questions de la première partie (« Imaginer – ma journée »).
- Demandez-leur de tracer une frise chronologique et/ou d'écrire une description de la journée de cette personne à côté de la leur.

Travail de groupe (20 minutes)

- Formez des groupes en mettant ensemble les personnes qui ont reçu la même fiche de rôle. Les participants peuvent réfléchir aux questions suivantes :
 1. *Que pensez-vous que la personne ressent ?*
 2. *Selon vous, qu'est-ce qu'elle regrette de chez elle, qu'est-ce qui lui manque ?*
 3. *Quelles difficultés la personne de la fiche de rôle a-t-elle rencontrées ?*
 4. *Qu'est-ce qui vous manquerait si vous deviez partir de chez vous ?*

Groupe entier (20 minutes)

- Demandez aux participants de montrer la frise ou la description de la personne qui leur a été assignée, à côté de leur propre frise (facultatif).
- Demandez-leur de réfléchir à ce qu'ils ont ressenti, en répondant aux questions suivantes :
 1. *Avez-vous apprécié cette activité ? Pourquoi ?*
 2. *A-t-il été difficile d'essayer de se mettre à la place de quelqu'un d'autre ? Si oui, pourquoi ?*
 3. *Quelque chose vous a-t-il surpris ?*
 4. *Cet exercice vous a-t-il aidé à établir un lien entre vous et cette personne, ou à vous en sentir plus proches ? Pourquoi ?*
 5. *Souhaiteriez-vous faire quelque chose pour aider des personnes comme Patricia, Shahin, Gyan, Abdhulahi ou Rahim ?*
- Concluez par quelques points :
 - ✓ Il est difficile de se mettre à la place de quelqu'un d'autre, mais il importe d'essayer d'imaginer ce que cette personne ressent, ce qu'elle vit et combien notre vie serait différente si nous étions dans la même situation. Cette démarche est essentielle pour établir des liens avec les gens, pour ressentir de l'empathie et pour renforcer la solidarité.
 - ✓ Écouter les récits des gens est fondamental.
 - ✓ Cela fera partie de beaucoup d'activité de ce module.

ÉTAPE 4 : PASSEZ À L'ACTION ! (30 MINUTES)

- Expliquez que Patricia, Shahin, Gyan, Abdulahi et Rahim font partie des personnes dont les cas ont été mis en avant par la campagne *J'accueille !* d'Amnesty International.
- Offrez aux participants la possibilité de participer à la campagne, d'en apprendre davantage et de passer à l'action. Pour commencer, dites-leur de consulter la page www.amnesty.org/fr/get-involved/i-welcome.
- Prenez contact avec des groupes et des organisations de jeunes migrants et organisez des rencontres, partagez des repas en toute simplicité, invitez-les à danser, etc. afin de mieux les connaître et de les aider à s'intégrer dans leur nouvel environnement.
- Publiez sur les réseaux sociaux des photos des collages réalisés à l'étape 2, avec les hashtags ci-dessous.
- Réfléchissez ensemble à différents moyens pour les participants de partager avec d'autres personnes les enseignements qu'ils ont tirés.
- N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #IWelcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !



POÈME

POUR L'ACTIVITÉ N° 1.3, ÉTAPE 3

RÉFUGIÉE

Rubimbo Bungwe, 14 ans, originaire du Zimbabwe, 2002 (traduit de l'anglais)

Donc j'ai un nouveau nom – réfugiée.
Étrange qu'un nom puisse me priver
De passé, de personnalité et d'espoir.
Étrange refuge que celui-ci.
Nous sommes si nombreux à partager ce nom – réfugié
Et pourtant nous partageons tant de différences.

Je ne trouve aucun réconfort dans mon nouveau nom.
Je rêve de partager mon passé, de reconstruire ma fierté,
Pour montrer que, moi aussi, le moment venu, j'offrirai plus
Que je n'ai emprunté.
Pour l'heure, le réconfort que je cherche
Réside dans l'ancien et pourtant nouveau nom
Que je choisis - amie.

À photocopier et distribuer aux participant-e-s.

Amnesty International Royaume-Uni, [Seeking safety amnesty.org.uk/
resources/activity-pack-seeking-safety#.WGD2L7bhBPO](https://www.amnesty.org.uk/resources/activity-pack-seeking-safety#.WGD2L7bhBPO)



*En Amérique centrale, Patricia (nom d'emprunt),
une femme transgenre de 32 ans, a été contrainte
de fuir le Salvador à cause de bandes criminelles
(2016).*

© Amnesty International/Encarni Pindado

RÔLES

POUR L'ACTIVITÉ N° 1.3, ÉTAPE 3

VOUS ÊTES PATRICIA, ORIGINAIRE DU SALVADOR

Patricia* (pseudonyme) est une femme transgenre de 32 ans, ancienne propriétaire d'un commerce de vente de boissons gazeuses. Elle a été obligée de quitter son pays d'origine pour le Mexique en raison des persécutions que lui infligeaient des bandes criminelles et des policiers, qui, régulièrement, lui extorquaient de l'argent et la rouaient de coups. Patricia a voyagé seule. Pendant son voyage, elle a subi des agressions et des vols à plusieurs reprises. À son arrivée au Mexique, son statut de réfugiée n'a pas été reconnu et elle a été arrêtée. Elle a finalement été renvoyée au Salvador. Elle craint toujours pour son avenir et a décidé d'émigrer de nouveau.

(Voir : *Un retour difficile. Le rôle du Guatemala, du Honduras et du Salvador dans une crise des réfugiés de plus en plus grave*)

VOUS ÊTES SHAHIN, ORIGINAIRE D'IRAN

Mirza, 41 ans, et son épouse Shadi, 36 ans, étaient enseignants en Iran avant d'être obligés de quitter leur pays avec leur fils Shahin, 10 ans, à cause de persécutions religieuses. La famille a vécu au centre de traitement pour les réfugiés, sur l'île de Nauru, avant d'obtenir un logement communautaire. Depuis, des habitants de l'île se sont introduits chez eux par effraction à deux reprises, en pleine nuit, et ont démoli toutes leurs affaires. Après ces attaques, Shahin a cessé d'aller à l'école et a arrêté toute autre activité. Shadi a été plus affectée encore : elle a cessé de s'alimenter et de parler et a tenté de se suicider plusieurs fois. Elle a été hospitalisée dans un service médical du centre de traitement, où sa famille s'est réinstallée pour être plus près d'elle.

(Voir : *L'île du désespoir. L'Australie procède au « traitement » des réfugiés à Nauru*)

Photocopiez les rôles ci-dessous et distribuez une seule fiche à chaque participant-e.

VOUS ÊTES GYAN, ORIGINAIRE DE SYRIE

Gyan, une jeune femme de 28 ans, et son frère, Alan, sont des Kurdes de Syrie. Souffrant d'atrophie musculaire, tous deux se déplacent en fauteuil roulant. Alan, Gyan, deux autres de leurs frères et sœurs et leur mère sont arrivés en Grèce en mars 2016. Ils vivent dans un camp de réfugiés isolé, installé sur une ancienne base militaire à 60 kilomètres au nord d'Athènes. Avec ses tentes serrées les unes contre les autres et ses bâtiments en ruines, le camp n'est pas adapté à une occupation sur le long terme, qui plus est par des personnes ayant des besoins spécifiques. Malgré l'aide de bénévoles et d'associations, Alan et Gyan sont lourdement tributaires de leur famille et ils redoutent de devoir passer un autre hiver au camp.

(Voir « *Nos rêves sont brisés* ». *La paralysie européenne bloque des milliers de réfugiés en Grèce*)

VOUS ÊTES RAHIM, ORIGINAIRE D'AFGHANISTAN

Rahim n'avait que 16 ans lorsqu'il a fui l'Afghanistan, où il craignait pour sa vie, en 2012. En Turquie, il a été enregistré comme mineur non accompagné et placé dans un foyer pour mineurs dans une ville reculée de l'est du pays. Au bout de six mois à vivre dans les conditions très difficiles du foyer, sans pouvoir travailler ni aller à l'école, Rahim s'est enfui et a gagné Istanbul. Il a trouvé du travail dans un atelier textile et a réussi à économiser assez d'argent pour payer un passeur afin qu'il le conduise en Europe. Mais son groupe a été arrêté à la frontière avec la Bulgarie et renvoyé en Turquie. Il a été placé dans un centre d'expulsion, à Edirne, où des agents l'ont roué de coups. Malgré les risques, il est toujours déterminé à reprendre son périlleux voyage vers l'Europe.

(Voir : *Le coût humain de la forteresse Europe. Violations des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés aux frontières de l'Europe*)

VOUS ÊTES ABDHULAHİ, ORIGINAIRE DE SOMALIE

Abdulahi* (pseudonyme), 18 ans, et Mohammed* (pseudonyme), 15 ans, sont revenus en Somalie en 2016 après avoir vécu plusieurs années dans le camp de réfugiés de Dadaab, au Kenya, avec leur famille. Peu après leur retour, leur domicile et ses environs ont été attaqués par le groupe armé Al Shabab, qui a volé du bétail et pillé les habitations. Alors que la famille des garçons s'opposait à ce qu'ils soient recrutés de force par le groupe armé, leur père a été tué sous leurs yeux. Ils ont finalement réussi à s'échapper et à retourner à Dadaab. Abdulahi travaille maintenant au marché, où il soulève de lourdes charges pour 100 shillings kenyans par jour (environ un dollar des États-Unis) afin de se nourrir et de nourrir son frère. Ils ignorent où se trouve le reste de leur famille.

(Voir : *Nulle part où aller : renvois forcés de réfugiés somaliens du camp de Dadaab (Kenya)*)



CHAPITRE 2

QUI SONT LES

PERSONNES RÉFUGIÉES

ET MIGRANTES ?



*Un jeune réfugié sur l'île de Kos,
en Grèce (2015).*
© Amnesty International

« On a fui la mort ; si vous ne l'avez pas vue de vos propres yeux, vous ne pouvez pas imaginer l'horreur. La mort, la peur, les explosions, les massacres, c'est pour ça qu'on a dû partir.

Mais le voyage a été si long. Chaque jour on souffre mille morts... On veut juste une vie normale pour nos enfants, qu'ils puissent dormir sans peur. »

*R., une femme kurde de Qamishli, en Syrie, qui voyage avec son mari, sa nièce et ses quatre enfants.
Propos recueillis par Amnesty International.*



*Des réfugiés et des migrants se dirigent vers la frontière avec la Macédoine près du village d'Idomeni, en Grèce (2015).
© Richard Burton/Amnesty International*



QUI SONT LES PERSONNES RÉFUGIÉES ET MIGRANTES ?

La réponse est simple : ce pourrait être n'importe qui parmi nous. Ce sont des femmes, des hommes, des jeunes gens, des enfants. Ce sont des mères et des pères, des frères et des sœurs, des filles et des fils. Ils viennent d'horizons différents, ont des situations sociales ou des niveaux d'éducation variés, et ils exercent toutes les professions imaginables : médecins, artistes, militants, ingénieurs, agriculteurs, patrons de petites entreprises, personnalités politiques, électriciens, commerçants... Ils représentent une grande diversité en termes d'orientation sexuelle, d'expression de genre, d'origine ethnique, de convictions religieuses ou politiques.

Les raisons qui poussent les personnes réfugiées et migrantes à quitter leur foyer varient. Certaines personnes sont contraintes de partir en raison d'un conflit, de la violence ou de persécutions, d'autres cherchent à échapper à une pauvreté extrême. Certaines migrent pour avoir de meilleures chances en matière d'emploi ou d'éducation, ou en raison des conséquences du changement climatique. D'autres rejoignent des membres de leur famille vivant déjà à l'étranger. Ces raisons seront abordées plus en détail dans le chapitre 3.

Voici un aperçu des diverses situations dans lesquelles peuvent se trouver les personnes réfugiées et migrantes.

En mouvement : De nombreux réfugiés et migrants se déplacent au moment où vous lisez ces lignes : à pied, en train, sur des bateaux où ils risquent leur vie, en avion. Par exemple, des milliers de mineurs font le chemin depuis le Guatemala, le Honduras ou le Salvador pour traverser la frontière des États-Unis, où ils espèrent vivre et, peut-être, retrouver leur famille. Ces enfants et adolescents sont exposés à des attaques et des violences de la part de bandes criminelles, de passeurs et de la police durant leur voyage vers le nord. Ils risquent d'être stoppés en chemin par des agents des douanes, ou placés en détention avant d'avoir atteint leur destination. Mais certains ne seront pas repérés et atteindront les États-Unis. Imaginez : à l'heure où vous lisez ces lignes, un adolescent de 15 ans est accroché au toit d'un train traversant à toute vitesse l'Amérique centrale.



Kosar vient du Pakistan. Elle est arrivée en Grèce avec son frère, sa belle-sœur et sa nièce d'un an (photo). Ils dorment sous un pont du port du Pirée.
© Giorgos Montafis

Déplacement prolongé : D'autres réfugiés et migrants ont été déplacés et contraints de quitter leur foyer pour de longues périodes, parfois 20 ans, voire plus. Le « déplacement prolongé » qualifie une situation dans laquelle les personnes sont déplacées depuis cinq ans ou plus, sans solution envisageable à court terme. Les réfugiés ne peuvent pas prévoir de rentrer chez eux, le plus fréquemment parce que la situation n'est pas sûre dans leur pays, en raison d'un violent conflit en cours, par exemple, ou parce qu'ils sont sur la liste gouvernementale des personnes devant être arrêtées à l'aéroport, comme les dissidents politiques. Par exemple, à une période, le Kenya accueillait plus de 500 000 réfugiés. La majorité de ces personnes étaient arrivées de Somalie au fil des ans, fuyant le conflit et les persécutions, et certaines étaient au Kenya depuis plusieurs dizaines d'années.

Réinstallation dans un pays tiers : Sur les 22 millions de personnes déplacées dans le monde, seule une fraction se verra offrir la possibilité de se réinstaller dans un autre pays. Alors que vous lisez ces lignes, certains réfugiés déposent une demande de réinstallation, une procédure longue et chronophage. D'autres ont reçu une réponse positive et seront bientôt en route pour leur nouveau chez-eux. Un programme de réinstallation pour 108 000 Bhoutanais réfugiés au Népal, qui a fonctionné de 2007 à 2013, a permis à plus de 86 000 d'entre eux d'être réinstallés de façon permanente aux États-Unis, au Canada, au Pays-Bas, au Danemark, en Australie, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.



QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN RÉFUGIÉ, UN MIGRANT, UNE PERSONNE DÉPLACÉE À L'INTÉRIEUR DE SON PROPRE PAYS ET UN DEMANDEUR D'ASILE ?

Il existe de nombreux mots pour catégoriser les personnes qui ont quitté leur foyer par choix ou par contrainte. L'appartenance d'une personne à l'une ou l'autre de ces catégories peut influencer sur la façon dont elle sera traitée au titre du droit international et par le gouvernement du pays où elle s'est rendue. Cela lui confère également certains droits juridiques, comme le droit de demander asile. Cela dit, quelle que soit la définition qui s'applique à une personne, ses droits fondamentaux doivent être respectés partout dans le monde.

Le terme **réfugié** fait référence à une personne qui ne peut pas rentrer dans son pays parce qu'elle risque d'y être victime de graves atteintes à ses droits fondamentaux, ou en raison de ce qu'elle est ou de ce en quoi elle croit. Elle est contrainte de fuir son pays et de solliciter une protection internationale, car son propre gouvernement ne peut ou ne veut pas la protéger.

Un **demandeur d'asile** est une personne qui a quitté son pays en quête d'une protection internationale mais qui n'a pas encore obtenu le statut de réfugié.

Une personne **migrante** se déplace dans son propre pays ou d'un pays à un autre, généralement en quête de travail même si d'autres raisons peuvent l'y pousser, comme la volonté de retrouver des membres de sa famille. Certains migrants se déplacent de leur propre gré, d'autres y sont forcés en raison de difficultés économiques ou autres. Une personne peut immigrer de façon régulière dans un pays, avec un permis de travail et de résidence, ou irrégulière, c'est-à-dire sans l'autorisation des autorités du pays où elle souhaite vivre et travailler. La plupart des migrants internationaux vivent en Europe (72 millions), suivie par l'Asie (71 millions) et l'Amérique du Nord (53 millions).

Une **personne déplacée à l'intérieur de son propre pays** a été contrainte de fuir son domicile, en particulier en conséquence d'un conflit armé, de violences généralisées, de violations des droits humains ou de catastrophes causées par l'homme, ou pour en éviter les effets, mais elle n'a pas franchi les frontières de son pays.

Il est important de ne pas oublier que ces étiquettes ne sont pas la façon dont ces personnes se définissent. Personne ne se réveille en se disant « Je suis un réfugié » ou « Je suis une migrante », plutôt que « Je suis un père », « Je suis médecin » ou même « Je suis un être humain » !

Chacun d'entre nous est porteur de multiples identités et étiquettes, que d'autres nous prêtent ou que nous endossons nous-même en fonction des situations : nous ne pouvons pas être entièrement définis uniquement par une seule de ces identités ou étiquettes. Dans le cadre de votre travail, évitez autant que

possible les catégorisations simplistes. Par exemple, au lieu de dire simplement de quelqu'un que c'est un réfugié, vous pourriez dire que « cette personne a notamment un parcours de réfugié ».

Zoom sur les personnes réfugiées

La définition du terme « réfugié » peut être ouverte à interprétation. Les cadres juridiques internationaux et les politiques régionales et nationales fournissent des indications pour déterminer si quelqu'un est considéré comme réfugié dans un pays en particulier. Par exemple, en fonction de la situation et du contexte, une personne peut être considérée comme réfugiée si :

- elle est persécutée en raison de son **genre ou de sa sexualité**. Ainsi, si une femme subit des violences parce qu'elle ne se conforme pas aux normes sociales associées à son genre dans sa région, par exemple en s'engageant dans la politique ou dans la défense des droits humains, et si elle pense que les autorités ne la protégeront pas, elle peut remplir les conditions pour être considérée comme réfugiée ;
- elle quitte son pays pour éviter **le service militaire obligatoire** ou la conscription à durée indéterminée. C'est le cas de nombreux jeunes réfugiés érythréens, qui partent pour échapper au service militaire qui, en Érythrée, n'a pas de durée définie et peut s'étendre sur plus de 10 ou 15 ans. Pendant cette période, les conscrits sont forcés de travailler loin de leur famille, pour un salaire très faible et très peu de congés, et ils sont soumis à de graves violences physiques et mentales pouvant aller jusqu'à la mort ;
- elle est victime de **persécutions de la part d'acteurs non étatiques**, tels que des membres de sa famille, d'autres personnes de son entourage, ou des groupes armés, mais l'État n'a pas les moyens ou la volonté de la protéger (par exemple, la police ne fait rien pour éviter qu'il lui arrive quelque chose) ;
- elle a quitté son pays en raison **d'un conflit armé, d'une catastrophe naturelle, ou de persécutions de la part de l'État**.

ENRICHIR DE NOUVELLES SOCIÉTÉS

« Je veux obtenir mon diplôme et terminer ce que j'ai commencé. [...] À l'heure actuelle notre société s'est effondrée. Personne ne sait mieux que nous ce dont elle a besoin. »

Rima (pseudonyme), Syrienne de 24 ans, étudiante à Damas, actuellement réfugiée au Liban. Propos recueillis par Amnesty International.*

Les personnes réfugiées et migrantes apportent beaucoup là où elles s'installent, ainsi qu'aux pays qu'elles ont laissés derrière elles : elles contribuent à créer des sociétés plus diversifiées et dynamiques, ce qui est bénéfique pour tout le monde. L'argent que les migrants venus de pays en développement envoient chez eux représente trois fois les montants dépensés par les gouvernements dans les aides au développement, soit 404 milliards de dollars des États-Unis, selon des estimations portant sur la totalité du globe en 2013. Les migrants occupent de nombreux emplois pour lesquels les pays ont d'urgence besoin de main-d'œuvre, comme dans les services de santé et l'hôtellerie. Ils paient des taxes et contribuent à l'économie de leur pays hôte, quel que soit leur statut au regard de la loi. Dans de nombreux pays, les migrants et les réfugiés apportent énormément à la science, au monde universitaire, tout comme à l'art et à la culture, que ce soit à travers la musique, la nourriture, etc.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile ont besoin de ressources quand ils arrivent dans un pays, afin qu'ils puissent jouir de leurs droits fondamentaux, tels que l'accès à un logement décent, à la nourriture, aux services de santé et à une protection de base. Il s'agit du minimum que chacun d'entre nous voudrait obtenir s'il ou elle fuyait la guerre, la violence ou les persécutions. Mais les États ont également l'obligation, au titre du droit international relatif aux droits humains, de fournir ces services.

BASMEH & ZEITOONEH

Basmeh & Zeitooneh est une organisation mise sur pied par des Syriens au Liban afin d'obtenir les aides essentielles, un accompagnement social et des formations professionnelles pour d'autres réfugiés syriens et palestiniens. L'organisation, dont le siège se trouve dans le camp de réfugiés de Chatila, a ouvert un centre social aux abords de Beyrouth, la capitale libanaise, en mai 2013, afin de servir de point de repère pour les réfugiés syriens marginalisés. En septembre 2013, elle s'est associée à Médecins sans Frontières pour ouvrir un centre de santé dans le centre social, qui offre des services gratuits pour les femmes enceintes, les jeunes de moins de 15 ans et les personnes souffrant de maladies chroniques. En arabe, « basmeh » signifie sourire et « zeitooneh » signifie olive, symbole de paix et de nourriture.

Pour en savoir plus : www.basmeh-zeitooneh.org



Des femmes yézidiées bloquées en Grèce depuis plus d'un an reçoivent des milliers de messages de soutien de la part de membres d'Amnesty International (2017).
© Amnesty International

STÉRÉOTYPES NÉFASTES ET REJET

Tous les pays et toutes les collectivités n'accueillent pas volontiers les réfugiés et les migrants. Trop souvent, lorsque ces personnes arrivent dans un nouvel endroit, elles sont confrontées au rejet et à la discrimination. Parce qu'elles sont en mouvement, il est fréquent qu'elles ne bénéficient pas de la même sécurité et de la même protection que celles que les citoyens d'un pays peuvent attendre de leur collectivité ou de leur gouvernement local ou national.

En outre, certains médias et personnalités politiques utilisent des éléments de langage incendiaires pour parler des réfugiés et des migrants, mettant ces personnes en danger. Ces éléments de langage comprennent notamment des stéréotypes néfastes et des mensonges flagrants. Parmi les déclarations inexactes qui reviennent souvent, on trouve :

- Les réfugiés et les migrants prennent les ressources de l'État sans rien donner en retour.
- Les réfugiés et les migrants volent les emplois de nos concitoyens.
- Les réfugiés sont là illégalement.
- La plupart des réfugiés ne fuient pas vraiment un danger, leurs pays sont sûrs.
- L'immigration est à l'origine des problèmes économiques et sociaux dans notre pays.

Il peut malheureusement être efficace, d'un point de vue politique, d'attiser la peur des gens en accusant les réfugiés et les migrants des échecs du gouvernement en termes de progrès économique ou d'autres problèmes. Armés d'informations erronées à propos des personnes réfugiées et migrantes, les gens peuvent tenir des propos injurieux ou agressifs quand ils croisent dans la rue quelqu'un qu'ils pensent être un migrant ou un réfugié. Pire, ils peuvent commettre des crimes motivés par la haine. Des agents à des postes de pouvoir, comme les personnes qui étudient les demandes d'asile ou contrôlent l'accès aux services de santé, peuvent également être encouragés à agir de façon discriminatoire envers les réfugiés et les migrants.

Voici quelques exemples de stéréotypes néfastes et d'éléments de langage haineux que l'on retrouve couramment dans les discours publics et qui affectent la vie des réfugiés et des migrants.

Le terroriste - Trop souvent, les réfugiés fuyant des groupes armés sont accusés d'appartenir à ces groupes. La façon dont les réfugiés somaliens sont traités au Kenya en est un bon exemple. Pendant 20 ans, des Somaliens ont traversé la frontière kényane en quête de sécurité, fuyant le groupe armé Al Shabab, créé en Somalie en 2006 et qui a instauré un régime de violence dans la

majeure partie du pays. Les personnes réfugiées sont confrontées à un avenir bien sombre au Kenya : la majorité d'entre elles sont confinées dans des camps, ne peuvent pas travailler en dehors de ces camps et leur accès à l'éducation est entravé. En outre, de fausses accusations d'appartenance à un groupe armé ont eu pour conséquence des atteintes à leurs droits fondamentaux commises par la police. Des personnalités politiques les ont utilisées comme bouc émissaire à la suite d'attaques armées. Prétendant que ces personnes représentaient un danger pour la sécurité, les autorités kényanes ont aussi tenté de fermer le camp de réfugiés de Dadaab, où vivent, parfois depuis plusieurs dizaines d'années, environ 270 000 personnes, dont à peu près 260 000 réfugiés somaliens. Ces agissements ont provoqué un nouveau traumatisme chez des gens qui ont tout abandonné pour fuir le conflit armé et se bâtir une nouvelle vie.

Le criminel - Les réfugiés et les migrants sont souvent accusés d'être des criminels. Par exemple, l'Allemagne est le pays de l'Union européenne où vivent le plus grand nombre de réfugiés. La plupart viennent de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan mais d'autres sont originaires du Soudan, de Somalie, d'Érythrée et d'ailleurs. Si une grande partie de la population allemande réserve un bon accueil aux réfugiés, d'autres gens répandent la crainte que l'arrivée de très nombreuses personnes venant de pays non-européens fasse monter le taux de criminalité. Ce type de préjugé naît du racisme et de la xénophobie. Il n'existe aucune preuve permettant d'affirmer que les réfugiés commettent plus de crimes que les ressortissants du pays d'accueil, et certains éléments suggèrent au contraire que l'immigration fait baisser le taux de criminalité. En Allemagne, des personnes réfugiées et migrantes sont aussi de plus en plus victimes de crimes motivés par la haine. En 2015, les autorités de ce pays ont enregistré 1 031 actes criminels à caractère politique perpétrés contre des centres pour demandeurs d'asile, soit cinq fois plus qu'en 2014 et 16 fois plus qu'en 2013 (63). En outre, les migrants originaires d'Europe de l'Est et des Balkans ainsi que les personnes roms sont accusés d'agissements criminels et font l'objet de préjugés. L'Allemagne expulse de plus en plus de migrants en situation irrégulière et de personnes dont la demande d'asile a été rejetée.

La femme sans défense - Les réfugiées sont fréquemment présentées dans les médias comme des victimes de guerre, de traite ou d'autres atteintes aux droits humains. Mais celles qui ont subi un traumatisme sont loin d'être passives ou sans défense : elles continuent d'exercer leur capacité d'action et bien souvent elles se construisent une nouvelle vie avec courage. Les réfugiées sont fréquemment présentées comme étant « vulnérables ». Ces femmes ne sont pas toutes vulnérables uniquement en raison de leur genre, même si certaines peuvent se trouver dans des situations désavantageuses en raison de la manière dont elles sont

traitées par les trafiquants, les autres réfugiés ou les autorités, ou parce que leurs besoins spécifiques ne sont pas pris en compte dans les camps de réfugiés ou par les programmes d'aide aux réfugiés. Certaines femmes sont porteuses d'un capital social considérable dû à leurs activités politiques, à leur statut en tant que chef de file communautaire, ou à leur travail dans le monde de l'entrepreneuriat ou au sein d'organisations humanitaires.

Documents d'Amnesty International utilisés pour ce chapitre

Amnesty International, « *Je veux un endroit sûr* » - *Les réfugiées de Syrie déracinées et sans protection au Liban* (MDE 18/3210/2016), www.amnesty.org/fr/documents/mde18/3210/2016/fr/

Amnesty International, *Des vies en danger. En Allemagne, la protection contre la violence raciste est insuffisante* [extraits] (MDE 19/1578/2015), www.amnesty.org/fr/documents/eur23/4112/2016/fr/

Amnesty International/Human Rights Watch, *Nulle part où aller. Renvois forcés de réfugiés somaliens du camp de Dadaab (Kenya)* [synthèse] (AFR 32/5118/2016), www.amnesty.org/fr/documents/afr32/5118/2016/fr/

Amnesty International, *Réfugiés, demandeurs d'asile et migrants*, www.amnesty.org/fr/what-we-do/refugees-asylum-seekers-and-migrants/

Amnesty International, *La situation des droits humains dans le monde* (POL 10/2552/2016), www.amnesty.org/fr/documents/pol10/2552/2016/fr/

Autres documents utilisés pour ce chapitre

Robert Adelman, Lesley Williams Reid, Gail Markle, Saskia Weiss et Charles Jaret, "Urban crime rates and the changing face of immigration: Evidence across four decades", *Journal of Ethnicity in Criminal Justice*, vol. 15, n° 1, 2017, p. 52-77, www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/15377938.2016.1261057

Basmeh and Zeitooneh Relief and Development, www.basmeh-zeitooneh.org/

Conseil de l'Europe, Repères. *Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*, 2012, www.coe.int/fr/web/compass/introduction-to-the-2012-edition

HCR, *Global Trends: Forced displacement in 2016*, 2017, www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5943e8a34/global-trends-forced-displacement-2016.html

HCR, *Guiding principles on internal displacement*, 2004, www.unhcr.org/uk/protection/idps/43ce1cff2/guiding-principles-internal-displacement.html

IRIN News, « La réussite des opérations de réinstallation des Bhoutanais réfugiés au Népal », 30 décembre 2013, www.irinnews.org/fr/report/99410/analyse-la-reussite-des-operations-de-reinstallation-des-bhoutanais-refugiés-au-népal

ACTIVITÉ 2.1

EXPLORER LES *A PRIORI*, LES MYTHES ET LES STÉRÉOTYPES

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure de :

- reconnaître que nous avons des *a priori* à propos des gens
- analyser les opinions et les attitudes à l'égard des réfugiés et des migrants
- identifier les mythes, *a priori* et stéréotypes courants entourant les réfugiés et les migrants

DURÉE

2 h 30

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Des magazines, journaux, images, tweets ou publications parues sur des médias sociaux que les participants pourront découper
- Des stylos et marqueurs
- Un tableau à feuilles mobiles
- Des ciseaux
- Du scotch et de la colle
- Des fiches cartonnées / demies feuilles blanches / post-it
- La liste des préjugés cités en page 50

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

Étape 1 : Trois vérités et un mensonge (30 minutes)

Étape 2 : Le mur des réfugiés et des migrants (45 minutes)

Étape 3 : Identifier les mythes et les stéréotypes (45 minutes)

Étape 4 : Agir (30 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Lisez le chapitre et préparez ce dont vous aurez besoin avant d'entamer les activités.
- ☑ Cette activité peut être réalisée en deux parties d'une heure, en combinant les étapes 1 et 2, et les étapes 3 et 4.
- ☑ L'étape 1 peut également consister en une rapide présentation de ce que sont les stéréotypes et les mythes si vous manquez de temps.
- ☑ Pour l'étape 1, vous pouvez utiliser des techniques imaginatives pour séparer les participants en groupes de deux. Par exemple, vous pouvez mettre de la musique et demander aux participants de danser pendant quelques minutes. Quand la musique s'arrête, dites-leur de trouver un ou une partenaire.
- ☑ Pour l'étape 2, essayez de trouver des sources variées : journaux, magazines, images, publications issues des médias sociaux... Il est souhaitable que le matériel contienne de nombreuses illustrations. Vous pouvez demander aux participants d'apporter du matériel pour cette session. Veillez à choisir des magazines et des journaux destinés à différents publics (hommes, femmes et jeunes).
- ☑ Si vous ne trouvez rien qui vous semble utilisable, vous pouvez demander aux participants de dessiner des images qui, selon eux, les représentent.
- ☑ Pour l'étape 3, les participants n'auront pas toutes les informations pour répondre aux questions sur les mythes. Ces informations seront apportées à la fin de ce module. Il est important de bien garder les mythes en mémoire pour que les participants et vous puissiez voir comment ils les ont déconstruits et comment ils ont construit une alternative.
- ☑ L'étape 4 peut être réalisée en dehors du groupe.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : TROIS VÉRITÉS ET UN MENSONGE

(30 MINUTES)

Exercice (15 minutes)

- Donnez aux participants une feuille blanche
- et demandez-leur d'y inscrire leur nom et quatre informations à leur sujet. Expliquez-leur que trois de ces informations devront être vraies, et une devra être fausse. Par exemple : « Alphonse aime chanter, adore le foot, milite en faveur des droits humains et a voté pour Donald Trump ».
- Les participants se déplacent ensuite avec leur feuille. Ils s'installent par paire, se présentent leurs quatre informations respectives et doivent essayer de deviner laquelle est un mensonge. (Pour répartir les participants par paires, vous pouvez utiliser des techniques imaginatives, comme suggéré dans l'encadré Conseils pour l'animation).
- Demandez aux participants de changer de partenaire et de recommencer.
- Dites aux participants de changer une dernière fois de partenaire et cette fois, au lieu de partager leurs « faits », demandez-leur de discuter entre eux des questions suivantes :
 1. *Était-il facile de trouver le mensonge ?*
 2. *Comment avez-vous fait pour déterminer ou deviner quelles informations étaient vraies et laquelle était fausse ?*
 3. *Aviez-vous des a priori concernant la personne ? Quel genre d'a priori ?*
 4. *Étaient-ils toujours fondés ?*

Groupe entier (15 minutes)

- Demandez aux participants de partager ce dont ils ont discuté à deux.
- Écrivez sur le tableau à feuilles mobiles les *a priori* que les participants ont formulés les uns envers les autres pour distinguer le vrai du faux.
- Engagez la discussion pour savoir si les *a priori* que nous avons sur les gens sont toujours exacts.
- Engagez une réflexion collective à partir des éléments suivants :

- ✓ On fait souvent des suppositions sur les autres en se basant sur ce que l'on voit : le genre de la personne, la couleur de sa peau, sa religion, ses origines ou l'existence d'un handicap.
- ✓ Il est difficile de connaître les gens juste en les regardant ou en les associant à un groupe.
- ✓ Souvent, nos *a priori* à propos de certains groupes sont formés à partir de ce que l'on apprend ou de ce que l'on entend dans les médias, au sein de sa famille ou parmi ses amis.
- ✓ Il est important de prendre conscience que nous avons des *a priori* envers les gens, souvent fondés sur des stéréotypes et des préjugés.
- ✓ C'est souvent le cas en ce qui concerne nos *a priori* envers les réfugiés et les migrants. Nous explorerons cela plus en profondeur avec notre prochaine activité.



Ces deux réfugiées vivent au « Village du Tous ensemble » (PIKPA), un camp d'accueil ouvert géré par des réfugiés, sur l'île de Lesbos, en Grèce (2017).

© Giorgos Moutafis



ÉTAPE 2 : LE MUR DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS (45 MINUTES)

Travail de groupe (20 minutes)

- En fonction du nombre de participants, divisez-les en groupes de cinq ou six.
- Placez les magazines et les journaux par terre au centre de l'espace.
- Donnez à chaque groupe une feuille du tableau et demandez-leur d'utiliser le matériel à leur disposition pour créer un collage reflétant ce qu'ils entendent ou lisent sur les personnes réfugiées et migrantes dans les médias, de la part des personnalités politiques ou au sein de leurs familles. Ils peuvent dessiner, écrire et rendre le tout aussi créatif que possible.
- Lorsqu'ils ont terminé, demandez aux participants de discuter des questions suivantes :
 1. *Comment pensez-vous que les réfugiés et migrants sont dépeints ? Pensez-vous qu'il y a une différence dans la manière dont sont présentés les hommes, les femmes, et les enfants ?*
 2. *Pourquoi pensez-vous que les médias et les personnalités politiques recourent souvent à ces stéréotypes ?*
 3. *De quelle façon cela affecte-t-il la manière dont les gens considèrent les réfugiés et les migrants et agissent envers eux ?*

Groupe entier (25 minutes)

- Demandez aux participants de se rassembler et fixez les collages au mur, les uns à côté des autres. Si vous ne pouvez pas les mettre sur le mur, posez-les par terre.
- Laissez aux participants quelques minutes pour lire et observer le mur,
- puis invitez-les à partager leurs réflexions à partir des questions suivantes :
 1. *Que ressentez-vous en regardant le mur ?*
 2. *De quelle façon cela affecte-t-il la manière dont vous considérez les réfugiés et les migrants et vos agissements envers eux ? Et la manière dont ils se considèrent eux-mêmes ?*
 3. *Comment ces discours et ces images sont-ils utilisés pour nous diviser et nous séparer ?*

ÉTAPE 3 : IDENTIFIER LES MYTHES ET LES STÉRÉOTYPES (45 MINUTES)

Réflexion collective (5 minutes)

- Écrivez le mot MYTHE et demandez aux participants ce que cela signifie pour eux. Faites la même chose avec STÉRÉOTYPE.
- Demandez aux participants d'écrire ou de dessiner sur des fiches cartonnées ou de post-its séparés les mythes et les stéréotypes qu'ils entendent le plus souvent (une idée par post-it ou fiche).
- Dites-leur de placer les cartes par terre, face visible, de manière à ce que tous les participants les voient bien.

Établir des catégories (10 minutes)

- Demandez aux participants de trier les fiches en différentes catégories, en fonction de leurs propres critères correspondant au problème exploré. Il est important que vous les laissiez trouver leurs propres catégories. Cela semblera peut-être brouillon et lent au début, mais ils s'en sortiront.
- Lancez une discussion en demandant ce que montrent les catégories. Par exemple quel post-it ou fiche entre dans quelle catégorie, et pourquoi ?

Déterminer les informations nécessaires

- Cette partie de l'activité peut être réalisée en commun ou en petits groupes, en fonction des catégories.
- Demandez aux participants d'expliquer pourquoi ils ont classé un concept dans telle ou telle catégorie, de dire s'ils ont besoin de plus d'informations pour choisir une catégorie et d'indiquer où ils pensent pouvoir trouver ces informations.
- Expliquez-leur que ce n'est que le début.
- Demandez aux participants de se souvenir des exemples de mythes, de stéréotypes et de préjugés mentionnés lors des activités pour voir ce qu'ils ont appris sur le fait de combattre les mythes et les stéréotypes, et la façon dont ils pourraient vouloir partager ce savoir avec d'autres.
- Vous trouverez des exemples en page 50.



ÉTAPE 4 : PASSEZ À L'ACTION - ENVOYEZ DES MESSAGES POSITIFS (30 MINUTES)

Réflexion collective (10 minutes)

- Demandez aux participants de réfléchir à la façon dont ils pourraient écrire un article destiné aux médias sans déconsidérer les réfugiés et les migrants. Quels seraient les principaux éléments d'un tel article ? Qu'est-ce qu'ils devraient inclure ? Qu'est-ce qu'ils devraient exclure ?
- Inscrivez sur le tableau les catégories « À inclure » et « À éviter » et notez les réponses des participants.
- Ces derniers peuvent utiliser des exemples réels tirés de leurs collages ou des médias et des réseaux sociaux pour motiver leur avis.

Travail en petits groupes ou travail individuel (20 minutes)

- Demandez aux participants s'ils connaissent des histoires positives sur des réfugiés et/ou des migrants.
- Demandez-leur d'écrire un court article, un tweet ou un autre type de message qui aide à remettre en cause le discrédit jeté sur les réfugiés et les migrants.
- Cette activité peut ne pas être réalisée sur place et les textes peuvent être présentés lors de la session suivante.
- Déterminez où et comment les participants peuvent partager leurs messages. Ils pourraient soumettre leur article au journal d'une école ou d'une université, ou à un journal local, ou bien ils pourraient le publier sur un blog.
- Demandez aux participants ce qui peut être fait pour contester la façon dont les personnes réfugiées et migrantes sont dépeintes dans les médias, dans leur famille ou autour d'eux.

N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #IWelcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !



Un mur dans les locaux du Together Project (« projet Ensemble ») à Toronto, au Canada. L'association organise notamment des programmes de formation avec des employeurs pour apporter aux réfugiés les compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail (2017).
© Stephanie Foden/Amnesty International

ACTIVITÉ 2.2

COMPRENDRE L'AUTRE

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure de :

- comprendre les problèmes liés aux opinions et partis pris existants contre les réfugiés et les migrants ;
- faire preuve d'empathie envers les personnes dont les opinions sont différentes des leurs.

DURÉE

2 heures

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Des photocopies des études de cas (une par groupe) des pages 60-61
- Quatre affiches (« Tout à fait d'accord », « D'accord », « Pas d'accord », « Pas du tout d'accord »)
- Les affirmations de la page 58, ou des déclarations sélectionnées dans les médias et sur les réseaux sociaux

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Comprendre les différents points de vue (60 minutes)

Étape 2 : D'accord ou pas d'accord (30 minutes)

Étape 3 : Passez à l'action (30 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Pour l'étape 1, encouragez les participants et participantes à se mettre eux-mêmes au défi en essayant le plus possible de ne pas juger les autres. Expliquez-leur que le fait de ne pas juger les attitudes des personnes avec qui on n'est pas d'accord permet de mieux « creuser » un sujet et de mieux comprendre sa complexité. Il est important de toujours demander « pourquoi cette personne pense-t-elle de cette façon ou ressent-elle cela ? »
- ☑ Demandez aux participants d'adapter le cas à leur propre contexte, ou de le relier à une situation qu'ils ont rencontrée ou dont ils ont entendu parler, par exemple à propos d'un groupe de personnes ayant immigré dans leur pays et envers lesquelles les gens autour d'eux ont des préjugés.
- ☑ Pour l'étape 2, utilisez des affirmations tirées de la page 58, ou des déclarations correspondant à votre contexte formulées à partir de titres de journaux, d'articles ou de publications sur les réseaux sociaux.
- ☑ Ne cherchez pas à ce que tout le monde soit d'accord, mais ayez le souci de garantir un débat respectueux. Cette activité a pour unique objectif de commencer à voir où se situent les participants et à leur faire savoir que ces questions seront explorées plus en détail au cours d'autres activités.
- ☑ Pendant les débats, si tous les participants sont d'accord sur une des affirmations, faites-vous l'« avocat du diable » en exprimant l'opinion contraire.
- ☑ Certains participants diront peut-être qu'ils ne savent pas s'ils sont d'accord ou pas d'accord et refuseront de se placer à côté d'une des affiches. Dans ce cas, demandez-leur d'en dire davantage sur l'affirmation, puis encouragez-les à choisir une des affiches. S'ils ne veulent toujours pas, laissez-les se tenir au centre de la pièce, dans le groupe des « Sans opinion ».
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer, à partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : UN AUTRE POINT DE VUE (60 MINUTES)

Travail en petits groupes (30 minutes)

- Séparez les participants en petits groupes de quatre ou cinq personnes.
- Donnez à chaque groupe un cas représentant un point de vue différent sur les réfugiés et les migrants.
- Demandez-leur de lire les cas et de débattre des questions qui leur sont associées.
- Suggérez aux groupes de mettre au point un petit jeu de rôle (optionnel, en fonction du temps dont vous disposez).

Groupe entier (30 minutes)

- Rassemblez les participants. Demandez-leur de parler de leur jeu de rôle, le cas échéant, et de réfléchir et répondre aux questions suivantes :
 1. *A-t-il été difficile d'écouter des opinions très différentes des vôtres ? A-t-il été difficile de vous mettre d'accord ?*
 2. *Comment y êtes-vous finalement parvenus ? Si vous n'y êtes pas parvenus, pourquoi ?*
 3. *Qu'avez-vous appris durant cette activité ?*



Des participantes et participants à un atelier organisé dans le cadre du cinquième camp annuel de jeunes d'Amnesty International Algérie.
© Amnesty International Algérie

ÉTAPE 2 : D'ACCORD OU PAS D'ACCORD ?

(30 MINUTES)

- Avant de démarrer l'activité, disposez les quatre affiches autour de la pièce, en veillant à ce qu'elles soient suffisamment espacées pour permettre à un groupe de participants de se placer devant chacune d'entre elles. Examinez les affirmations ci-contre et choisissez-en cinq ou six correspondant à votre contexte et qui, selon vous, susciteront le plus de débats.
- Expliquez aux participants que cette activité est destinée à leur faire prendre conscience de leurs propres opinions et attitudes relatives aux migrants et aux réfugiés, ainsi que de celles des autres. Rappelez-leur que tout le monde a le droit d'avoir sa propre opinion et qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.
- Lisez à voix haute la première affirmation que vous avez choisie.
- Demandez aux participants d'aller se placer à côté de l'affiche qui reflète leur opinion à son sujet.
- Une fois les participants positionnés, invitez quelques membres de chaque groupe à expliquer pourquoi ils se sont placés sous telle ou telle affiche.
- Après avoir écouté les explications des uns et des autres, demandez si certains ont changé d'avis et souhaitent aller se placer devant une autre affiche.
- Rassemblez de nouveau l'ensemble des participants et recommencez avec l'affirmation suivante. Procédez ainsi pour chacune des affirmations choisies.

Déclarations sur les migrants et les réfugiés :

- Les réfugiés vivent des allocations et en profitent.
- La plupart des réfugiés ne fuient pas vraiment un danger. Leurs pays sont sûrs.
- Nous n'avons pas la place d'accueillir plus de gens.
- La plupart des réfugiés dans le monde vont dans les pays développés.
- Les réfugiés sont là illégalement.
- Les personnes en mouvement prennent nos emplois.
- Les réfugiés et les migrants ne veulent pas s'intégrer.
- Les réfugiés abusent du système de santé et le font s'effondrer.
- Les réfugiés ont beaucoup d'argent et bénéficient d'un traitement de faveur de la part du gouvernement.
- Quand ils vont à l'école, les réfugiés et les migrants contribuent à faire baisser le niveau d'éducation.
- La plupart des réfugiés et des migrants sont des terroristes ou des criminels potentiels qui ont fui la justice de leur pays d'origine.
- L'immigration est à l'origine des problèmes économiques et sociaux dans notre pays.



Des militantes et militants d'Amnesty International ont organisé des actions de solidarité dans toute l'Espagne pour protester contre les politiques du président américain Donald Trump en matière d'immigration (2017).
© Xavier Gil Dalmau

ÉTAPE 3 : PASSEZ À L'ACTION (30 MINUTES)

- Séparez les participants en petits groupes de trois ou quatre et expliquez-leur qu'ils vont créer un jeu de rôle sous la forme d'un débat formel autour de l'une des affirmations dont il a été question. Chaque participant aura un rôle précis : journaliste, personnalité politique, employé d'une organisation humanitaire ou encore membre d'une organisation de plaidoyer.
- Laissez suffisamment de temps aux participants pour préparer leurs arguments, et votez à la fin du débat.
- Vous pouvez inviter d'autres jeunes à assister au débat ou l'organiser dans le cadre d'une manifestation ou à l'école.

D'autres possibilités d'action

Proposez d'autres façons pour les participants de remettre en cause les perceptions et points de vue négatifs et erronés sur les réfugiés et les migrants. Par exemple, ils peuvent répondre à des publications sur les réseaux sociaux ou à des articles et des lettres publiés dans les journaux ou les médias locaux et qui répandent de fausses informations sur les réfugiés et les migrants, ou bien ils peuvent publier en ligne d'autres histoires plus positives.

N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #IWelcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !



DIFFÉRENTS POINTS DE VUE : JEUX DE RÔLE POUR L'ACTIVITÉ 2.2, ÉTAPE 1

Photocopiez un cas pour chaque groupe

CAS N° 1 :

« PARASITES ! »

John travaille dans la même usine depuis ses 18 ans. Soudain, l'usine ferme et lui et de nombreuses autres personnes sont licenciés. John est en colère. En faisant la queue pour recevoir ses prestations sociales, il voit beaucoup de personnes appartenant à des minorités ethniques dans la même file que lui. Il pense que ces personnes profitent du système pour lequel ses parents et lui se sont battus et auquel ils ont contribué. Il pense que « tous ces parasites non-européens paresseux devraient être renvoyés chez eux dès que possible ».

Questions :

1. *Que ressent John ? À votre avis, pourquoi ressent-il cela ?*
2. *Quelle pourrait être la cause de sa colère et de sa frustration ?*
3. *Que feriez-vous dans la même situation ?*
4. *Qu'est-ce qui pourrait aider John à mieux comprendre la situation des réfugiés et à établir un rapport avec la sienne ?*

CAS N° 2 :

« MA MEILLEURE AMIE EST UNE RÉFUGIÉE »

Esmee est une jeune femme vivant dans un quartier dont les habitants sont majoritairement pauvres. Il y a des hauts et des bas en termes de « sentiment d'appartenance » pour les gens du quartier. De temps en temps des conflits et des bagarres éclatent. Esmee est agnostique et élève seule ses enfants. Au cours de l'année passée, une nouvelle voisine, Safae, s'est installée ; Esmee et elle sont devenues très amies. Safae est une musulmane de Syrie dont le statut de réfugiée a été récemment reconnu. Lorsqu'elle reçoit de mauvaises nouvelles de la ville où elle vivait en Syrie, Esmee est toujours prête à l'écouter et à la reconforter. En même temps, Safae est une personne très positive, qui remonte le moral d'Esmee quand celle-ci est angoissée par les difficultés de la vie. Les deux femmes ont une histoire très différente, mais elles s'entendent extrêmement bien.

Questions :

1. *Que ressentent Esmee et Safae ? Pourquoi ressentent-elles cela ?*
2. *À votre avis, qu'est-ce qui peut créer une forte amitié entre deux personnes ?*
3. *Avez-vous déjà, comme Esmee et Safae, développé une solide amitié avec quelqu'un qui était très différent de vous sur le plan ethnique, culturel ou religieux ?*
4. *Que peut-on apprendre de cette situation pour l'appliquer à d'autres ?*

CAS N° 3 :

« NOUS CONTRE VOUS »

Un/e membre d'un groupe de jeunes militants Amnesty, élève ou étudiant-e dans un établissement scolaire ou une université d'une grande ville du pays X, consacre une semaine de projet à des discussions sur les droits des femmes et des personnes LGBTI avec un groupe d'élèves de 15 ans. Dans l'une des classes, les élèves ont tendance à se séparer en deux groupes : un premier groupe est constitué d'élèves dont les parents sont nés dans le pays X, et l'autre est constitué d'élèves dont les parents sont nés en Afrique du Nord et se sont installés dans le pays X avant leur naissance. Les deux groupes ont une propension à s'exprimer en termes de « Nous contre Vous ».

- Le groupe dont les familles sont originaires du pays X lance des affirmations telles que : « Vous autres Nord-africains être vraiment rétrogrades : vous pensez encore que les femmes et les gays sont inférieurs ! » Aux filles, ils disent : « Pourquoi est-ce que vous vous forcez à porter un voile comme des nonnes ? Vous avez si peur que ça de vos hommes ? »
- Le groupe dont les familles sont originaires d'Afrique du Nord leur répond avec colère : « Vous êtes toujours si arrogants ! Nos femmes ont plus à dire que vous le pensez. Ce sont nos cheffes de famille. En plus, il est immoral d'accepter des pratiques perverses comme l'homosexualité. Tout le monde le sait. »

Le/la militant-e d'Amnesty sait que, si une bonne partie des personnes dont les parents sont d'origine nord-africaine sont opposées aux droits des gays, certaines sont au contraire très tolérantes à cet égard. De même, la majorité des élèves dont les familles sont originaires du pays X ont un problème avec les musulmans tandis qu'une minorité se tait sous la pression du groupe. Le/la militant-e a remarqué cet affrontement d'opinions dans d'autres groupes mais ne sait pas comment l'empêcher ou vaincre cette dynamique.

Questions :

1. *Que ressent le/la militant-e face aux désaccords et aux disputes persistantes au sein du groupe ?*
2. *À votre avis, quelles sont les causes de dissension entre les groupes ?*
3. *Que feriez-vous dans la même situation ?*

CAS N° 4 :

« PROTÉGER L'AVENIR DE NOS ENFANTS »

Hassan est un homme politique très populaire dans le pays X. Sa position en matière d'immigration est très claire : le pays X doit fermer ses frontières aux migrants et aux réfugiés. Hassan ne se considère pas comme raciste. Il se dit réaliste. Il déclare qu'il est trop dangereux d'autoriser des migrants et des réfugiés à entrer dans le pays. Les attaques terroristes et l'augmentation des activités criminelles dans le pays X montrent que le groupe armé État islamique (EI) envoie ses « guerriers » déguisés en réfugiés pour fomenter une guerre. Il affirme également que « la majorité des personnes appartenant à des minorités ethniques et culturelles dans ce pays ne travaillent pas. Souvent, elles profitent des ressources pourtant limitées du pays. En outre, un nombre important de personnes appartenant à des minorités ethniques sont impliquées dans des activités criminelles. » Hassan conclut en disant que « nous devons penser à l'avenir de nos enfants et dire "NON" aux réfugiés maintenant pour éviter une catastrophe socio-économique dans l'avenir. »

Questions :

1. *Que pense et ressent Hassan à propos des migrations dans son pays ?*
2. *Quelles sont les causes de ces pensées et sentiments ?*
3. *Que diriez-vous à Hassan, si c'était un bon ami à vous et s'il vous expliquait ses positions concernant les migrants dans son/votre pays ?*



Les jumelles Ranea et Danae ont 11 ans et viennent d'Irak. Elles s'inquiètent d'être bloquées en Grèce, et l'école et les amis qu'elles ont laissés derrière elles leur manquent. Danae dit : « Je ne comprends pas pourquoi ils ouvrent et ils ferment [les frontières] » (2017).

© Amnesty International

ACTIVITÉ 2.3

EXPLORER LES IDENTITÉS ET LES DROITS HUMAINS

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure de :

- prendre conscience que tout le monde n'a pas les mêmes chances et ne jouit pas de tous ses droits fondamentaux ;
- décrire la façon dont les personnes réfugiées et migrantes sont confrontées à de multiples difficultés pour se prévaloir de leurs droits humains ;
- faire preuve de solidarité et d'empathie envers les personnes réfugiées et migrantes.

DURÉE

2 heures

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Les fiches de rôles
- Un espace ouvert (un couloir, une grande pièce ou dehors)
- Un lecteur de cassettes ou de CD et de la musique douce/d'ambiance (facultatif)
- Un chapeau ou un récipient
- Le résumé simplifié de la DUDH (page 69)

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Faites un pas en avant (60 minutes)

Étape 2 : Nous sommes différents, sommes-nous égaux ? (45 minutes)

Étape 3 : Passez à l'action (15 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Vous pouvez moduler le temps consacré à cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe.
- ☑ Chaque étape peut être réalisée comme une activité distincte.
- ☑ L'intérêt de cette activité réside dans l'impact qu'a le fait de constater l'écart qui peut se creuser entre les participants, en particulier à la fin, quand la distance entre celles et ceux qui ont avancé et les autres est la plus grande.
- ☑ Vous pouvez adapter les rôles pour refléter le contexte dans votre pays. Ce faisant, veillez à les adapter de telle sorte que le moins de personnes possible puissent répondre oui et donc avancer. Cette remarque est également valable si vous travaillez avec un groupe conséquent et devez préparer plus de rôles.
- ☑ Lors de la phase « d'imagination », au début, il est possible que certains participants estiment en savoir trop peu sur la vie des personnes qu'ils ou elles doivent incarner. Dites-leur que ce n'est pas important et de faire de leur mieux en utilisant leur imagination.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et à partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : FAITES UN PAS EN AVANT (60 MINUTES)

(Adapté à partir du document du Conseil de l'Europe intitulé *Repères. Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes*, 2012, <https://www.coe.int/fr/web/compass/introduction-to-the-2012-edition>)

Représentation mentale du rôle (10 minutes)

- Instaurez une atmosphère calme, avec une musique de fond douce, et demandez le silence aux participants.
 - Priez-les de piocher une fiche de rôle dans le chapeau (page 68). Dites-leur de ne la montrer à personne.
 - Invitez-les à s'asseoir, de préférence par terre, et à lire attentivement ce qui est écrit sur leur fiche.
- Demandez-leur d'entrer dans le rôle. Pour les aider, lisez-leur certaines des questions suivantes, en marquant une pause entre chaque question pour qu'ils aient le temps de réfléchir et de construire une image de leur personnage et de sa vie.
 1. À quoi a ressemblé votre enfance ? Dans quel genre de maison viviez-vous ? À quels jeux jouiez-vous ? Quel métier exerçaient vos parents ? À quoi ressemble votre vie quotidienne maintenant ? Où fréquentez-vous des gens ? Que faites-vous le matin, l'après-midi, le soir ? Quel style de vie menez-vous ? Où vivez-vous ? Combien d'argent gagnez-vous chaque mois ? Que faites-vous durant vos loisirs ? Que faites-vous durant vos vacances ? Qu'est-ce qui vous enthousiasme et de quoi avez-vous peur ?
 - Demandez aux participants de rester silencieux et de se mettre en ligne les uns à côté des autres (comme sur une ligne de départ).



Exercice : Un pas en avant (10 minutes)

- Expliquez aux participants que vous allez leur lire une liste de situations ou d'événements. Chaque fois qu'ils peuvent dire qu'une affirmation est « vraie », ils doivent avancer d'un pas. Sinon, ils restent où ils sont.
- Lisez les affirmations, en faisant une pause entre chacune d'entre elles pour permettre aux participants d'avancer et de regarder autour d'eux pour prendre note de leur position par rapport aux autres.
- À la fin, invitez tout le monde à noter leur position finale. Demandez à chaque participant, en commençant par la personne ayant le plus avancé, de lire leur rôle.
- Soulignez où se trouvent les personnes incarnant des réfugiés, des migrants ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
- Demandez-leur de réfléchir pendant une minute aux questions suivantes :
 1. *Que ressentez-vous par rapport à l'endroit où vous vous situez et quand vous regardez les autres depuis cette position ?*
 2. *À quoi cela vous fait-il penser ?*



Des militants et militantes préparent une action dans le cadre du camp d'action pour les droits des réfugiés à Lesbos, en Grèce (2017).

© Giorgos Moutafis/Amnesty International

Affirmations

- Vous n'avez jamais rencontré de graves problèmes financiers.
- Vous avez un logement décent, avec le téléphone et la télévision.
- Vous estimez que votre langue, votre religion et votre culture sont respectées dans la société au sein de laquelle vous vivez.
- Vous sentez que votre opinion sur les questions politiques et sociales compte et que vos points de vue sont écoutés.
- Vous êtes consulté-e par d'autres personnes sur différents sujets.
- Vous n'avez pas peur de vous faire arrêter par la police.
- Vous savez où aller pour demander de l'aide ou des conseils en cas de besoin.
- Vous n'avez jamais eu l'impression de subir de discrimination en raison de votre origine.
- Vous disposez d'une protection sociale et médicale répondant à vos besoins.
- Vous pouvez partir en vacances une fois par an.
- Vous pouvez inviter des amis à dîner chez vous.
- Vous avez une vie intéressante et êtes optimiste pour l'avenir.
- Vous estimez que vous pouvez faire des études et exercer le métier de votre choix.
- Vous n'avez pas peur d'être harcelé-e ou agressé-e dans la rue, ou dans les médias.
- Vous pouvez voter lors des élections nationales et locales.
- Vous pouvez célébrer les principales fêtes religieuses avec votre famille et vos amis.
- Vous pouvez participer à un séminaire international à l'étranger.
- Vous pouvez aller au cinéma ou au théâtre au moins une fois par semaine.
- Vous n'avez pas peur pour l'avenir de vos enfants.
- Vous pouvez acheter de nouveaux vêtements au moins deux fois par an.
- Vous pouvez aimer la personne de votre choix.
- Vous sentez que vos compétences sont appréciées et respectées au sein de la société dans laquelle vous vivez.
- Vous pouvez utiliser internet et en bénéficier.
- Vous êtes libre d'utiliser n'importe quel site internet sans craindre la censure.
- Vous ne craignez pas les conséquences du changement climatique.

Travail à deux (10 minutes)

- Demandez aux participants de se mettre par deux pour discuter des questions suivantes :
 1. *Que ressentiez-vous pendant l'exercice ?*
 2. *À quel point a-t-il été facile ou difficile de jouer votre rôle ? Comment imaginiez-vous la personne que vous deviez incarner ?*
 3. *Avez-vous eu l'impression qu'à certains moments vos droits humains étaient ignorés ? Lesquels ?*

Groupe entier (30 minutes)

- Demandez aux participants de partager leurs réflexions à propos des questions suivantes :
 1. *L'exercice reflète-t-il la société ? Si tel est le cas, de quelle façon ?*
 2. *Où ont terminé les personnes incarnant des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées ?*
 3. *Tous les réfugiés et les migrants étaient-ils à la même place, ou certains étaient-ils placés différemment ? Pourquoi ?*
- Concluez en quelques points.
 - ✓ Il est important de reconnaître les multiples identités des gens et la façon dont elles affectent la possibilité qu'ils ont de jouir de certains droits tels que l'éducation, le travail, le logement ou la santé. On parle de discriminations multiples, ou de discriminations croisées. Pour en savoir plus, rendez-vous p. 127.

ÉTAPE 2 : NOUS SOMMES DIFFÉRENTS, SOMMES-NOUS ÉGAUX ? (45 MINUTES)

Travail de groupe (15 minutes)

- Divisez les participants en petits groupes de quatre ou cinq personnes.
- Donnez à chaque groupe un des rôles de réfugié ou de migrant, une photocopie de la DUDH résumée (voir page 69) et une liste d'affirmations (page 65).
- Expliquez que chaque groupe doit, en utilisant les documents fournis, réfléchir aux questions suivantes :
 1. *Quels droits humains sont en jeu pour chaque rôle ? Pourquoi ?*
- Dites-leur d'écrire leurs réponses sur le tableau afin de les présenter à tout le groupe.

Groupe entier (30 minutes)

- Demandez à chaque petit groupe de présenter son rôle et les droits humains en jeu.
- Discutez avec les participants :
 1. *Quels sont les points communs ? Y a-t-il des différences ?*
 2. *De quelle façon les droits humains sont-ils reliés entre eux ou interdépendants ?*



Des participant-e-s à une marche pour l'accueil des réfugiés, organisée par Amnesty International Royaume-Uni en partenariat avec plus de 40 autres organisations, au Royaume-Uni (2016).
© Marie-Anne Ventoura/ Amnesty International

ÉTAPE 3 : PASSEZ À L'ACTION (15 MINUTES)

Discutez ensemble pour établir comment vous pouvez effectuer un travail de sensibilisation sur ces sujets. Suggérez d'organiser cette activité avec d'autres groupes auxquels appartiennent les participants, y compris leurs groupes à l'école ou à l'université, des associations locales, des organisations bénévoles ou des équipes sportives.



LES FICHES DE RÔLES

POUR L'ACTIVITÉ 2.3, ÉTAPE 1

Vous êtes une mère sans emploi et élevez seule votre enfant.

Vous êtes une réfugiée syrienne récemment réinstallée avec ses deux jeunes enfants.

Vous êtes la fille du responsable d'une banque locale, vous étudiez l'économie à l'université.

Vous êtes le fils d'un immigrant chinois qui tient un fast-food qui marche bien.

Vous êtes une jeune Arabe musulmane et vous vivez avec vos parents, profondément religieux.

Vous êtes la fille de l'ambassadeur des États-Unis dans le pays où vous vivez.

Vous êtes un-e réfugié-e de 15 ans et vous vivez sans votre famille dans un camp de réfugiés.

Vous êtes propriétaire d'une société d'import-export prospère.

Vous êtes un jeune homme handicapé et ne pouvez vous déplacer qu'en fauteuil roulant.

Vous êtes retraité-e d'une usine de chaussures.

Vous êtes une jeune fille rom de 17 ans qui n'a jamais terminé l'école primaire.

Vous êtes la petite amie d'un jeune artiste et vous êtes accro à l'héroïne.

Vous êtes un-e travailleur/travailleuse du sexe d'âge moyen et vous êtes séropositif/ve.

Vous êtes une jeune femme transgenre qui fuit son pays.

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire et actuellement sans emploi, vous attendez l'occasion

Vous êtes mannequin d'origine africaine.

Vous êtes un-e réfugié-e afghan-e de 24 ans.

Vous êtes un homme sans abri de 27 ans.

Vous êtes un-e immigrant-e sans papiers originaire du Salvador.

Vous êtes le fils de 19 ans d'un fermier vivant dans un village isolé de montagne.

Photocopiez et coupez le long des lignes.

Veillez à ce que chaque participant ait un rôle.

LA DUDH EN RÉSUMÉ

POUR L'ACTIVITÉ 2.3, ÉTAPE 2

RÉSUMÉ DES ARTICLES DE LA DUDH

1.	Liberté et égalité en dignité et en droits
2.	Non-discrimination
3.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
4.	Droit de ne pas être réduit en esclavage
5.	Droit de ne pas être soumis à la torture
6.	Protection par la loi
7.	Égalité devant la loi
8.	Réparation lorsque les droits ont été bafoués
9.	Pas de détention, d'emprisonnement ou d'exil arbitraires
10.	Droit à un procès équitable
11.	Présomption d'innocence
12.	Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
13.	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
14.	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
15.	Droit à une nationalité
16.	Droit de se marier et de fonder une famille
17.	Droit à la propriété
18.	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
19.	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
20.	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
21.	Droit de participer au gouvernement du pays
22.	Droit à la sécurité sociale
23.	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
24.	Droit au repos et aux loisirs
25.	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
26.	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit
27.	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
28.	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
29.	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
30.	Ne priver personne de l'un de ces droits !

DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droits et libertés civils.

Droit à la vie, à ne pas subir de torture ni être réduit en esclavage, liberté d'expression et de religion, droit à la non-discrimination.



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence,

à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté ou détenu arbitrairement.



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, droit de fonder une famille

et d'en prendre soin, droit au loisir, droit à des services médicaux.



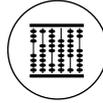
DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement du pays, droit de vote, droit de réunion pacifique.



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.



DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.



(1) Ce résumé a été conçu spécialement pour cette activité éducative. Il n'a pas été approuvé par l'ONU.

Photocopiez pour le groupe.





CHAPITRE 3

LA CRISE DU

DÉPLACEMENT ET LE

MANQUE DE VOLONTÉ

POLITIQUE



Les réfugié-e-s et les migrant-e-s se retrouvent sans nulle part où aller tandis que les dirigeants européens négocient un accord pour les renvoyer par milliers en Turquie. À la frontière avec la Macédoine, jusqu'à 13 000 personnes sont restées bloquées à la frontière près d'Idoméni, en Grèce (2016). © Fotis Filippou

« Plus nous essayons de régler le problème des migrations par la rigueur de contrôles encore plus sévères aux frontières, plus nous sacrifions les droits de l'homme, pendant le trajet, à la frontière et à l'intérieur même des pays d'accueil.

« Rares sont les pays, s'il en existe, qui ont effectivement réussi à réduire le flux des migrations en imposant ce type de contrôle. La loi de l'offre et de la demande est trop puissante. Alors, les immigrants sont poussés à pénétrer dans le pays de façon clandestine, à y rester après l'expiration de leur visa ou à emprunter la seule et unique voie qui leur reste offerte, celle de la demande d'asile. »

Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations unies



CONTEXTE

« Le fait que nous assistions au déclenchement d'un nombre si important de nouvelles crises, sans qu'aucune des anciennes ne soit réglée, illustre clairement l'absence de capacité et de volonté politique de mettre fin aux conflits, voire de les prévenir. Le résultat est que l'imprévisibilité et l'impunité gagnent du terrain d'une manière alarmante. »

António Guterres, alors haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (actuellement secrétaire général de l'ONU)

Aujourd'hui, des millions de personnes sont concernées par le déplacement. Selon le HCR, le monde compte 22,5 millions de réfugié-e-s, déplacés par la violence, les conflits et l'oppression et contraints de tout quitter en quête de sécurité. On estime également que 244 millions de personnes, soit 3,3 % de la population mondiale, vivent en dehors de leur pays d'origine dans l'espoir d'une vie décente. Certaines sont parties pour trouver de nouvelles ou de meilleures perspectives, mais la plupart n'avaient pas d'autre choix.

Bien que le nombre de personnes en mouvement soit actuellement très élevé en raison de plusieurs conflits, des atteintes aux droits humains et des risques mortels liés à la pauvreté, les déplacements de grande ampleur n'ont rien de nouveau. Tout au long de l'histoire, des gens se sont déplacés et

ont commencé une nouvelle vie par nécessité. Il y a certainement quelqu'un dans votre famille qui a un jour quitté sa ville d'origine à la recherche d'un emploi et de nouvelles perspectives, ou en tant que réfugié-e fuyant des persécutions ou un conflit. Voici quelques exemples de déplacements de grande ampleur survenus au cours des 200 dernières années :

- Durant la « grande migration » aux États-Unis, entre 1915 et 1960, cinq millions de Noirs américains ont quitté les États du Sud, comme la Géorgie et le Mississippi, pour aller s'installer dans des villes du Nord, telles que Chicago et New York. Ils fuyaient la misère, les violences racistes et les lois qui ne leur accordaient pas les mêmes droits qu'aux Blancs.
- Après la Seconde Guerre mondiale, des millions d'Allemands qui vivaient en Europe de l'Est ont été contraints de retourner en Allemagne. Par exemple, la Tchécoslovaquie a expulsé 2,2 millions d'Allemands, dont elle a saisi les biens immobiliers.
- Sous le régime des Khmers rouges au Cambodge, entre 1975 et 1979, jusqu'à 40 % de la population cambodgienne a été forcée de migrer à la campagne. La famine et les exécutions militaires ont fait 1,7 millions de morts, et des milliers de Cambodgiens ont fui le pays pour demander l'asile à l'étranger.



*Des manifestations ont eu lieu à Lesbos et à Chios à la suite de l'application de l'accord UE-Turquie, qui permet de renvoyer un grand nombre de personnes de l'Europe vers la Turquie (2016).
© Amnesty International*



*Enfants originaires du Soudan du Sud dans un camp de réfugié-e-s en Ouganda, dans la région du Nord, (2017).
© Amnesty International*

POURQUOI LES GENS SE DÉPLACENT-ILS ?

Les motifs de déplacement sont multiples et interdépendants, et les circonstances sont très variables. Généralement, les réfugié-e-s et les migrant-e-s ont étudié de nombreuses autres possibilités avant de se décider à partir de chez eux. N'oubliez pas que la plupart préféreraient rester dans leur pays, près de leur famille, de leurs réseaux de soutien, de leur langue et de leur culture. Toutefois, quand ils n'ont aucune solution sûre, humaine et décente pour survivre, gagner leur vie et satisfaire leurs besoins fondamentaux, ils partent.

L'un des principaux motifs de départ est la volonté de fuir la guerre et la violence. Par exemple, des millions de Syrien-ne-s ont quitté leur pays à cause de la guerre qui y a débuté en 2011. Beaucoup ont fui les bombardements aériens, les milices et la vie dans les zones contrôlées par le groupe armé se désignant sous le nom d'État islamique (EI), ou sont partis pour échapper à la conscription ou parce qu'ils craignaient d'être arrêtés, torturés ou tués en raison de leur engagement politique. Selon les estimations du HCR, 5,5 millions de réfugié-e-s syriens vivent dans cinq pays : la Turquie, le Liban, la Jordanie, l'Irak et l'Égypte. Par ailleurs, quelque 6,3 millions de personnes seraient déplacées à l'intérieur de la Syrie (voir HCR, Global Trends, Forced Displacement in 2016).

Les persécutions pour des raisons d'engagement politique, de conviction religieuse, de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, de couleur de peau, d'appartenance ethnique ou d'autres aspects de l'identité constituent aussi un motif important de départ. Par exemple, des journalistes ont quitté la Turquie et demandé l'asile dans d'autres pays par crainte d'être emprisonnés pour avoir critiqué le pouvoir. Dans toutes les régions du monde, les gays, les lesbiennes et les personnes transgenres peuvent être amenés à fuir parce qu'ils/elles sont victimes de harcèlement, d'extorsion et de violence de la part des autorités et d'acteurs non étatiques et que l'État ne les protège pas assez.

L'HISTOIRE DE PATRICIA – SALVADOR

Patricia est une Salvadorienne transgenre qui a fui au Mexique car elle était harcelée par des bandes criminelles et par la police en raison de son identité de genre. Voici son témoignage :

« J'ai 32 ans. Je me suis toujours consacrée à mon commerce, je vends du soda. J'ai toujours travaillé dur mais je ne pouvais pas vivre en paix car des policiers m'ont suivie, m'ont extorqué de l'argent, et m'ont harcelée et frappée. Ils disaient qu'ils ne m'aimaient pas à cause de "ce que je suis". J'ai aussi été menacée par des bandes criminelles – chaque mois ils me demandaient un "loyer", mais je n'avais pas les moyens d'en régler la totalité. Je pense que j'ai été menacée par discrimination ou homophobie, à cause de mon identité. J'ai bien songé à aller voir les autorités, mais j'ai réalisé que c'était les mêmes personnes que celles qui me harcelaient. Je suis allée porter plainte deux fois auprès des services du procureur chargé de la défense des droits humains, mais cela n'a rien donné. J'ai décidé de quitter le pays. Je me sentais piégée. Ne connaissant personne qui avait émigré, je suis partie seule, sans rien savoir et sans aucune idée de ce qui pouvait m'arriver. »

Voir Amnesty International, *Seize jours d'action contre la violence liée au genre 2016* (ACT 30/5060/2016)



Des militant-e-s d'Amnesty International ont organisé des actions de solidarité dans toute l'Espagne contre les politiques migratoires du président des États-Unis, Donald Trump (2017).

© Xavier Gil Dalmau

Souvent aussi, les raisons de la migration sont économiques. Dans le monde, des millions de personnes vivent dans une extrême pauvreté. En Éthiopie par exemple, être pauvre peut vouloir dire vivre avec moins d'un dollar des États-Unis par jour. En conséquence, un certain nombre de femmes éthiopiennes émigrent au Moyen-Orient, en tant qu'employées domestiques chargées du ménage, de la cuisine et de s'occuper des enfants chez des particuliers. On estime actuellement à 52 millions le nombre de travailleurs et travailleuses domestiques migrants dans le monde, dont 80 % de femmes.

Les gens émigrent aussi pour des raisons environnementales, sociales et politiques. Par exemple, une sécheresse prolongée peut conduire des personnes vivant de l'agriculture à se déplacer pour survivre. Une catastrophe environnementale, telle qu'un

déversement d'hydrocarbures, peut contraindre des habitant-e-s à abandonner la zone où ils vivent. Au fur et à mesure que la planète se réchauffe, le changement climatique risque d'accroître fortement les phénomènes migratoires à grande échelle. Dans des pays côtiers comme le Bangladesh, l'augmentation prévue du niveau de la mer due au réchauffement climatique pourrait obliger 20 % de la population à se déplacer plus à l'intérieur des terres.

La décision d'émigrer peut aussi être d'ordre personnel, par exemple pour faire de meilleures études ou se rapprocher de membres de sa famille à l'étranger.



COMMENT LES GENS SE DÉPLACENT-ILS ?

Les gens utilisent tous les moyens imaginables. Ils se déplacent à pied, en emportant seulement ce dont ils ont le plus besoin pour leur voyage – leur passeport, leur argent et leur téléphone portable. Ils embarquent sur des bateaux, comme ceux qui traversent le lac Kivu, en République démocratique du Congo, ou comme les canots pneumatiques qui franchissent la mer Méditerranée entre la Libye et l'Italie. S'ils en ont les moyens, ils prennent l'avion.

Les voies sûres et légales sont rares pour les réfugié-e-s et les migrant-e-s. Le voyage est souvent très dangereux et potentiellement mortel. Par exemple, les réfugié-e-s et les migrant-e-s africains qui tentent d'atteindre l'Europe via l'Afrique subsaharienne et la Libye passent plusieurs jours dans le désert brûlant du Sahara, avec très peu d'eau, de nourriture et d'assistance médicale. Ils arrivent ensuite dans des territoires libyens infestés de bandes criminelles et de groupes armés, qui, souvent, les enlèvent, les torturent et les retiennent dans l'attente d'une rançon. Ils risquent aussi la détention arbitraire pour une durée indéterminée et dans des conditions déplorables dans l'un des centres de détention pour migrant-e-s en situation irrégulière. Dans ce contexte, les femmes sont particulièrement exposées aux violences sexuelles et signalent des taux élevés de viols.

Pour certains réfugié-e-s et migrant-e-s, le seul moyen de se mettre en sécurité est de payer des passeurs, qui ont souvent des informations et des moyens pour leur faire franchir les frontières nationales et les postes de contrôle armés, ou pour leur obtenir des papiers d'identité ou d'autres documents de voyage. Il faut généralement compter entre 200 et 2 000 dollars des États-Unis pour franchir une frontière. Si certains passeurs remplissent leur contrat jusqu'au bout et conduisent les réfugié-e-s et les migrant-e-s en lieu sûr, d'autres les trahissent en cours de route et mettent leur vie en danger. Certains passeurs collaborent aussi avec des trafiquants, qui utilisent la force et la contrainte pour exploiter les personnes qui voyagent avec eux. Ils enlèvent et retiennent des personnes réfugiées et migrantes pour obtenir des rançons, les forçant à travailler gratuitement et les soumettant à de nombreuses autres atteintes aux droits humains, comme le montre l'histoire d'Ada ci-contre.



L'HISTOIRE D'ADA, NIGÉRIANE QUI A TRAVERSÉ LE SAHARA POUR SE RENDRE EN LIBYE

« Au Nigeria, je ne suis pas allée à l'école. J'ai perdu mes parents quand j'avais 10 ans et mon oncle ma emmenée à Port Harcourt. Il couchait tout le temps avec moi. Je suis tombée quatre fois enceinte et j'ai avorté quatre fois. Mon oncle ne voulait pas que je sorte, je devais rester dans l'enceinte du logement. Il avait un fusil et me menaçait de me tuer si je racontais ce qui se passait. À chaque fois qu'il couchait avec moi, il me donnait de l'argent. La dernière fois qu'il a couché avec moi, j'en ai parlé à une femme que je connaissais et elle m'a conseillé de m'enfuir. Je lui ai donné l'argent que j'avais pour qu'elle m'aide à partir et elle m'a fourni un téléphone portable et une carte SIM. Elle a organisé mon voyage vers la Libye avec un groupe d'autres personnes en avril 2015.

« Nous sommes arrivés en Libye en mai. Des hommes nous ont enlevés et nous ont enfermés dans une grande maison à Sabha. Ils nous ont demandé de l'argent. Je leur ai dit que je n'en avais pas. Chaque nuit, ils couchaient avec toutes les femmes. Ils nous emmenaient dans une pièce à part. Ils ont enlevé d'autres personnes, et une des filles qui venaient d'arriver m'a demandé pourquoi je pleurais tout le temps. Je lui ai expliqué que je ne pouvais pas partir et que j'étais là depuis sept mois. Elle a trouvé quelqu'un qui a payé pour moi et elle m'a conseillé de venir avec elle en Italie.

« Nous avons été transférés en voiture à un autre endroit, puis nous avons marché pendant plusieurs heures dans la nuit avant d'atteindre la plage. Quand j'ai vu la mer et le bateau, j'ai eu peur. C'était un bateau gonflable et ils nous poussaient en criant "Montez, montez !". Nous étions plus d'une centaine dans ce bateau, c'était très inconfortable. Je suis arrivée en Italie deux jours plus tard. Je ne sais même pas comment nous avons pu arriver jusque là. »

Voir Amnesty International, *Seize jours d'action contre la violence liée au genre 2016* (ACT 30/5060/2016)



Réfugié-e-s rohingyas passant la frontière avec le Bangladesh près de Whaikyang, dans le district de Cox's Bazar (sud-est du Bangladesh).

© Amnesty International



Réfugié-e-s, principalement syriens et afghans, accueillis sur la plage par des bénévoles à Lesbos, en Grèce, avant d'être escortés jusqu'à un camp de réfugié-e-s (2016).

© Amnesty International

REFOULÉS À LA FRONTIÈRES OU EN INCAPACITÉ DE FUIR

Beaucoup de celles et ceux qui tentent de fuir ne parviennent pas à quitter leur pays, à atteindre les frontières de leur pays de destination ou à gagner un pays sûr. C'est particulièrement le cas des femmes, des enfants, des personnes porteuses de handicap, des pauvres et de toutes les autres personnes qui se heurtent à des obstacles supplémentaires dans leur fuite. Ces personnes peuvent, par exemple, avoir moins d'informations sur les lieux où fuir ou sur la manière de demander l'asile et de survivre dans un autre pays, être confrontées à des restrictions sévères de leur droit de circuler librement et de leur autonomie personnelle, et avoir moins les moyens de payer les frais élevés que cela implique.

De plus en plus, les pays ferment leurs frontières, en violation des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. En 2014, la Jordanie a fermé ses frontières aux réfugié-e-s syriens, à de rares exceptions près – les personnes ayant besoin d'une évacuation médicale et les femmes et les enfants vulnérables. Mi-2016, la Jordanie a complètement bouclé sa frontière avec la Syrie à la suite d'une attaque meurtrière contre une base militaire voisine, qui avait fait sept morts parmi les soldats jordaniens. Plus de 75 000 réfugié-e-s se sont alors retrouvés bloqués dans une zone désertique, exposés à des conditions météorologiques extrêmes et contraints de vivre dans des abris de fortune sans protection suffisante. Dans le même temps, la Jordanie a restreint l'aide humanitaire déjà limitée dans cette zone, privant les réfugié-e-s de nourriture, d'eau et de soins médicaux.

D'autres pays envoient les réfugié-e-s et les migrant-e-s dans des centres de « traitement » à l'étranger, où ils sont détenus pendant de longues périodes et subissent de nombreuses atteintes aux droits humains. Par exemple, en juillet 2013, l'Australie a décidé qu'aucune personne réfugiée ou migrante tentant d'entrer sur son territoire par la mer ne serait autorisée à accoster en sécurité. Elle a intercepté tous les bateaux et emmené leurs passagers de force sur l'île de Manus, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et sur l'île de Nauru. L'Australie paie ces pays – tous deux connus pour avoir commis des violations des droits humains par le passé – pour qu'il s'occupent du « traitement » de ces réfugié-e-s. Certain-e-s d'entre eux ont dit à Amnesty International que les conditions dans les centres de traitement étaient semblables à celles d'une « prison à ciel ouvert ». Beaucoup s'y trouvaient depuis plusieurs années sans savoir quand ils seraient autorisés à en partir. La plupart souffraient d'une détérioration de leur santé mentale et plusieurs ont tenté de se suicider. Des gardiens et des habitants de l'île ont aussi agressé physiquement et sexuellement des réfugié-e-s, dont des enfants.



En Hongrie, des réfugié-e-s marchent sur la voie rapide M1 en direction de la frontière autrichienne lors de la « Marche de l'espoir », une manifestation contre la politique du gouvernement à l'égard des personnes réfugiées (2015).

© Sebastian Brötzner

L'HISTOIRE DE JALIL, DÉTENU À NAURU

« Tout était tellement sale – les toilettes, la douche. Il n'était pas possible de se faire soigner [...] Ils ne nous laissaient que quelques minutes pour nous doucher. Ils [les gardiens] disaient : "C'est notre pays – notre eau, alors c'est nous qui décidons quand la couper." Tout le monde prenait des médicaments pour la santé mentale, les gens pleuraient toutes les nuits, personne ne croyait plus en la vie. »

Voir Amnesty International, *L'île du désespoir. L'Australie procède au « traitement » des réfugiés à Nauru* (ASA 12/4934/2016) [Seule la synthèse est disponible en français]



OÙ VIVENT LES GENS ?

La majorité des réfugié-e-s dans le monde eux ont fui vers les pays voisins du leur. Selon les chiffres du HCR, les pays à faibles et à moyens revenus, comme la Jordanie, la Turquie, le Liban, le Pakistan, le Kenya et l'Éthiopie, accueillent 86 % de la population mondiale de réfugié-e-s, tandis que les pays riches, tels que les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni, la France et la Suisse, n'en accueillent qu'un très petit pourcentage. Ainsi, le Royaume-Uni a accueilli quelque 8 000 Syriens et Syriennes depuis le début du conflit, alors que la Jordanie – qui compte presque 10 fois moins d'habitants et dont le PIB représente 1,2 % de celui du Royaume-Uni – accueille plus de 655 000 réfugié-e-s syriens. Le nombre total de réfugié-e-s et de demandeurs/euses d'asile en Australie s'élève à environ 50 000, alors que l'Éthiopie en accueille plus de 740 000. Certains pays refusent officiellement d'accueillir tout réfugié. (Chiffres extraits du rapport d'Amnesty International *Crise mondiale des réfugiés. De l'esquive au partage des responsabilités*, 2016.)

Une fois arrivés dans un nouveau pays, les réfugié-e-s vivent des camps, des campements informels ou directement au sein de la population en zone rurale ou urbaine, où beaucoup ont du mal à trouver un logement satisfaisant, à payer leur loyer et à obtenir un emploi officiel. Dans certains contextes, notamment

quand ils n'ont pas de statut légal ou sont considérés comme des « immigrés illégaux », les réfugié-e-s risquent l'exploitation, ainsi que la détention ou l'expulsion s'ils sont pris sans papiers en règle. Certains réfugié-e-s préfèrent vivre de manière indépendante plutôt que dans des camps surpeuplés, sans vie privée et avec une sécurité limitée.

LA VIE DANS LES CAMPS

Imaginez devoir dormir toutes les nuits dans un camp de réfugié-e-s, sans serrure à votre porte ni murs en dur autour de vous, entendant les bruits des autres familles qui mangent, parlent, se battent et font l'amour à moins d'un mètre de vous. Le matin, pour aller aux toilettes, vous devez faire 15 minutes de marche puis faire la queue en attendant votre tour. Dans un camp de réfugié-e-s bien installé, environ 50 personnes utilisent généralement les mêmes latrines. Dans un camp informel ou dans un camp installé précipitamment en réponse à une urgence, elles peuvent être plusieurs centaines. Souvent, les réfugié-e-s sont mal protégés des éléments, et les rigueurs de l'hiver comme de l'été rendent la vie difficile. Si certains habitant-e-s des camps parviennent à monter un petit commerce, par exemple en vendant des légumes ou des cartes SIM ou en ouvrant un salon de coiffure, les possibilités d'emploi restent extrêmement limitées et beaucoup ne trouvent aucun travail. Ils dépendent donc de l'aide humanitaire pour survivre et doivent faire la queue pendant des heures pour recevoir de la nourriture, aller chercher de l'eau ou consulter un médecin.

Les camps ne sont pas toujours conçus en tenant compte des besoins des différents groupes de réfugié-e-s et de migrant-e-s ou des besoins en matière de sécurité des femmes. Le mauvais éclairage des latrines en est un exemple classique. Ils ne tiennent pas toujours compte non plus des normes culturelles, telles que la nécessité de limiter les contacts entre les femmes et les hommes ne faisant pas partie de leur famille immédiate. En conséquence, de nombreuses femmes n'ont pas la possibilité d'accéder aux services de base du camp. Les personnes porteuses de handicap peuvent se heurter à des obstacles supplémentaires, physiques ou autres, quand elles veulent accéder aux services de base ou obtenir une aide dans les camps. Les personnes âgées ont parfois du mal à obtenir de la nourriture et d'autres formes d'aide adaptées à leurs besoins. Enfin, les réfugié-e-s LGBTI peuvent être victimes de discrimination de la part des autres réfugié-e-s.



Photo extraite de l'exposition *Objectivity*, de Vessalina Nikolaeva, pour Amnesty International et le Comité Helsinki de Bulgarie (2014).
© Vessalina Nikolaeva



La vie dans les camps n'est pas toujours sûre. Outre le risque de violence, le manque de nourriture, de carburant ou d'autres produits de première nécessité oblige parfois les gens à quitter le camp pour aller chercher des denrées supplémentaires. Ce travail incombe souvent aux femmes, et les expose parfois à des violences sexuelles ou autres. Les habitant-e-s des camps, en particulier les femmes, risquent aussi d'être harcelés ou exploités par les responsables du camp, y compris ceux qui distribuent l'aide humanitaire, et n'ont pas beaucoup de voies de recours à leur disposition en cas de violations de leurs droits. Il arrive aussi qu'ils n'aient pas le droit de sortir du camp et qu'ils soient donc, de fait, prisonniers.

LA VIE EN DEHORS DES CAMPS

Les réfugié-e-s qui parviennent à vivre en dehors des camps se heurtent également à de nombreuses difficultés. Ils sont moins susceptibles de recevoir une aide humanitaire ou sont jugés moins prioritaires pour en bénéficier, et ils sont confrontés à la discrimination quand ils cherchent à accéder aux services dans leur communauté d'accueil. Celles et ceux qui vivent illégalement en dehors des camps, par exemple les réfugié-e-s en Éthiopie qui vont s'installer dans des villes comme Addis-Abeba, ne peuvent pas non plus accéder aux services de base car il faut des papiers en règle pour en bénéficier. Le plus souvent, ils doivent prendre

des emplois dont personne ne veut, tels que du ménage ou des emplois dans le bâtiment. Ils sont parfois exploités par leurs employeurs, qui les paient moins que le salaire minimum ou ne les paient pas pendant des mois. Ils risquent aussi d'être arrêtés par la police et éventuellement expulsés. En décembre 2015, des réfugié-e-s soudanais installés à Amman, en Jordanie, ont organisé une manifestation pacifique devant les bureaux du HCR afin d'attirer l'attention sur leurs besoins. Quelques jours plus tard, la police jordanienne, en collaboration avec les autorités soudanaises, a arrêté et expulsé des centaines d'entre eux à Khartoum, au Soudan, où certains ont été interrogés, torturés et emprisonnés, selon des groupes de défense des droits humains.

Beaucoup des pays qui accueillent la majorité des réfugié-e-s ont du mal à satisfaire les besoins fondamentaux des demandeurs/euses d'asile et des réfugié-e-s, mais leur interdisent dans le même temps de prendre un emploi légal pour gagner leur vie. En conséquence, la plupart travaillent dans l'économie informelle, au risque d'être exploités ou de travailler dans des conditions inéquitable.

De nombreuses femmes et filles vivant en dehors des camps sont confrontées à des violences ou des menaces de violences liées au genre. Maryam est une réfugiée syrienne qui vit au Liban. Son histoire montre que ces menaces viennent parfois des personnes mêmes qui sont censées les protéger.



*Fatima et sa mère Hadia Elmil, somaliennes, devant leur maison dans le camp de réfugié-e-s de Kakuma, au Kenya (2016).
© Richard Burton/Amnesty International*

L'HISTOIRE DE MARYAM – LIBAN

« Un membre de ma famille est mort [...] Ma sœur et moi avons été interrogées par la police, à qui nous avons dû donner nos coordonnées complètes (nom, adresse et numéro de téléphone). Au bout de quelques temps, des policiers ont commencé à passer devant notre maison ou à nous appeler pour nous demander de sortir avec eux. Il s'agissait des trois policiers qui avaient pris notre déposition. Comme nous n'avons pas de permis [de séjour], ils nous ont menacées de nous emprisonner si nous ne sortions pas avec eux. Cela a duré environ deux mois. Puis notre propriétaire a voulu récupérer le logement alors nous avons déménagé. Nous avons changé de numéros de téléphone et n'avons pas donné notre nouvelle adresse à la police. Maintenant, je n'oserais plus aller au poste de police. Même si j'y allais, cela ne servirait à rien. La police ne m'aiderait pas [...] Peu importe que je sois célibataire ou mariée, je suis sans cesse harcelée. C'est pourquoi nous avons peur pour nos enfants. J'ai une fille de 16 ans et je n'ose même pas l'envoyer à la boutique toute proche. »

Maryam, Syrienne originaire de Homs, est arrivée en 2013 au Liban, où elle vit maintenant avec sa famille. Voir Amnesty International, Seize jours d'action contre la violence liée au genre 2016 (ACT 30/5060/2016)



Cartes réalisées par des femmes et des enfants dans le cadre de la campagne #OpenToSyria dans un campement informel de la plaine de la Békaa, au Liban (2015).

© Ali Alsheikh Khedr/Amnesty International

DES SOLUTIONS INACCESSIBLES À LA PLUPART DES PERSONNES DÉPLACÉES

C'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que le monde a commencé à définir sa politique relative au déplacement forcé. Les Nations unies ont décidé qu'il était nécessaire d'adopter un cadre et de créer une organisation internationale chargée de diriger la réponse mondiale au problème des réfugié-e-s. La Convention relative au statut des réfugiés, adoptée en juillet 1951, est un instrument international juridiquement contraignant qui définit ce qu'est un-e réfugié-e et la protection juridique à laquelle il/elle a droit. À l'époque, cette Convention a été signée par 19 pays et, aujourd'hui, tous les pays sauf 45 l'ont ratifiée. Le HCR, agence des Nations unies pour les réfugiés, a été créé pour veiller à la mise en œuvre de cette Convention. Le Protocole relatif au statut des réfugiés est entré en vigueur en 1967. Il visait à supprimer certaines des restrictions géographiques et temporelles de la Convention de 1951.

Bien que la Convention sur les réfugiés ne s'applique pas aux migrant-e-s, leurs droits sont protégés par plusieurs autres traités internationaux relatifs aux droits humains. Les outils et textes législatifs relatifs aux droits humains sont traités de manière plus approfondie dans le chapitre 4.

Depuis l'adoption de la Convention sur les réfugiés, la communauté internationale préconise généralement trois solutions durables au déplacement de longue durée, c'est-à-dire des solutions à long terme offrant aux réfugié-e-s des conditions

politiques, économiques, juridiques et sociales satisfaisantes leur permettant de subvenir à leurs besoins et de vivre en paix et dans la dignité.

La première de ces solutions est l'**intégration au sein de la population locale**. Celle-ci est possible lorsqu'un pays offre aux réfugié-e-s des voies légales de résidence et d'intégration au sein de la société, notamment l'accès à l'éducation et la possibilité de travailler. Par exemple, l'Ouganda autorise les réfugié-e-s à vivre en dehors des camps et à travailler. Malheureusement, de nombreux autres pays ne permettent pas cette intégration car ils obligent les réfugié-e-s à rester dans des camps et leur interdisent de travailler. En Éthiopie, où des milliers de réfugié-e-s érythréens vivent dans des camps du nord du pays, sans possibilité d'avoir une vie normale, beaucoup choisissent de tenter le dangereux voyage vers l'Europe avec des passeurs, via le Sahara et la Libye. Ils sont souvent exposés à de terribles atteintes aux droits humains sur le trajet, et certains y trouvent même la mort.

La deuxième solution est la réinstallation, c'est-à-dire le transfert de réfugié-e-s depuis le pays où ils ont demandé initialement l'asile vers un autre pays qui a accepté de les accueillir et de leur offrir un droit de résidence permanent. Il s'agit de la solution privilégiée pour les réfugié-e-s, en particulier quand ils sont particulièrement vulnérables – par exemple celles et ceux qui risquent des violences et des persécutions dans leur pays d'asile, les mineurs isolés et d'autres groupes.

Le HCR a estimé en 2017 que 1,2 million de personnes avaient besoin d'être réinstallées de toute urgence pour leur sécurité et leur protection, mais que seules 170 000 bénéficieraient d'une telle réinstallation. Malgré toutes les richesses de la planète, les pays riches n'accueillent pas assez de réfugié-e-s dans le cadre du programme de réinstallation du HCR (un pays peut mettre en place son propre programme de réinstallation, mais c'est très rare). En conséquence, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants se retrouvent sans nulle part où aller.

La troisième solution est le rapatriement volontaire, qui peut intervenir lorsqu'un-e réfugié-e a le sentiment que la situation dans son pays s'est suffisamment améliorée pour lui permettre d'y retourner en toute sécurité. Le HCR, les gouvernements et les ONG contribuent à organiser des rapatriements volontaires en sécurité et dans la dignité.

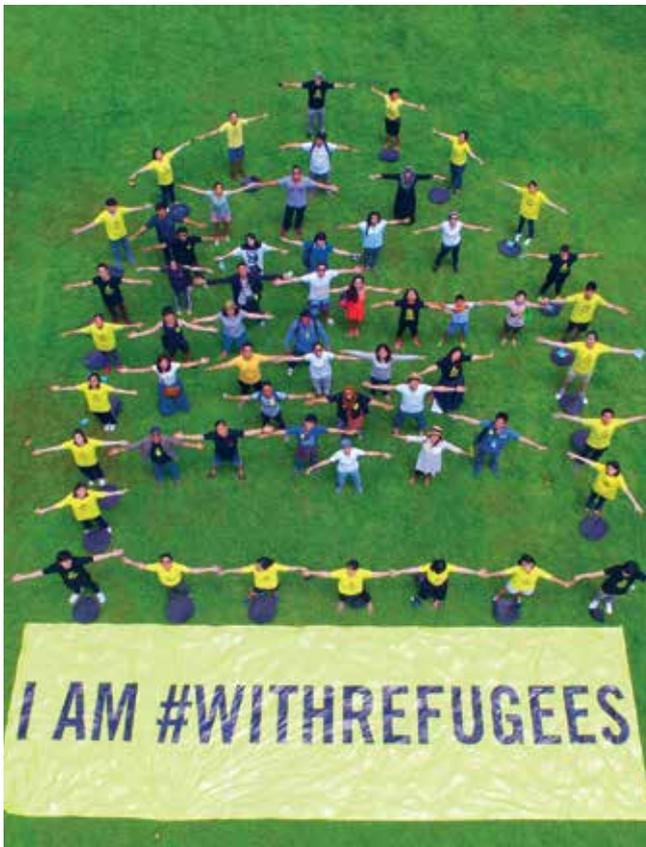


*Des membres d'un groupe de soutien aux personnes porteuses de handicap dans le camp de réfugié-e-s de Dadaab (2016).
© Amnesty International*

LE TRAVAIL D'AMNESTY INTERNATIONAL EN FAVEUR DES DROITS DES RÉFUGIÉ-E-S ET DES MIGRANT-E-S

Amnesty International travaille avec les personnes réfugiées et migrantes depuis plusieurs décennies. Elle fait campagne, entre autres, pour empêcher que des réfugié-e-s ne soient renvoyés dans des pays où ils risquent d'être persécutés ou de subir de graves violations des droits humains, ainsi que pour protéger les migrant-e-s, les réfugié-e-s et les demandeurs/euses d'asile les plus vulnérables de l'exploitation et des abus commis par les employeurs, les trafiquants et les passeurs. Comme dans d'autres domaines de son travail, l'organisation cherche avant tout à obtenir des changements grâce à ses recherches sur le terrain, ses actions de plaidoyer et son travail de campagne visant à demander des comptes aux personnes et aux institutions concernées, ainsi qu'à mobiliser les citoyens ordinaires par ses campagnes et son militantisme.

Les personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ont le droit de jouir de l'ensemble de leurs droits fondamentaux et d'avoir accès à des voies de recours en cas d'atteintes à ces droits. Amnesty International demande publiquement :



Que les migrant-e-s :

- soient protégés des violences racistes et xénophobes ;
- soient protégés de l'exploitation et du travail forcé ;
- ne soient pas détenus ni expulsés sans raison légitime ;
- ne subissent aucune discrimination.

Que les réfugié-e-s :

- ne soient pas renvoyés de force dans un pays où ils risqueraient d'être victimes de graves violations des droits humains ;
- soient réinstallés lorsqu'ils sont particulièrement vulnérables ou dans une situation qui les rend particulièrement vulnérables ;
- ne subissent aucune discrimination ;
- aient accès au travail, aux soins de santé, à un logement et à l'éducation ;
- soient autorisés à se déplacer librement dans leur pays d'accueil et à avoir et garder en leur possession leurs pièces d'identité et leurs documents de voyage.

Que les demandeurs/euses d'asile :

- soient autorisés à entrer dans un pays pour y solliciter l'asile ;
- ne soient pas renvoyés de force dans un pays où ils risqueraient d'être victimes de graves violations des droits humains ;
- aient accès à des procédures de demande d'asile équitables et efficaces et ne soient renvoyés dans un pays que si leur sécurité et leur dignité peuvent être garanties ;
- puissent entrer en contact avec le HCR s'ils en ont besoin ou s'ils le souhaitent.



Militant-e-s d'Amnesty International Thaïlande participant à une action de solidarité afin de mieux faire connaître la question des réfugié-e-s (2016).
© Amnesty International Thaïlande



Participant-e-s à la marche en faveur de l'accueil des réfugié-e-s organisée par Amnesty International Royaume-Uni en partenariat avec plus de 40 autres organisations britanniques, au Royaume-Uni (2016).
© Marie-Anne Ventoura/Amnesty International

Documents d'Amnesty International utilisés pour ce chapitre

Amnesty International, *Seize jours d'action contre la violence liée au genre 2016* (ACT 30/5060/2016)

Amnesty International, « *Je n'aurais jamais pensé devenir un réfugié* », 7 mars 2017, www.youtube.com/watch?v=hSDMXeo2-6o (56 secondes)

Amnesty International, *L'île du désespoir. L'Australie procède au « traitement » des réfugiés à Nauru* [synthèse] (ASA 12/4934/2016), www.amnesty.org/fr/documents/asa12/4934/2016/fr/

Amnesty International, « *Réfugiés, demandeurs d'asile et migrants* », www.amnesty.org/fr/what-we-do/refugees-asylum-seekers-and-migrants/

Amnesty International, « *Frontière jordano-syrienne. 75 000 réfugiés piégés en plein désert dans des conditions effroyables* », 15 septembre 2016, www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/09/syria-jordan-border-75000-refugees-trapped-in-desert-no-mans-land-in-dire-conditions/

Amnesty International, « *La crise des réfugiés syriens en quelques chiffres* », 3 février 2016, www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/02/syrias-refugee-crisis-in-numbers/

Amnesty International, *Crise mondiale des réfugiés. De l'esquive au partage des responsabilités* (POL 40/4905/2016), www.amnesty.org/fr/documents/pol40/4905/2016/fr/

Amnesty International, *Qu'est-ce que le partage des responsabilités entre les gouvernements ?*, 7 mars 2017, www.youtube.com/watch?v=ISJtBUk4hE (2 min 28 s)

Amnesty International, *Lorsque vous n'existez pas*, 13 juin 2012, youtube.com/watch?v=jFAsVEOAu1Q (2 min 10 s)

Amnesty International Slovénie, *Begunec, ne jezi se!* (Réfugié, ne soit pas fâché !), sola.amnesty.si/media/uploads/files/plakat_SOS_begunec.pdf

Autres documents utilisés pour ce chapitre

Kofi Annan, allocution prononcée à l'occasion de la conférence Emma Lazarus sur les mouvements internationaux d'êtres humains, 2003, www.un.org/press/fr/2003/sgsm9027.doc.htm

"Climate change will stir 'unimaginable' refugee crisis, says military", The Guardian, 1^{er} décembre 2016, www.theguardian.com/environment/2016/dec/01/climate-change-trigger-unimaginable-refugee-crisis-senior-military

Antonio Guterres, observations liminaires dans le cadre du Dialogue du haut-commissaire sur les défis de protection, www.unhcr.org/fr/admin/hcspeeches/567275756/dialogue-haut-commissaire-defis-protection-comprendre-causes-profondes.html

Organisation internationale du travail, « *Plus de 52 millions de travailleurs domestiques dans le monde* », 9 janvier 2013, ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_200953/lang--fr/index.htm

HCR, « *Aperçu statistique* » (tendances mondiales 2017), www.unhcr.org/fr-fr/apercu-statistique.html

L. Dobbs, « *Les besoins en réinstallation s'élèvent à 1,19 million de réfugiés pour 2017* », 13 juin 2016, www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/6/575e9bdda/besoins-reinstallation-selevent-119-million-refugies-2017.html

S. Dryden-Patterson et L. Hovil, *New issues in refugee research: Local integration as a durable solution: refugees, host populations and education in Uganda*, 2003, www.unhcr.org/3f8189ec4.pdf

Fonds des Nations unies pour la population, « *Migrations* », www.unfpa.org/fr/migrations



Pancartes confectionnées par des femmes et des enfants pour la campagne #OpenToSyria.
© Ali Alsheikh Khedr/Amnesty International

En savoir plus

Amnesty International, *Deadly journeys: The refugee and trafficking crisis in Southeast Asia* (ASA 21/2574/2015), www.amnesty.org/en/documents/ASA21/2574/2015/en/

Amnesty International, *Denied refuge: Palestinians from Syria seeking safety in Lebanon* (MDE 18/002/2014), www.amnesty.org/en/documents/MDE18/002/2014/en/

Amnesty International, *Just deserters: Why indefinite national service in Eritrea has created a generation of refugees* (AFR 64/4794/2016), www.amnesty.org/en/documents/afr64/4794/2016/en/

Amnesty International, « Que faisons-nous ? Réfugiés, demandeurs d'asile et migrants », www.amnesty.org/fr/what-we-do/refugees-asylum-seekers-and-migrants

Assemblée générale des Nations unies, *Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants*, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/59&referer=/english/&Lang=F.



*Giorgos Kosmopoulos, d'Amnesty International
Grèce, en discussion avec les médias tandis que des
réfugié-e-s et des migrant-e-s attendent pour passer
la frontière gréco-macédonienne près du village
d'Idomeni, en Grèce (2015).*
© Amnesty International

ACTIVITÉ 3.1

LA RÉPARTITION DES RÉFUGIÉ-E-S DANS LE MONDE

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure de :

- comprendre que la majorité des réfugié-e-s dans le monde se trouvent dans des pays à faibles ou moyens revenus, avec des ressources limitées ;
- se rendre compte à quel point cette situation est intenable, injuste et source de violations des droits humains ;
- acquérir une connaissance générale de la notion de partage des responsabilités et de ce qu'Amnesty International cherche à obtenir, notamment avec sa campagne *J'accueille !*

DURÉE

1 heure à 1 h 30

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Des ballons de baudruche répartis dans six sacs différents comme indiqué ci-dessous. Vous pouvez adapter le nombre de ballons en fonction de la taille de votre groupe. Il est important que la tâche ne soit pas trop facile à accomplir car la situation des réfugié-e-s est loin d'être facile. Il y a trois options possibles concernant les ratios : **option 1** un ballon représente 50 000 réfugié-e-s, **option 2** un ballon représente 75 000 réfugié-e-s, **option 3** un ballon représente 100 000 réfugié-e-s. Le tableau ci-dessous indique de combien de ballons vous aurez besoin dans chaque sac en fonction de l'option choisie.
- Si vous n'avez pas de ballons, vous pouvez demander aux participant-e-s d'effectuer une tâche similaire, par exemple dessiner le nombre de personnes, ou construire des boîtes en papier, au lieu de gonfler des ballons.

Un tableau à feuilles mobiles sur lequel vous aurez inscrit clairement les lieux où se trouvent les réfugié-e-s dans le monde (voir les chiffres dans la fiche d'information à destination de l'animateur/trice)

- Six feuilles de papier A4 numérotées de 1 à 6 (une par groupe)
- Un espace suffisamment grand, en fonction du nombre de participants
- Facultatif : La vidéo *Qu'est-ce que le partage des responsabilités entre les gouvernements ?* www.youtube.com/watch?v=ISJtBUk4hE (2 min 28 s)

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : La situation actuelle (30-45 minutes)

Étape 2 : Les solutions possibles (15-30 minutes)

Étape 3 : Passez à l'action (15 minutes)

- Vous pouvez moduler le temps consacré à cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe.
- Pour vous préparer, n'hésitez pas à consulter la fiche d'information à destination de l'animateur/trice qui figure à la fin de cette activité et contient un récapitulatif de la situation des réfugié-e-s dans le monde.
- Au début de l'activité, il est important que les participant-e-s ne sachent pas ce que représentent les ballons ni dans quelle région ils se trouvent. Vous ne leur donnerez ces informations qu'après la première partie de l'exercice.

	Option 1	Option 2	Option 3
Groupe 1 Amériques	14	9	7
Groupe 2 Afrique	103	68	51
Groupe 3 Moyen-Orient/Afrique du Nord	107	71	53
Groupe 4 Europe	47	31	23
Groupe 5 Turquie	57	38	29
Groupe 6 Asie-Pacifique	70	46	35

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- Le nombre de participant-e-s par groupe doit correspondre grossièrement aux ressources dont la région en question dispose pour traiter la situation. Les groupes représentant les régions les plus riches doivent compter plus de participant-e-s que les groupes représentant les régions les plus pauvres. C'est essentiel pour bien faire comprendre que la majorité des personnes réfugiées et déplacées vivent dans des régions qui ont relativement peu de moyens, tandis que les régions qui ont beaucoup de moyens, comme l'Europe, en accueillent en réalité très peu.
- Par exemple, si vous avez 100 participant-e-s, répartissez-les selon les proportions suivantes :
 - **Groupe 1** Amériques : 38
 - **Groupe 2** Afrique : 8
 - **Groupe 3** Moyen-Orient/Afrique du Nord : 5
 - **Groupe 4** Europe : 38
 - **Groupe 5** Turquie : 1
 - **Groupe 6** Asie-Pacifique : 10
- En fonction du nombre de participant-e-s, vous pouvez aussi désigner quelques « observateurs/trices » qui circuleront entre les groupes pendant l'activité pour regarder ce qui se passe. Vous pourrez également les charger de veiller à ce que personne ne quitte son groupe.
- Si vous disposez de suffisamment de place, vous pouvez diviser l'espace en régions du monde (comme sur une carte), en plaçant les feuilles A4 numérotées sur le sol dans leurs régions respectives (groupe 1 : Amériques ; Groupe 2 : Afrique ; groupe 3 : Moyen-Orient et Afrique du Nord ; groupe 4 : Europe ; groupe 5 : Turquie ; groupe 6 : Asie et Pacifique).
- N'oubliez pas qu'il s'agit d'une représentation symbolique à l'échelle mondiale destinée à sensibiliser les participant-e-s, et non d'une représentation exacte. Cette activité ne montre pas les différences de concentration des réfugié-e-s entre pays d'une même région.
- À la fin de l'activité, vous pouvez, si vous le souhaitez, montrer la vidéo Qu'est-ce que le partage des responsabilités entre les gouvernements ? et en discuter.
- Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : LA SITUATION ACTUELLE (30-45 MINUTES)

Jeu des ballons (10 minutes)

- Divisez les participant-e-s en six groupes et donnez un numéro à chaque groupe. Ces groupes représentent les six régions du monde indiquées dans les conseils pour l'animation. Le nombre de participant-e-s doit être globalement proportionnel à la richesse de la région en question. Il doit donc y avoir une majorité de personnes en Europe et en Amérique du Nord puisque ces deux régions ont plus de moyens que les autres régions du monde. Pour un exemple de répartition, voir les conseils pour l'animation.
- Demandez à chaque groupe de se positionner à l'endroit où se trouve la feuille A4 portant son numéro. Les participant-e-s doivent former un cercle, debout ou assis.
- Distribuez à chaque groupe le sac de ballons qui lui revient.
- Expliquez que chaque groupe va devoir gonfler tous les ballons qui se trouvent dans son sac et prendre soin de ces ballons, qui doivent rester dans le groupe.
- Annoncez aux participant-e-s qu'ils ont cinq minutes pour gonfler tous leurs ballons. S'ils ont fini avant, ils doivent rester où ils sont et attendre que le temps soit écoulé.

Bilan et réflexion (20 minutes)

- Une fois l'activité terminée, demandez aux participant-e-s de rester assis où ils sont et de réfléchir aux questions suivantes avec les membres de leur groupe :
 1. *Qu'avez-vous observé ?*
 2. *Qu'avez-vous ressenti pendant cet exercice ?*
- Demandez à quatre ou cinq personnes de faire part de leur ressenti à l'ensemble des participant-e-s. Essayez de choisir des gens de différents groupes, ainsi que des observateurs/trices.
- Demandez aux participant-e-s de réfléchir aux questions suivantes :
 1. *D'après vous, quel rapport y a-t-il entre cet exercice et la situation des réfugié-e-s dans le monde ?*
- Recueillez les avis exprimés par les participant-e-s et écrivez-les sur le tableau à feuilles mobiles.

ÉTAPE 2 : QUE FERIEZ-VOUS ? (15-30 MINUTES)

Jeu des ballons (10 minutes)

- Dites aux groupes de gonfler les ballons qu'il leur reste. Les participant-e-s savent maintenant que les ballons représentent des personnes réfugiées et doivent continuer à prendre soin des ballons déjà gonflés. Ils ont 10 minutes et sont libres de décider comment s'y prendre. Les observateurs/trices continuent de regarder.

Bilan et réflexion (20 minutes)

- Une fois l'activité terminée, demandez aux participant-e-s de rester assis où ils sont et de réfléchir aux questions suivantes avec les membres de leur groupe :
 1. *Que s'est-il passé ? Qu'avez-vous fait ?*
 2. *Qu'avez-vous ressenti ?*
 3. *Avez-vous réussi à gonfler tous les ballons ?*
- Écrivez sur le tableau à feuilles mobiles les différentes solutions mises en œuvre par les groupes.
- Utilisez l'infographie page 93 et la fiche d'information page 92 pour expliquer la situation actuelle des réfugié-e-s à l'échelle mondiale. Soulignez que 84 % des réfugié-e-s sont accueillis par des pays en développement, qui ont moins de moyens mais doivent s'occuper de plus de personnes.
- Expliquez que si tous les pays, ou la plupart d'entre eux, assumaient une part équitable de la responsabilité de l'accueil des réfugié-e-s, aucun pays ne serait alors dépassé par la situation. Reliez cette réalité à ce que les groupes ont vécu pendant l'activité.



Salem Hhairo, son fils, sa fille et sa belle-mère dans leur tente au sein du camp de Néa Kavala, dans le nord de la Grèce (2016).

© Richard Burton/Amnesty International

ÉTAPE 3 : PASSEZ À L'ACTION (15 MINUTES)

Invitez les participant-e-s à réfléchir à la manière dont ils pourraient agir à propos de ce qu'ils viennent d'apprendre et à trouver des moyens créatifs de sensibiliser le public à la crise mondiale des réfugié-e-s et de montrer comment ils accueillent les réfugié-e-s, par exemple :

- Organiser des manifestations en collaboration avec d'anciens réfugié-e-s, par exemple des conférences publiques et des projections de films.
- Utiliser une plateforme gratuite de création de sites Internet pour créer un site de sensibilisation aux droits des réfugié-e-s et à la répartition des personnes déplacées dans le monde. Ce site pourra contenir du texte, des images et des vidéos, ainsi qu'un lien vers le site d'Amnesty International pour plus d'informations, et être partagé par les participant-e-s au sein de leurs réseaux.

- Enquêter sur la situation des réfugié-e-s et des migrant-e-s dans leur pays et région. Par exemple, combien de réfugié-e-s leur pays accueille-t-il et d'où viennent-ils principalement ? À partir de ces informations et de ce qu'ils ont appris dans le cadre des activités, les participant-e-s pourraient écrire aux journaux ou aux médias locaux, à un-e représentant-e local-e ou au/à la ministre en charge de cette question pour leur expliquer l'équilibre du partage des responsabilités dans le cadre de la crise du déplacement et exprimer leurs préoccupations à ce sujet.

N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #IWelcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !



FICHE D'INFORMATION À DESTINATION DE L'ANIMATEUR/TRICE À UTILISER DANS L'ACTIVITÉ 3.1, ÉTAPE 1

- Expliquez qu'il y a environ 22,5 millions de réfugié-e-s dans le monde. À ce stade, vous pouvez dire aux participant-e-s combien de réfugié-e-s chaque ballon représente, en fonction du ratio que vous avez choisi (voir les conseils pour l'animation).
- Donnez-leur aussi les chiffres réels de la répartition des réfugié-e-s par région (selon les statistiques 2016 de l'ONU) :

Groupe 1	Amériques	692 700
Groupe 2	Afrique	5 135 100
Groupe 3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5 345 700
Groupe 4	Europe	2 330 500
Groupe 5	Turquie	2 869 400
Groupe 6	Asie et Pacifique	3 477 800

Quelques points de réflexion supplémentaires :

- Il est important de préciser que, pour cet exercice comme dans les données de la campagne d'Amnesty International, la Turquie n'est pas considérée comme faisant partie de l'Europe. Les données sur l'Europe concernent principalement l'UE. En effet, comme la Turquie accueille à elle seule 2,9 millions de réfugié-e-s, si nous intégrons ce chiffre à celui de l'Europe, cela donnerait une fausse représentation de ce que font les pays européens pour accueillir des réfugié-e-s. C'est pourquoi la Turquie constitue un groupe à part.
 - La répartition dans le monde est extrêmement inégale : 84 % des réfugié-e-s relevant du mandat du HCR vivent dans des régions en développement.
 - Ce sont les pays les moins riches qui accueillent le plus de réfugié-e-s.
 - Même au sein d'une même région, les réfugié-e-s sont inégalement répartis.
 - C'est ainsi depuis des décennies, mais le phénomène s'est accentué récemment en raison de la multiplication des violations des droits humains.
- Il y a 193 pays dans le monde. La moitié des réfugié-e-s de la planète, soit 10 millions de personnes, vivent dans seulement 10 de ces 193 pays. Cette situation n'est pas tenable.
 - Les pays qui accueillent des nombres aussi élevés de réfugié-e-s ne peuvent pas subvenir à leurs besoins. Un grand nombre de réfugié-e-s vivent dans une extrême pauvreté, sans accès aux services de base et sans aucun espoir d'avenir. Il n'est donc pas surprenant que beaucoup veuillent à tout prix partir ailleurs, et que certains soient prêts à affronter un dangereux voyage dans l'espoir de trouver une vie meilleure.
 - Une grande partie des pays les plus riches sont ceux qui accueillent le moins de réfugié-e-s et qui en font le moins pour eux. Ainsi, le Royaume-Uni a accordé l'asile à quelque 8 000 Syriens et Syriennes depuis 2011, alors que la Jordanie – qui compte presque 10 fois moins d'habitants et dont le PIB représente 1,2 % de celui du Royaume-Uni – accueille près de 0,75 million de réfugié-e-s syriens. Selon les dernières statistiques disponibles, le nombre total de réfugié-e-s et de demandeurs/euses d'asile en Australie s'élève à 42 188, alors que l'Éthiopie en accueille plus de 791 631. Ce partage inéquitable des responsabilités est à l'origine de la crise mondiale des réfugié-e-s et des nombreux problèmes que doivent affronter ces personnes.
 - Pour des informations plus précises sur les pays qui accueillent le plus de réfugié-e-s, veuillez consulter le rapport d'Amnesty International sur la crise mondiale des réfugié-e-s et le rapport 2017 du HCR sur les tendances mondiales. Vous en trouverez les références dans la liste des documents utilisés pour ce chapitre.

LES RÉFUGIÉ-E-S EN QUELQUES CHIFFRES

À UTILISER DANS L'ACTIVITÉ 3.1, ÉTAPE 1

LA CRISE MONDIALE DES RÉFUGIÉS EN CHIFFRES

22,5 MILLION

Nombre de personnes réfugiées dans le monde à l'heure actuelle



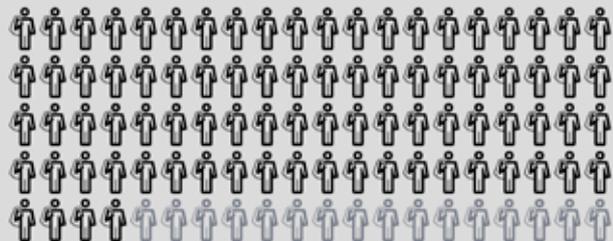
1,2 MILLION

Nombre de réfugié-e-s ayant besoin d'une réinstallation dès maintenant
(projection pour 2017)



84 %

Pourcentage de personnes réfugiées accueillies par des régions en développement



SOUDAN DU SUD

Le nombre de réfugié-e-s augmentant le plus rapidement est celui dû à la crise au Soudan du Sud



ACTIVITÉ 3.2

POURQUOI LES GENS FUIENT-ILS ?

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes acquerront les connaissances, les compétences, les attitudes et l'expérience nécessaires pour :

- comprendre les différentes raisons qui poussent les gens à quitter leur pays ;
- identifier les difficultés et les obstacles rencontrés par ces personnes ;
- comprendre les décisions émotionnelles et concrètes auxquelles une personne réfugiée ou contrainte de fuir se trouve confrontée, ainsi que leurs conséquences imprévues.

DURÉE

1 h 30

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Un tableau à feuilles mobiles
- Un chronomètre ou un téléphone pour mesurer le temps
- Les études de cas « Pourquoi les gens fuient-ils ? » pages 100-101
- Un espace assez grand pour que les participant-e-s puissent se déplacer facilement
-
- Des stylos et marqueurs
- Facultatif : la vidéo « Je n'aurais jamais pensé devenir un réfugié », <https://www.youtube.com/watch?v=hSDMXeo2-6o> (56 secondes)

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Pourquoi les gens se déplacent-ils ? (30 minutes)

Étape 2 : Qu'emporteriez-vous ? (45 minutes)

Étape 3 : Passez à l'action (15 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Vous pouvez moduler le temps consacré à cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe.
- ☑ Certains des participant-e-s de votre groupe peuvent être d'anciens réfugié-e-s ou demandeurs/euses d'asile ayant vécu des voyages et des difficultés semblables à ceux qui seront examinés dans cette activité. Il est recommandé d'y être sensible et de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de ne pas participer. Certain-e-s souhaiteront aussi peut-être témoigner de ce qu'ils ont vécu.
- ☑ Étape 1 : Pour aider les participant-e-s à déterminer les raisons qui peuvent pousser quelqu'un à partir de chez lui, vous pouvez leur demander de chercher des exemples concrets dans leur entourage, par exemple parmi leur famille ou leurs amis. Demandez-leur de réfléchir aux raisons pour lesquelles ces personnes ont dû partir dans un autre pays à un moment donné.
- ☑ Étape 2 : Il existe deux versions de cette activité. Choisissez celle qui vous convient le mieux en fonction du temps dont vous disposez et de la taille et des besoins de votre groupe.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.



Des yézidis ayant fui les monts Sinjar via la Syrie passent la frontière avec le Kurdistan irakien (2014).
© Amnesty International

ÉTAPE 1 : POURQUOI LES GENS SE DÉPLACENT-ILS ? (25 MINUTES)

Réflexion collective (10 minutes)

- Demandez aux participant-e-s de réfléchir aux raisons qui poussent les gens à partir.
- Donnez-leur quelques minutes pour écrire toutes les raisons qui leur viennent à l'esprit sur une feuille de papier ou distribuez-leur des post-it pour y inscrire chaque raison.
- Faites deux colonnes sur le tableau à feuilles mobiles : « Départ volontaire » et « Départ forcé ». Demandez aux participant-e-s de dire à quelles raisons ils ont pensé et de les classer dans l'une ou l'autre catégorie. En cas de doute, placez la raison entre les deux colonnes.

Groupe entier (15 minutes)

- Demandez six volontaires pour lire des témoignages de gens qui ont dû quitter leur pays. Distribuez-leur les six études de cas « Pourquoi les gens fuient-ils ? » (pages 100-101).
- Demandez à l'un-e des volontaires de lire le cas qu'il/elle a entre les mains, puis demandez aux participant-e-s d'identifier les différentes raisons pour lesquelles les personnes dont il est

question sont parties. Si ces raisons figurent déjà sur le tableau, faites-le lien. Ajoutez les éventuelles nouvelles raisons dans la colonne « Départ forcé ». Renouvelez l'opération pour chaque étude de cas.

- Si possible, visionnez la vidéo « Je n'aurais jamais pensé devenir un réfugié » (56 secondes) pour montrer les multiples raisons qui peuvent contraindre les gens à s'enfuir et pour souligner que cela peut arriver à tout le monde.
- Concluez en rappelant aux participant-e-s que les motifs de déplacement sont multiples et interdépendants et les circonstances très variables. Généralement, les réfugié-e-s et les migrant-e-s ont étudié de nombreuses autres possibilités avant de se décider à partir de chez eux. N'oubliez pas que la plupart des gens préféreraient rester dans leur pays, près de leur famille, de leurs réseaux de soutien, de leur langue et de leur culture. Toutefois, quand ils n'ont aucune solution sûre, humaine et décente pour survivre, gagner leur vie et satisfaire leurs besoins fondamentaux, ils partent.
- Expliquez aux participant-e-s que, dans l'étape suivante, ils vont se pencher de manière plus approfondie sur les décisions compliquées que certaines personnes sont contraintes de prendre et sur les voyages difficiles qu'elles doivent entreprendre.



ÉTAPE 2 : QU'EMPORTERIEZ-VOUS ? (45 MINUTES)

Travail en petits groupes (5 minutes)

- Demandez aux participant-e-s de former des groupes de trois à cinq personnes. Attribuez à chaque groupe un profil issu de la liste ci-dessous. Précisez que, pour cette activité, les membres du groupe devront réfléchir et prendre les décisions tous ensemble. Si nécessaire, vous pouvez aussi composer vous-même les groupes. Les participant-e-s resteront dans le même groupe jusqu'à la fin de cette activité.
 - a. Une famille de quatre personnes – les deux parents et deux enfants de quatre et neuf ans*
 - b. Un homme célibataire de 32 ans*
 - c. Une femme transgenre célibataire de 28 ans*
 - d. Une famille de six personnes – les deux parents, deux enfants de huit et 11 ans, et deux grands-parents âgés de 67 ans*
 - e. Une mère seule avec son bébé de huit mois qui est souffrant*
 - f. Un frère et une sœur, âgés de 23 et 16 ans*
 - g. Trois femmes célibataires voyageant ensemble, âgées de 25 à 40 ans*
 - h. Une famille de cinq personnes – les deux parents, deux enfants (un an et trois ans) et un grand-parent de 59 ans, ayant des problèmes de mobilité*
- Donnez à chaque groupe une feuille de tableau à feuilles mobiles et des marqueurs.
- Demandez-leur de commencer par se demander si leur identité pourrait avoir des conséquences sur leur décision de partir et sur leur capacité à le faire et, si oui, en quoi ?

Décisions de groupe (15 minutes)

- Lisez le scénario suivant à tous les groupes :
« Vous/votre famille êtes contraints de quitter votre pays immédiatement. Vous n'avez pas le temps de dire au revoir à vos ami-e-s ni au reste de votre famille. Vous venez d'apprendre que la police arrive pour vous arrêter/arrêter votre famille. Vous ne savez pas exactement où vous allez, ni combien de temps va durer le voyage. Vous avez deux minutes pour mettre 20 objets dans votre sac. Qu'emportez-vous ? »
- Demandez aux groupes d'écrire rapidement leurs réponses sur une feuille de papier.
- Une fois les deux minutes écoulées, lisez le scénario suivant :
« Vous/votre famille avez réussi à échapper aux autorités. Vous êtes arrivés dans une ville frontalière, où un passeur a accepté de vous faire franchir la frontière avec le pays voisin. Mais il n'y a pas assez de place. Vous devez abandonner 10 objets. Vous avez deux minutes pour décider lesquels. »
- Demandez aux groupes de barrer les objets qu'ils abandonneraient.
- Lisez ensuite le scénario suivant :
« Vous avez passé la frontière avec le pays voisin, mais les passeurs ne peuvent pas vous emmener plus loin. Vous/votre famille allez devoir marcher 200 kilomètres en terrain accidenté pour atteindre un village côtier. Vous/votre famille ne survivrez à ce voyage que si vous suivez ces règles :
 - Les adultes et les adolescent-e-s de plus de 16 ans ne peuvent porter que trois objets chacun
 - Les enfants entre neuf et 15 ans peuvent porter deux objets chacun
 - Les enfants entre cinq et huit ans peuvent porter un objet chacun
 - Les grands-parents de plus de 55 ans peuvent porter un objet chacun
 - Les enfants de moins de cinq ans ne peuvent rien porter
 - Vous avez deux minutes pour déterminer combien d'objets vous pouvez emporter et choisir ceux que vous allez abandonner. »
- Une fois les deux minutes écoulées, demandez aux groupes de dire combien d'objets ils pouvaient emporter et lesquels ils ont choisi de laisser derrière eux. Invitez-les à analyser en quoi la composition de leur groupe (et donc sa capacité à porter des choses) affecte leur capacité à survivre au voyage. L'idée est de les aider à comprendre les différences entre plusieurs situations difficiles. Par exemple, une mère seule avec un bébé ne peut emporter que trois objets.
- Lisez le scénario suivant :
« Vous/votre famille êtes arrivés dans la ville côtière ! Un bateau peut vous conduire dans un pays sûr, mais il est tellement chargé que les gens se battent pour y monter. Vous/votre famille ne pouvez emporter que cinq objets avec vous. S'il vous restait déjà moins de cinq objets à l'étape précédente, vous ne pouvez emporter que ceux-là et rien d'autre. Le bateau part dans deux minutes. Qu'emportez-vous ? »



Traversée du fleuve entre le Guatemala et le Mexique (2017).
© Amnesty International/Sergio Ortiz Borbolla

- Demandez si un groupe a emporté un document prouvant qu'il était persécuté.
- Lisez la définition juridique d'un-e réfugié-e figurant dans la Convention de 1951 sur les réfugiés ou écrivez-la sur une feuille de papier. (Voir le **chapitre 4** page 122.)

Groupe entier (25 minutes)

- Une fois cette activité terminée, demandez aux participant-e-s ce qu'ils ont ressenti. Comment ont-ils pris leurs décisions ? Était-ce difficile ? Invitez-les à regarder leur première liste de 20 objets.
 - Expliquez-leur que, selon la définition que vous venez de donner, seules les personnes qui ont emporté un document tel qu'une coupure de presse ou une lettre de menace susceptible de prouver qu'elles « craign[en]t avec raison d'être persécutée[s] » pourront obtenir le statut de réfugié-e. Combien de groupes ont pensé à mettre un tel objet sur leur liste ? Combien ne l'ont pas fait ?
- Demandez aux participant-e-s de réfléchir à cette activité (10 minutes) :
 1. *Qu'avez-vous ressenti pendant cette activité ? En quoi la composition de votre groupe et l'identité de ses membres ont-elles affecté votre capacité à vous déplacer ?*
 2. *A-t-il été difficile de choisir quoi emporter ?*
 3. *Quels sont les objets que vous avez choisi de prendre avec vous ?*
 4. *Pensez-vous que la plupart des gens qui prennent la fuite savent qu'ils doivent emporter des documents prouvant qu'ils sont persécutés ? Quelles peuvent en être les conséquences ?*
 5. *Quels types d'obstacles cela crée-t-il pour la demande d'asile ?*

AUTRE VERSION POSSIBLE POUR L'ÉTAPE 2 : QU'EMPORTERIEZ-VOUS ? (20 MINUTES)

- Demandez à trois ou quatre participant-e-s de différents groupes de faire part à l'ensemble des participant-e-s de leurs réflexions sur chaque question.

Travail individuel (5 minutes)

- Expliquez aux participant-e-s que pour cette activité ils vont devoir s'imaginer dans une situation dangereuse les obligeant à prendre la décision de quitter leur pays.
- Lisez ou expliquez ce scénario aux participant-e-s :
Vous êtes enseignant-e dans le pays X. Votre partenaire « disparaît », sans doute parce qu'il/elle a tenté de créer un syndicat. Le mois suivant, vous recevez plusieurs appels téléphoniques de menaces et votre nom apparaît dans un article de journal établissant une liste de personnes soupçonnées de subversion. À votre retour de l'école ce soir, vous trouvez un courrier anonyme vous menaçant de mort. Vous décidez de fuir immédiatement pour aller demander l'asile politique à l'étranger.

Vous avez **une minute** pour décider ce que vous allez emporter avec vous.

- Donnez aux participant-e-s une minute seulement pour établir la liste des objets qu'ils emporteraient avec eux. Ils ne peuvent prendre que des choses qui se trouvent dans leur habitation et qu'ils peuvent porter, et seulement huit catégories d'objets (vêtements, nourriture, papiers, etc.).

- Chronométrez le temps. Il s'agit d'illustrer l'urgence dans laquelle peuvent se trouver les gens qui décident de fuir leur pays.

Groupe entier (15 minutes)

- Une fois le temps écoulé, demandez aux participants de lire leurs listes à haute voix et de discuter de leurs choix.
- Lisez la définition juridique d'un réfugié figurant dans la Convention de 1951 sur les réfugiés (voir p. 122) ou écrivez-la sur une feuille de papier.
- Expliquez-leur que, selon la définition que vous venez de donner, seules les personnes qui ont emporté la coupure de presse ou la lettre pourront prouver qu'elles « craign[ent] avec raison d'être persécutée[s] » et ainsi obtenir le statut de réfugié-e. Combien de participant-e-s ont pensé à mettre cet objet sur leur liste ? Combien ne l'ont pas fait ?
- Tous les participant-e-s qui n'ont pas pris de document prouvant qu'ils étaient persécutés doivent aller en centre de détention.
- Demandez aux participant-e-s de réfléchir à cette activité :
 1. *Qu'avez-vous ressenti pendant cette activité ?*
 2. *A-t-il été difficile de choisir quoi emporter ?*
 3. *Quels sont les objets que vous avez choisi de prendre avec vous ?*
 4. *Quels types d'obstacles cela crée-t-il pour la demande d'asile ?*



Au Kenya, des militantes et militants participent à la campagne #TellNorway d'Amnesty International, qui défend le droit de Taibeh Abbasi, une réfugiée afghane de 18 ans, de rester en Norvège (2017).

© Amnesty International

ÉTAPE 3 : PASSEZ À L'ACTION (15 MINUTES)

- Invitez les participant-e-s à réfléchir à la manière dont ils pourraient agir à propos de ce qu'ils viennent d'apprendre et à trouver des moyens créatifs de sensibiliser le public aux difficultés rencontrées par les personnes réfugiées et migrantes, par exemple :
 - Animer cette activité avec un autre groupe dont ils font partie, par exemple une association locale, une organisation, une école, une équipe sportive ou une classe.
 - Entrer en contact avec une organisation locale d'aide aux réfugié-e-s et aux migrant-e-s ou avec un centre d'accueil pour savoir de quoi les personnes nouvellement arrivées ont besoin, et organiser une collecte de ces objets qu'elles n'ont pas pu emporter avec elles.

- Faire du bénévolat au sein d'un centre ou d'une organisation travaillant avec les réfugié-e-s et les migrant-e-s. Vous pouvez leur suggérer de jouer avec les enfants, d'aider à préparer ou servir les repas, de donner des cours de langue, d'aider les personnes à remplir des papiers, etc.

N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #Welcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !



POURQUOI LES GENS FUIENT-ILS ?

ÉTUDES DE CAS

À UTILISER DANS L'ACTIVITÉ 3.2, ÉTAPE 1

DIANA*

« J'ai quitté le Honduras car mon frère a été tué par une bande criminelle. Il était assis sur un rocher devant chez moi quand ils sont arrivés. Ils l'ont tué sous mes yeux et ceux de ma mère. J'ai porté plainte contre les membres de cette bande. Ils ont été arrêtés, mais ils n'ont pas été mis en prison et ils m'ont menacée. J'ai trouvé un mot de la bande criminelle sur la porte de ma maison. Ils disaient qu'ils savaient où j'étais et qu'ils me tueraient, ainsi que toute personne qui se trouverait avec moi. Alors j'ai fait mes bagages. »

(Amnesty International, *Seize jours d'action contre la violence liée au genre 2016* ACT 30/5060/2016)

MOHAMED*

Mohamed, Somalien d'une cinquantaine d'année, est arrivé dans le camp de réfugié-e-s de Dabaab, au Kenya, avec sa femme et ses deux fils. « Je suis arrivé en 2008. J'ai un fils qui a des troubles mentaux – il a été traumatisé par la guerre en Somalie. Quand il entend le tonnerre, il croit que ce sont des coups de feu ou des bombes. Nous sommes partis principalement pour l'éloigner de tout cela. » Son fils aîné est retourné en Somalie, où il a été tué en 2011.

(Amnesty International, *Nulle part où aller. Renvois forcés de réfugiés somaliens du camp de Dadaab (Kenya)*, AFR 32/5118/2016 [seule la synthèse est disponible en français])

FAIZA* ET SA SŒUR

Faiza et sa sœur, demandeuses d'asile afghanes, sont nées et ont grandi en Iran. Fin 2012, alors âgées de 17 et 20 ans, elles ont fui leur famille pour échapper à un mariage forcé. « Quand le temps est venu de nous marier, nous avons décidé de nous enfuir. » À l'issue d'un voyage éprouvant, elles sont arrivées en Turquie, où elles ont vécu pendant trois ans sans aucune aide des autorités. Leurs voisins les ont aidées, mais ils voulaient les épouser. Les deux sœurs ont décidé de quitter la Turquie. Faiza a expliqué qu'elles n'avaient pas les moyens de subvenir à leurs besoins, et qu'elles ne pouvaient plus supporter les tentatives de leurs voisins de les épouser : « Nous avons dû fuir une nouvelle fois. Nous étions désespérées. Nous nous sommes dit : "Nous allons peut-être mourir, ou ne jamais arriver à destination, mais tant pis car nous ne pouvons pas rester en Turquie plus longtemps." »

(Amnesty International, *No safe refuge: Asylum-seekers and refugees denied effective protection in Turkey*, EUR 44/3825/2016)

À photocopier et à distribuer aux participant-e-s

* Pour préserver l'anonymat de ces personnes, leurs prénoms ont été modifiés.

JANETTE*

En 2013, Janette, alors âgée de 13 ans, a signalé à la direction de son école que deux filles de sa classe la harcelaient. Ces deux filles se sont vengées en demandant à leurs petits amis, des membres d'une bande criminelle, de la violer. Janette et sa mère sont allées vivre chez des proches dans d'autres régions du Honduras, mais quand elles sont revenues dans leur quartier, l'un des agresseurs a continué de harceler Janette.

(Amnesty International, *Un retour difficile : le rôle du Guatemala, du Honduras et du Salvador dans une crise des réfugiés de plus en plus grave*, AMR 01/4865/2016 [Seules la synthèse, la conclusion et les recommandations sont disponibles en français])

AWAD*, FAIRUZ* ET LEURS ENFANTS

Cette famille est originaire d'Alep, en Syrie. Quand leur quartier a commencé à être bombardé en 2012, les parents et leurs enfants sont partis dans la Ghouta orientale, où vivait la sœur d'Awad. Ils sont restés plus d'un an dans cette région, habitant dans différents abris dont des fermes et des écoles abandonnées. Un jour, mi-2013, une roquette est tombée à un mètre de leur fille de huit ans, Sarah, qui a été blessée à la jambe. La famille s'est rendue dans un hôpital de campagne, où Sarah a été amputée. « Ils m'ont donné sa jambe, dans un sac en plastique, pour que je puisse l'enterrer. Je pleurais, je ne pouvais pas l'enterrer, et c'est le médecin qui l'a fait. » Awad et sa famille ont attendu que la jambe de Sarah cicatrise puis ils sont allés en Jordanie pour essayer d'obtenir d'autres soins.

(Amnesty International, *Jordanie. Des réfugié-e-s syrien-ne-s doivent lutter pour accéder aux soins de santé*, MDE 16/3628/2016)

ALAN, GYAN ET LEUR FAMILLE

« En Syrie, mon frère et moi donnions des cours de soutien aux enfants après l'école. Mais nous avons dû arrêter et fuir les bombardements et l'EI. Nous avons passé un an et demi en Irak, mais le groupe armé s'y trouvait aussi, alors nous sommes partis. »

(Amnesty International, « *Nos rêves sont brisés* ». *La paralysie européenne bloque des milliers de réfugiés en Grèce*, EUR 25/4843/2016)

ACTIVITÉ 3.3

UN DANGEREUX PÉRIPLÉ EN QUÊTE DE SÉCURITÉ

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes acquerront les connaissances, les compétences, les attitudes et l'expérience nécessaires pour :

- identifier certains des obstacles et difficultés auxquels sont confrontées les personnes qui fuient le danger pendant leur voyage à la recherche d'un lieu sûr ;
- comprendre les décisions concrètes et émotionnelles que les personnes réfugiées et migrantes doivent prendre, ainsi que leurs conséquences imprévues ;
- acquérir de l'empathie envers les personnes qui cherchent un lieu sûr.

DURÉE

2 h 30

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Facultatif : la vidéo Lorsque vous n'existez pas, [youtube.com/watch?v=jFAsVEOAu1Q](https://www.youtube.com/watch?v=jFAsVEOAu1Q) (2 min 10 s)
- Un ou plusieurs exemplaires du plateau de jeu À la recherche d'un lieu sûr
- Un ou plusieurs exemplaires de la règle du jeu avec le déroulement case par case
- Des photocopies des études de cas
- Des stylos et marqueurs
- Des feuilles de tableau à feuilles mobiles

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Un dangereux périple (1 heure)

Étape 2 : Le voyage dans la vraie vie (1 heure)

Étape 3 : Passez à l'action (30 minutes)

L'étape 1 est une adaptation du jeu Réfugié, ne soit pas fâché ! créé par Amnesty International Slovénie

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Vous pouvez moduler le temps consacré à cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe.
- ☑ Certains des participant-e-s de votre groupe peuvent être d'anciens réfugié-e-s ou demandeurs/euses d'asile ayant vécu des périples et des difficultés comme ceux qui seront examinés dans cette activité. Il est recommandé d'y être sensible et de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de ne pas participer. Certain-e-s souhaiteront aussi peut-être témoigner de ce qu'ils ont vécu.
- ☑ En fonction du temps dont vous disposez et de la composition de votre groupe, vous pouvez passer directement à l'étape 2 sans faire l'étape 1.
- ☑ Étape 1 : vous pouvez photocopier et agrandir le plateau de jeu page 107 afin que les participant-e-s puissent y jouer en petits groupes, ou préparer la salle ou l'espace de jeu à l'avance afin que les participant-e-s puissent jouer tous ensemble à un jeu grandeur nature. Lisez les instructions et aidez-vous de la règle du jeu fournie pages 106-108.
- ☑ Étape 1 : pour les participant-e-s plus jeunes, vous pouvez supprimer les questions posées à certaines cases ou les adapter en fonction de l'âge.
- ☑ Vous pouvez aussi adapter à votre contexte les scénarios proposés pages 106-108.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : UN DANGEREUX PÉRIPLÉ (1 HEURE)

Facultatif : vidéo (5 minutes)

- Si vous disposez du matériel nécessaire, vous pouvez montrer aux participant-e-s la vidéo Lorsque vous n'existez pas et recueillir brièvement leurs réactions.

Jeu À la recherche d'un lieu sûr (30 minutes)

- Vous pouvez réaliser cette activité en petits groupes, comme un jeu de plateau classique, en photocopiant le plateau de jeu page 107 (option 1) ou en groupe entier sous la forme d'un jeu grandeur nature, si vous disposez de suffisamment de place (option 2)
- Lisez le scénario de la case départ pour mettre en place le contexte.

Option 1 : jeu de plateau classique :

- Photocopiez et agrandissez le plateau de jeu page 107 et distribuez-en un exemplaire à chaque groupe.
- Photocopiez la règle du jeu pages 106-108 et distribuez-en un exemplaire à chaque groupe.
- Vous pouvez conserver les mêmes groupes, avec la même identité, que dans l'activité 3.2.
- Dans chaque groupe, les participant-e-s peuvent jouer individuellement.
- Une fois le dé lancé, les joueurs/joueuses lisent le scénario correspondant à la case où ils se trouvent, procèdent à l'action indiquée et répondent à la question posée. Environ la moitié des cases correspondent à un lieu « sûr » où il n'y a ni action ni question.

Option 2 : jeu grandeur nature :

- Préparez 50 espaces numérotés (correspondant aux cases du plateau) sur lesquels les participant-e-s pourront se positionner au fur et à mesure qu'ils avanceront dans leur voyage. Pour vous aider, référez-vous au plateau de jeu page 107. Indiquez chaque case avec un post-it.
- Vous pouvez garder les mêmes groupes, avec la même identité, que dans l'activité 3.2. Chaque groupe constitue un joueur et ses membres avancent ensemble dans le jeu au fur et à mesure de leurs lancers de dé.

- L'animateur/trice dispose de la règle du jeu fournie pages 106-108. Une fois le dé lancé, l'animateur/trice lit le scénario, l'action et la question correspondant à la case où se trouve le groupe. Environ la moitié des cases correspondent à un lieu « sûr » où il n'y a ni action ni question.

Travail de groupe (10 minutes)

- Demandez aux participant-e-s de rester en petits groupes et de discuter de leur ressenti quand :
 1. *ils sont tombés sur une case qui les obligeait à repartir en arrière ou à retourner au point de départ ;*
 2. *ils sont tombés sur une case qui leur permettait d'avancer dans leur voyage ;*
 3. *un-e autre membre de leur groupe a dû repartir en arrière ;*
 4. *un-e autre membre de leur groupe a pu poursuivre son voyage ;*
 5. *tout le monde est parvenu à l'arrivée.*
- Demandez aux groupes de discuter de ce que ce jeu leur a appris.

Groupe entier (20 minutes)

- Réunissez l'ensemble des participant-e-s et :
 - ✓ Échangez sur les ressentis des différents groupes.
 - ✓ Demandez-leur de quels scénarios de ce jeu ils ont déjà entendu parler dans la réalité.
 - ✓ Demandez-leur à quels obstacles ils se sont heurtés pendant leur périple.
 - ✓ Demandez-leur s'ils connaissent d'autres obstacles qui ne figurent pas dans le jeu.

ÉTAPE 2 : LE VOYAGE DANS LA VRAIE VIE (1 HEURE)

Études de cas en petits groupes (30 minutes)

- Divisez les participant-e-s en petits groupes de quatre ou cinq personnes.
- Donnez à chaque groupe l'une des cinq études de cas pages 109-112.
- Demandez à chaque groupe de répondre aux questions suivantes :
 1. *Quelles sont les difficultés auxquelles les gens ont été confrontés durant leur voyage ?*
 2. *Quelles violations des droits humains identifiez-vous dans les études de cas, et qui en est l'auteur ?*
 3. *Les droits humains en question sont-ils liés entre eux ou interdépendants ? De quelle manière ?*
 4. *Qu'est-ce qui serait nécessaire pour que les droits humains de ces personnes soient respectés ?*
 5. *Qu'est-ce qui serait nécessaire pour rendre ces voyages sûrs ?*
 6. *Que pouvons-nous faire ?*
- Chaque groupe doit représenter le périple suivi par les personnes de son étude de cas et le contenu de ses débats de manière visuelle, par exemple sous la forme d'une carte du trajet suivi ou de tout autre représentation créative de son choix.

Groupe entier (30 minutes)

- Demandez à chaque groupe de présenter ce qu'il a écrit ou dessiné.
- Identifiez les violations des droits humains et les relations entre elles.
- Déterminez ce qui serait nécessaire pour que les droits humains de ces personnes soient respectés.

- Appuyez-vous sur les diverses représentations pour conclure en expliquant que :
 - ✓ Nous avons vu que des personnes sont obligées d'entreprendre des voyages coûteux et dangereux car il n'existe pas d'autres voies sûres. Elles auraient besoin de visas mais c'est impossible. Rester dans leur pays est encore plus dangereux.
 - ✓ C'est pourquoi Amnesty International, dans le cadre de sa campagne *J'accueille !*, demande des voies sûres et légales permettant aux réfugié-e-s de solliciter l'asile.
- Présentez les autres voies permettant de se rendre en lieu sûr :
 - ✓ le parrainage citoyen ou privé ;
 - ✓ les visas et les bourses d'études ;
 - ✓ le regroupement familial ;
 - ✓ les visas humanitaires et les visas de travail.

(Précisez toutefois qu'Amnesty International ne travaille pas activement sur ces deux derniers types de visas dans le cadre de sa campagne.)

ÉTAPE 3 : PASSEZ À L'ACTION (30 MINUTES)

- Invitez les participant-e-s à réfléchir à ce qu'il faudrait faire pour que les réfugié-e-s et les migrant-e-s disposent de voies sûres et que leurs droits humains soient respectés.
- Étudiez les autres voies défendues par Amnesty International dans sa campagne *J'accueille !* (voir p. 158).
- Invitez les participant-e-s à réfléchir à la manière dont ils pourraient agir à propos de ce qu'ils viennent d'apprendre et à trouver des moyens créatifs de sensibiliser le public aux difficultés et obstacles rencontrés par les réfugié-e-s et les migrant-e-s durant leur voyage, par exemple :
 - Rejouer au jeu avec un public plus large au sein de leur communauté, par exemple dans leur classe, une association locale, un groupe bénévole, une équipe sportive ou leur école. Le jeu pourrait être organisé dans un espace plus grand afin que plus de monde puisse y participer.
 - Chercher des moyens créatifs de faire connaître les différents périples que les gens sont obligés d'entreprendre. Si vous connaissez une organisation qui travaille avec des réfugié-e-s ou des migrant-e-s, invitez-les à venir témoigner.
 - N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #IWelcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !



*Participant-e-s à un jeu grandeur nature dans les rues de Ljubljana, en Slovénie (2015).
Amnesty International Slovénie/Bojan Stepančič*

RÈGLE DU JEU : SCÉNARIOS, ACTIONS ET QUESTIONS À UTILISER DANS L'ACTIVITÉ 3.3, ÉTAPE 1

- DÉPART :** Le gouvernement de votre pays a été renversé par un coup d'État militaire. Les dirigeants militaires ont pris le contrôle des médias et il est difficile de se procurer des informations. Au début, seuls les membres du gouvernement ont été arrêtés, puis des responsables politiques de l'opposition, mais ensuite des enseignant-e-s, des avocat-e-s, des syndicalistes, des journalistes et des chefs religieux ont commencé à « disparaître ». Des listes d'« ennemis de l'État » ont commencé à être publiées dans les journaux. Vous en connaissez certains. Maintenant, certains de vos voisin-e-s sont arrêtés en pleine nuit car ils sont soupçonnés de liens avec des groupes rebelles et certains de vos proches ont reçu des messages de menaces. Vous avez dépensé presque toutes vos économies et le conflit divise votre ville. Vous ne trouvez pas de travail et des combattants rebelles forcent les habitants, dont des enfants, à combattre. Si vous restez, votre vie et celles des personnes de votre entourage seront en danger. Vous n'avez pas envie de quitter l'endroit où vous êtes né-e et où vous avez grandi, mais vous et votre groupe décidez de fuir dans un pays en paix dans l'espoir de redémarrer une nouvelle vie plus sûre. Les voies sûres et légales sont rares et vous savez que vous allez devoir affronter de nombreux dangers pendant votre périple, et peut-être même mourir. Cependant, vous n'avez pas d'autre choix, **alors vous rassemblez quelques affaires et vous partez sur le champ.** *Qu'emportez-vous et pourquoi ?*
- Vous avez réussi à sortir de la ville, où se déroulent la majorité des combats, mais un-e membre de votre groupe a été tué par une balle perdue lors d'échanges de tirs entre les militaires et les forces rebelles. **L'un d'entre vous doit sortir du jeu.** *Quels autres dangers pourriez-vous rencontrer en quittant la ville ?*
- Vous rassemblez toutes vos précieuses économies et achetez un véhicule pour traverser l'immense désert. Il risque de rendre l'âme avant la fin du trajet mais cela vaut la peine d'essayer car la route est longue et le climat très rude. **Avancez de cinq cases et rendez-vous à la case 8.** *Que devez-vous emporter au cas où le véhicule tomberait en panne ?*
- VOUS ÊTES EN LIEU SÛR**
- Cela fait trois jours que vous marchez dans le désert. Il vous en reste encore trois. Il fait une chaleur accablante dans la journée et très froid la nuit. Un-e membre de votre groupe s'évanouit à cause de la chaleur et de la fatigue. Il/elle ne peut plus marcher donc vous devez soit l'abandonner, soit le/la porter. **Soit l'un d'entre vous sort du jeu, soit l'ensemble du groupe passe un tour.** *Que décidez-vous ?*
- Vous n'avez plus d'eau alors que vous êtes à deux jours du prochain point d'eau. Un-e membre de votre groupe souffre d'insuffisance cardiaque. Affaibli-e par la déshydratation et la longue marche, il/elle fait un infarctus et meurt. **L'un d'entre vous doit sortir du jeu.** *Quels autres problèmes de santé pourriez-vous rencontrer pendant ce périple ?*
- Vous arrivez dans un camp pour personnes déplacées. Les conditions sont rudimentaires mais il y a une tente de libre où vous pouvez vous reposer pendant quelques nuits et refaire le plein d'énergie, d'eau et de nourriture. **Relancez le dé.** *Quelles difficultés peut-on rencontrer dans un camp pour personnes déplacées ?*
- VOUS ÊTES EN LIEU SÛR**
- Des gardes-frontières vous attrapent alors que vous essayez d'entrer dans le pays côtier où vous pourrez prendre un bateau. Ils vous laissent repartir, mais seulement en échange d'une forte somme d'argent. Pourvu que vous ayez encore assez d'argent pour le bateau ! **Avancez d'une case et rendez-vous à la case 10.** *Qu'est-ce qui aurait pu se passer si vous n'aviez pas eu assez d'argent pour payer les gardes-frontières ?*
- VOUS ÊTES EN LIEU SÛR**
- Votre groupe est attaqué par une bande criminelle. Les hommes qui forment cette bande menacent de vous tuer et de vous violer si vous ne leur donnez pas l'argent que vous avez économisé pour le bateau. Vous parvenez à leur échapper car ils fuient à l'arrivée des autorités locales, alertées par l'échauffourée. Considérés comme des migrant-e-s en situation irrégulière, vous êtes arrêtés et emprisonnés dans un centre de détention surpeuplé et insalubre pendant trois mois, avant d'être renvoyés dans le camp de personnes déplacées de l'autre côté de la frontière. **Reculez de cinq cases et retournez à la case 5.** *Que savez-vous sur certains de ces centres de détention ?*
- VOUS ÊTES EN LIEU SÛR**

RÈGLE DU JEU : SCÉNARIOS, ACTIONS ET QUESTIONS (SUITE)

À UTILISER DANS L'ACTIVITÉ 3.3, ÉTAPE 1

13. Vous arrivez dans la ville côtière d'où partent les bateaux, mais vous n'avez pas la totalité des 2 500 dollars réclamés par les passeurs pour la traversée. **Votre groupe doit prendre une décision : soit il se sépare afin que la moitié de ses membres puissent passer (le reste du groupe retourne alors à la case départ), soit l'ensemble du groupe retourne à la case départ.** *Que décidez-vous ?*

14. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

15. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

16. Vous avez payé les 2 500 dollars demandés mais les passeurs sont aussi des trafiquants, qui vous ont bandé les yeux et emmenés dans une grande maison où vous êtes forcés de faire des travaux manuels pénibles ou de vous livrer au travail du sexe sans être payés. Ils vous gardent là comme esclaves pendant trois mois avant de déclarer que vous avez payé votre dû et que vous pouvez monter dans un bateau. **Reculer de deux cases et retourner à la case 14.** *Quels sont les risques particuliers encourus par les femmes et les filles migrantes pendant ces voyages ?*

17. Le bateau est plein. Il y en a un autre, mais ce n'est qu'un petit canot pneumatique et il est déjà surchargé. **Vous devez prendre une décision : soit vous prenez le risque d'embarquer et vous restez sur cette case, soit vous attendez le prochain bateau disponible mais vous reculez de cinq cases et retournez à la case 12.** *Que décidez-vous ?*

18. Vous avez réussi à monter dans un bateau mais il est rouillé, peu fiable et extrêmement chargé. Il n'y a ni eau, ni nourriture, ni toilettes à bord. Vous avez peur que le bateau chavire ou soit renvoyé à son point de départ. Des gens ont le mal de mer. **Passez un tour.** *Quels autres sentiments et pensées pourriez-vous avoir dans une telle situation ?*

19. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

20. En pleine mer, vous êtes pris dans une tempête et le bateau coule. Les 300 passagers se noient. **Vous avez perdu.** *Combien de migrant-e-s se sont noyés en essayant de traverser la mer Méditerranée cette année ?*

21. Le moteur de votre bateau tombe en panne et vous n'avez pas d'autre moyen de propulsion. Vous dérivez sans solution pendant une journée avant qu'un cargo ne vous repère et sauve tous les passagers. **Avancez d'une case.** *Qu'est-ce qui aurait pu vous arriver si ce navire ne vous avait pas repérés et sauvés ?*

22. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

23. Enfin vous voyez la côte. Quelle île magnifique ! Cependant, des gardes-côtes interceptent votre bateau et le renvoient à son port de départ. **Reculer de dix cases et retourner à la case 12.** *Prendrez-vous le risque de retenter la traversée ?*

24. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

25. Vous êtes arrivé-e dans le nouveau pays ! Vous vous rendez au poste de police pour demander l'asile mais les policiers sont débordés et vous attendez toute la journée dans le froid et le vent. Ils n'acceptent que 20 demandes par semaine donc vous devez attendre. Sans récépissé, vous pouvez être expulsé-e à tout moment. **Reculer d'une case et retourner à la case 24.** *À quelles atteintes aux droits humains sont exposés les migrant-e-s qui n'ont pas de papiers officiels ?*

26. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

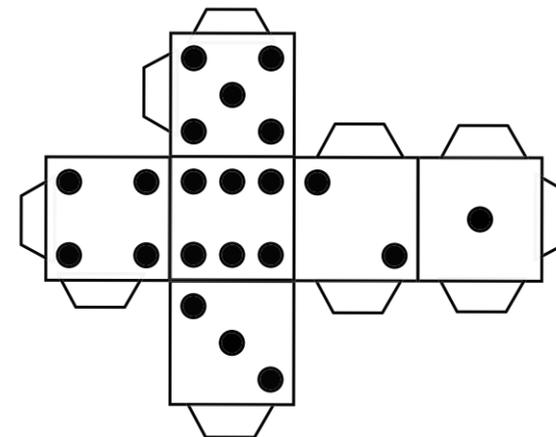
27. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

28. Vous devez remplir le formulaire de demande d'asile. Il est dans une langue que vous ne connaissez pas : Όνομα και επώνυμο. **Reculer de deux cases et retourner à la case 26.** *À quelles autres difficultés les demandeurs/euses d'asile peuvent-ils être confrontés lorsqu'il s'agit de remplir ces formulaires ?*

29. Des bénévoles d'ONG vous aident à remplir votre demande d'asile. **Relancez le dé.** *Que font d'autre les bénévoles des ONG pour aider les demandeurs/euses d'asile dans ces situations ?*

30. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

31. Vous avez rempli la demande d'asile. Vous êtes maintenant hébergé-e dans un centre d'accueil pour réfugié-e-s. La situation est catastrophique : pas d'eau potable et pas assez de toilettes. Vous tombez malade. **Passez un tour.** *D'après ce que vous savez, quels sont les autres problèmes rencontrés par les réfugié-e-s qui vivent dans ces centres ?*



32. Dans le centre, vous rencontrez quelqu'un qui vient de la même ville que vous. Vous êtes content-e d'avoir trouvé quelqu'un de familier, qui parle votre langue. **Relancez le dé.** *Que ressentiriez-vous si vous rencontriez quelqu'un de votre ville d'origine ?*

33. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

34. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

35. Cela fait déjà un an que vous êtes dans le centre d'accueil pour réfugié-e-s. Vous avez été séparé-e des autres membres de votre groupe. **Passez deux tours.** *À quelles difficultés supplémentaires seriez-vous confronté-e durant ce périple si vous étiez seul-e ?*

36. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

37. Des bénévoles proposent de vous aider à apprendre la langue locale. **Avancez de deux cases et rendez-vous à la case 39.** *Que peuvent faire d'autre les bénévoles locaux pour aider les réfugié-e-s et les demandeurs/euses d'asile ?*

38. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

39. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

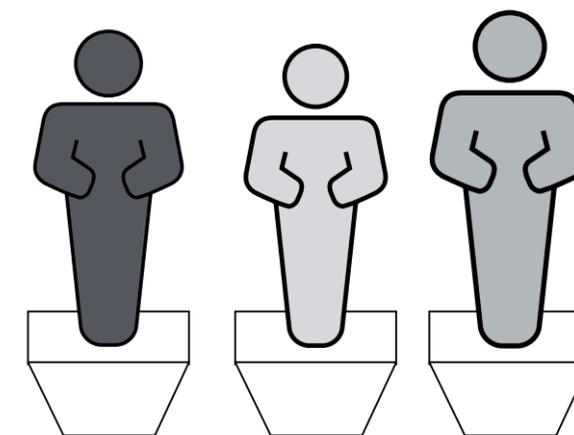
40. Votre demande d'asile a été rejetée et vous allez être expulsé-e dans votre pays. **Retournez à la case départ.** *Chosiriez vous de prendre le risque de retourner dans le pays que vous avez fui ou de rester illégalement dans le nouveau pays, sans papiers ni accès à aucune aide, au travail, au logement ou aux services ?*

41. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

42. Votre demande d'asile a été acceptée. Vous avez maintenant officiellement le statut de réfugié-e. Vous avez accès aux soins de santé et recevez une petite aide financière. **Avancez de deux cases et rendez-vous à la case 44.** *Qu'est-ce que la reconnaissance officielle de votre statut de réfugié-e pourrait changer dans votre vie ?*

43. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

44. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR



45. Vous êtes harcelé-e et agressé-e par un groupe d'habitants locaux quand vous sortez acheter à manger pour le repas quotidien de votre famille. **Reculer de deux cases et retourner à la case 43.** *De quels autres faits de ce type avez-vous entendu parler dans votre pays ou ailleurs ?*

46. Vous commencez à chercher un emploi pour assurer votre subsistance et celle de votre famille. Cependant, vous avez arrêté l'école à la fin du collège et vous ne parlez pas couramment la langue locale, donc vous ne trouvez pas de travail. **Reculer de deux cases et retourner à la case 44.** *Quels autres facteurs pourraient compliquer votre recherche d'emploi ?*

47. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

48. Grâce à des connaissances, vous avez trouvé du travail dans un restaurant. Comme vous êtes prêt-e à tout pour travailler, vous êtes exploité-e et payé-e seulement trois dollars de l'heure, mais pour l'instant c'est mieux que rien. **Avancez d'une case et rendez-vous à la case 49.** *Si vous n'aviez pas trouvé ce travail, quelles autres solutions auriez-vous eues ?*

49. VOUS ÊTES EN LIEU SÛR

50. ARRIVÉE Bienvenue dans votre nouveau pays ! Votre pays vous manque, mais l'avenir paraît un peu moins sombre. Vous êtes l'un-e des rares à être parvenu-e au bout de ce périple. Vous avez surmonté tous les obstacles : vous avez traversé le désert et la mer, obtenu le statut de réfugié-e, et trouvé un nouveau travail payé convenablement et qui vous plaît. Vous voulez vous impliquer dans la société locale, apprendre la langue, gagner le respect, aider votre famille et vous faire des amis, mais de nombreux défis vous attendent encore dans votre nouveau pays. *Quelles sont les difficultés auxquelles se heurtent les réfugié-e-s quand ils s'installent dans un nouveau pays ?*

ÉTUDES DE CAS

À UTILISER DANS L'ACTIVITÉ 3.3, ÉTAPE 2

Photocopiez un cas par groupe.

ADA – DU NIGERIA À L'ITALIE EN PASSANT PAR LA LIBYE

« Nous sommes arrivés en Libye en mai. Des hommes nous ont enlevés et nous ont enfermés dans une grande maison à Sabah. Ils nous ont demandé de l'argent. Je leur ai dit que je n'en avais pas. Chaque nuit, ils couchaient avec toutes les femmes. Ils nous emmenaient dans une pièce à part. Ils ont enlevé d'autres personnes, et une des filles qui venaient d'arriver m'a demandé pourquoi je pleurais tout le temps. Je lui ai expliqué que je ne pouvais pas partir et que j'étais là depuis sept mois. Elle a trouvé quelqu'un qui a payé pour moi et elle m'a conseillé de venir avec elle en Italie. Nous avons été transférés en voiture à un autre endroit, puis nous avons marché pendant plusieurs heures dans la nuit avant d'atteindre la plage. Quand j'ai vu la mer et le bateau, j'ai eu peur. C'était un bateau gonflable et ils nous poussaient en criant "Montez, montez !". Nous étions plus d'une centaine dans ce bateau, c'était très inconfortable. Je suis arrivée en Italie deux jours plus tard. Je ne sais même pas comment nous avons pu arriver jusque là. Quand les Italiens nous ont secourus, j'ai pleuré. Nous avons tous survécu. Quand nous sommes arrivés au port de Crotona, j'ai été effrayée par le nombre de policiers. De là, nous avons été emmenés en bus vers un centre d'accueil, où je suis restée quatre jours. Des soldats vérifiaient que personne ne s'était échappé. Puis nous sommes repartis en bus pour le centre d'aide de Bari. Dans chacun des deux centres, j'ai dû donner mon nom, mon prénom et ma nationalité, mais j'avais l'esprit embrouillé. Je ne me souvenais même pas du nom de mes parents. J'ai raconté mon histoire et j'ai donné mes empreintes digitales. Maintenant, j'espère obtenir une protection. J'apprécie ma vie actuelle, sans personne pour m'embêter, mais je pense [souvent] à mes parents. Je veux rester en Italie, je veux apprendre l'italien, j'aime beaucoup les Italiens. »

(Amnesty International, *Seize jours d'action contre la violence liée au genre 2016*, ACT 30/5060/2016)

AWAD, FAIRUZ ET LEURS HUIT ENFANTS – DE LA SYRIE À LA JORDANIE

Cette famille syrienne a d'abord séjourné dans le camp de réfugié-e-s de Zaatari, en Jordanie, où l'une des filles, Sarah, huit ans, amputée d'une jambe, a bénéficié de soins et a reçu une prothèse et des béquilles grâce à une ONG. La famille était toutefois menacée et harcelée par la « mafia » du camp parce que, selon Awad, elle venait d'une autre région de Syrie que la majorité des réfugié-e-s vivant dans le camp. On lui a dit que s'il restait, sa caravane serait incendiée. Awad affirme avoir signalé les faits à la police, qui lui a dit qu'elle ne pouvait pas l'aider car elle n'avait pas le droit d'entrer dans le camp. Il a également fait part de ses ennuis aux Nations unies. Finalement, il a versé 150 dinars jordaniens (212 dollars des États-Unis) à un passeur qui l'a fait sortir du camp avec sa famille, car il ne remplissait pas les critères fixés par les autorités jordaniennes.

Awad et sa famille vivent désormais dans un appartement de deux pièces en sous-sol pour lequel ils paient un loyer mensuel de 150 dinars jordaniens (212 dollars des États-Unis). Ils n'ont pas réussi à obtenir une attestation de demandeurs d'asile auprès du HCR ni une carte de services du ministère de l'Intérieur et ne peuvent donc pas avoir accès aux services publics.

Awad a déclaré : « Quand nous sommes arrivés, nous n'avions pas de papiers des Nations unies, même pas de coupons [alimentaires]. Cela a pris trois mois, puis ils m'ont donné l'enregistrement auprès des Nations unies et on a commencé à recevoir des coupons. Les trois premiers mois, on avait vraiment l'impression d'être en train de mourir. Des gens des Émirats nous ont un peu aidés – 150 dinars jordaniens (212 dollars américains) par mois – puis cela a été réduit à 100 dinars (141 dollars) et maintenant c'est fini. Je voulais m'enregistrer auprès d'organismes caritatifs, mais je n'ai pas de carte de services du ministère de l'Intérieur. Nous n'avons que l'enregistrement auprès des Nations unies et des coupons alimentaires. Aucun des enfants ne va à l'école [parce qu'ils n'ont pas de carte de services du ministère de l'Intérieur]. Nous avons besoin de nouvelles cartes d'identité différentes de celles que nous avons à Zaatari. À Zaatari, ils sont allés à l'école pendant trois mois. »

(Amnesty International, *Jordanie. Des réfugié-e-s syrien-ne-s doivent lutter pour accéder aux soins de santé*, MDE 16/3628/2016)

DIANA – DU HONDURAS AU MEXIQUE

« J'ai quitté le Honduras en 2004 car mon frère a été tué par une bande criminelle. J'ai gagné le centre du Mexique sur le toit d'un train de marchandises se dirigeant vers la frontière avec les États-Unis. Je suis restée au Mexique et, en 2007, je suis tombée enceinte à la suite d'un viol. L'homme qui m'a violée était trafiquant de drogue dans le centre du Mexique. Mon propriétaire au Mexique voulait me vendre à cet homme. J'ai essayé de m'échapper mais il m'a violée.

Une fois enceinte, je me suis tournée vers les services mexicains de l'immigration, qui m'ont renvoyée au Honduras. J'ai donné naissance à mon fils là-bas. Mes amis ont dû me cacher dans une voiture pour me faire sortir de l'hôpital après l'accouchement. Au bout d'un mois, j'ai dû partir encore une fois car j'étais de nouveau menacée. J'ai été obligée de laisser mon fils à ma mère. J'ai pris le bus jusqu'à la frontière mexicaine, en passant par le Guatemala, et je suis entrée au Mexique. Je suis restée jusqu'en 2015 dans le sud du Mexique, où je travaillais dans une cuisine. Mais un passeur que je soupçonnais d'être lié à la bande responsable de la mort de mon frère est arrivé dans la région où je vivais et j'ai pris peur. En février 2015, je suis donc remontée vers le nord du Mexique, où je connaissais quelqu'un. À cette époque, on m'a ramené mon fils du Honduras pour qu'il vive avec moi. Ensuite, j'ai essayé d'aller encore plus au nord mais j'ai été arrêtée par les autorités mexicaines à un poste de contrôle. Mon fils et moi avons été conduits au centre de détention pour migrants de Mexico, où nous sommes restés six mois. Là-bas, j'ai déposé une demande d'asile auprès de l'Agence mexicaine des réfugiés (COMAR). Ma demande a été rejetée et je n'ai pas voulu faire appel car mon fils et moi aurions dû rester dans le centre de détention jusqu'à la décision finale. En septembre 2015, nous avons donc été expulsés et reconduits au Honduras, en avion cette fois.

Quelques mois plus tard, en mars 2016, j'ai trouvé un mot de la bande criminelle sur la porte de ma maison. Ils disaient qu'ils savaient où j'étais et qu'ils me tueraient, ainsi que toute personne qui se trouverait avec moi. Trois jours plus tard, des voitures suspectes sont apparues devant l'appartement où je vivais avec mon amie. Un voisin m'a dit ensuite qu'un homme sous l'emprise de la drogue s'était enquis de moi et lui avait dit qu'il allait me tuer. Alors j'ai pris mes affaires et je suis retournée au Mexique. Je voyageais avec ma sœur et une femme prénommée Raquel [son prénom a été modifié], une autre Hondurienne que j'avais rencontrée dans un refuge pour migrants. Nous voulions descendre à Zacatecas (dans le centre du Mexique), mais le train allait trop vite, alors nous n'avons pas pu sauter à temps. Quand nous avons traversé le Chiapas, dans le sud du Mexique, nous avons toutes les trois été violées. Nous marchions sur une grande route quand un garçon est venu nous prévenir de prendre un autre chemin car nous approchions d'un poste de contrôle. Nous avons suivi ses conseils mais, un peu plus loin, deux hommes armés de machettes ont fait irruption. Ils nous ont attrapées et jetées au sol, face contre terre. Ils nous ont insultées et empoignées. L'un des hommes a violé ma sœur, puis Raquel, puis moi. Il avait le visage masqué. Ils nous ont aussi volé 3 500 pesos. Je suis arrivée dans ce refuge pour migrants du nord du Mexique en juillet. J'ai dénoncé le viol aux services du procureur spécial pour les migrants. J'ai redemandé l'asile au Mexique. Actuellement, je travaille à l'usine et mon fils est chez ma mère au Honduras. »

(Amnesty International, *Seize jours d'action contre la violence liée au genre 2016*, ACT 30/5060/2016)

CASTRO – DU SOUDAN À L'ITALIE EN PASSANT PAR LE TCHAD ET LA LIBYE

Castro, 19 ans, a fui les attaques du gouvernement soudanais contre les civils au Darfour, dans lesquelles ses deux frères et sa sœur de huit ans ont trouvé la mort. Poussé par la faim, il a ensuite fui le camp de réfugié-e-s de Touloum, au Tchad, à la suite d'une réduction des approvisionnements en nourriture et en eau. Après avoir traversé la Libye, il est arrivé en Italie en juillet 2016.

« Je suis arrivé en bateau depuis la Libye, un grand navire allemand est venu à notre secours. Il nous a débarqués dans le port de Bari. Ensuite, par groupes de 22, nous avons été conduits en bus jusqu'à un poste de police. Le trajet a duré environ 45 minutes. Les policiers voulaient prendre nos empreintes digitales, mais j'ai refusé, comme tous les autres, y compris des femmes. Des policiers sont venus me chercher, puis m'ont frappé à coups de matraque dans le dos et sur le poignet droit. Ils étaient 10 dans la pièce, tous en uniforme. Certains me tenaient les mains dans le dos et d'autres le visage. Ils ont continué à me frapper, pendant une quinzaine de minute je pense. Puis ils ont utilisé une matraque électrique, ils me l'ont posée sur la poitrine et ils m'ont envoyé une décharge. Je suis tombé par terre, j'y voyais encore mais je ne pouvais plus bouger. À ce moment-là, ils ont mis mes mains sur la machine. Après, j'ai vu d'autres migrants recevoir des coups de matraque. Et un autre homme m'a dit avoir aussi reçu une décharge électrique dans la poitrine. Ensuite, il m'ont jeté à la rue en me disant que je pouvais aller où je voulais. Je suis resté là pendant trois jours, presque incapable de bouger. »

(Amnesty International, *Hotspot Italy: How EU's flagship approach leads to violations of refugee and migrant rights*, EUR 30/5004/2016)

MIRZA ET SA FAMILLE – DE L'IRAN À NAURU

« Mirza » a fui l'Iran avec sa famille à cause de persécutions religieuses. Son épouse, « Shadi », était professeure d'arts plastique. Mirza était aussi enseignant et leur fils Shahin faisait de la musique et était ceinture noire de taekwondo. Ils sont restés dans le centre de traitement pour les réfugié-e-s de Nauru jusqu'en juin 2014. Ayant obtenu le statut de réfugiés, ils ont pu quitter le centre pour s'installer dans un logement classique. La famille trouvait très difficile de vivre à Nauru sans savoir de quoi l'avenir serait fait, mais au début elle s'adaptait à la situation.

Les problèmes ont commencé quand un groupe d'habitants locaux a attaqué leur habitation vers 4 h 30 du matin, brisant les fenêtres pour essayer d'entrer. Shadi et Shahin étaient à la maison lors de cette attaque. Mirza dit qu'il a essayé de les arrêter avec un couteau et qu'il a appelé la police – celle-ci est arrivée une heure plus tard et a pris sa déposition, mais aucune suite n'a été donnée à cette affaire. La famille a ensuite déménagé mais, peu après, elle a de nouveau été attaquée par des habitants de l'île, qui ont pénétré dans son logement et ont tout cassé.

Depuis, Shahin n'est plus sorti de la maison. Il a arrêté l'école et toutes ses autres activités. Shadi a été encore plus traumatisée : elle a arrêté de manger, de dormir et de parler. Mirza a déclaré : « Elle me parlait de suicide. Je l'ai dit à la responsable de notre dossier mais elle n'a rien fait. Shadi me disait "Nous devrions peut-être nous suicider ensemble", mais je lui ai dit "Non, nous avons un fils". » Mirza a signalé par la suite que Shadi avait tenté deux fois de se suicider, une fois avec un couteau et une fois en avalant un paquet d'antidépresseurs et des somnifères. Comme son état continuait de se détériorer, elle a été hospitalisée dans le service médical du centre de traitement. Leur fils l'a extrêmement mal vécu. Récemment, Mirza et Shahin sont revenus s'installer dans le centre pour être plus près de Shadi. Mirza prend chaque jour de fortes doses d'antidouleurs pour soulager ses souffrances provoquées par des calculs rénaux. On lui a dit qu'il devait se rendre en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour s'y faire soigner, mais pour l'instant il ne peut pas quitter sa femme et son fils. « Je suis en train de perdre ma famille sous mes yeux et je ne peux rien faire », a-t-il déclaré.

(Amnesty International, *L'île du désespoir. L'Australie procède au « traitement » des réfugiés à Nauru*, ASA 12/4934/2016 [Seule la synthèse est disponible en français])



Réfugié-e-s et de demandeurs/euses d'asile bloqués par centaines dans des conditions très difficiles à la frontière entre la Croatie et la Slovénie, sans aide humanitaire (2015).

© Amnesty International

ACTIVITÉ 3.4

LES OBSTACLES À SURMONTER

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure de :

- déterminer quels sont les obstacles rencontrés par les réfugié-e-s et les migrant-e-s dans leur nouvel environnement ;
- se rendre compte de la barrière de la langue et comprendre les problèmes de communication auxquels sont confrontées les personnes réfugiées et migrantes ;
- trouver des solutions possibles pour aider les réfugié-e-s et les migrant-e-s à gérer ou à surmonter la barrière de la langue ;
- témoigner leur solidarité et leur soutien en réalisant des cartes de vocabulaire pour l'apprentissage de la langue.

DURÉE

2 heures

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Les scénarios pour le jeu de rôles
- Un tableau à feuilles mobiles
- Du papier
- Des stylos, marqueurs, crayons de couleur, etc.

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : La barrière de la langue (30 minutes)

Étape 2 : Les autres obstacles (30 minutes)

Étape 3 : Passez à l'action (60 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Vous pouvez moduler le temps consacré à cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe.
- ☑ Vous pouvez aussi adapter l'activité en fonction de l'âge des participant-e-s, de leur langue, etc.
- ☑ L'étape 1 fonctionne mieux avec un groupe multilingue. Si tout le monde dans votre groupe parle la même langue, vous pouvez modifier l'activité de sorte que les participant-e-s ne puissent pas se parler : il devront suivre les scénarios sans dire un mot, uniquement par la communication non verbale, ou en utilisant une langue inventée.
- ☑ L'étape 3 peut être adaptée : au lieu de réaliser des cartes de vocabulaire, les participant-e-s peuvent trouver d'autres activités pour aider les réfugié-e-s et les migrant-e-s à apprendre une nouvelle langue.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

Cette activité a été élaborée à partir d'outils créés par Amnesty International Slovénie.

ÉTAPE 1 : LA BARRIÈRE DE LA LANGUE (30 MINUTES)

Jeu de rôles (15 minutes)

Remarque : Cette activité fonctionne mieux avec un groupe multilingue. Si tout le monde ou presque dans votre groupe parle la même langue, vous pouvez modifier l'activité de sorte que les participant-e-s ne puissent pas se parler : ils pourront soit parler dans une langue inventée, soit ne pas dire un mot et communiquer uniquement de façon non verbale.

- Demandez aux participant-e-s de se mettre deux par deux : la personne A et la personne B. Tous les A vont d'un côté de la pièce et tous les B de l'autre. Ils devront jouer les rôles décrits dans les scénarios ci-dessous. Pour que cela fonctionne mieux, expliquez à chaque groupe son rôle sans que l'autre groupe ne l'entende.
- Situation 1 (5 minutes)
Personnes A : Vous marchez dans la rue. La seule règle est que vous ne parlez pas anglais ni la langue du pays, vous ne pouvez donc utiliser que votre langue maternelle.
Personnes B : Vous êtes touriste à Londres ou dans une autre capitale. Vous n'arrivez pas à trouver votre hôtel. Demandez votre route à la personne A, dans votre langue maternelle.
- Situation 2 (5 minutes)
Personnes A : Vous êtes touriste à Londres ou dans une autre capitale mais vous parlez la langue du pays. Vous avez terriblement mal au ventre et vous ne connaissez pas la procédure pour accéder aux services de santé. Demandez de l'aide à la personne B.
Personnes B : La seule règle est que vous ne parlez pas la langue du pays, vous ne pouvez donc utiliser que votre langue maternelle.
- Situation 3 (5 minutes)
Personnes A : Vous êtes un agent des services de l'immigration. Vous ne connaissez aucune langue étrangère et ne parlez que votre langue maternelle.
Personnes B : Vous avez fui une guerre civile et vous demandez l'asile dans un autre pays. Vous ne parlez que votre langue maternelle. Essayez de vous faire comprendre des services de l'immigration.



Participant-e-s à un atelier de formation organisé par Amnesty International pour les jeunes défenseur-e-s des droits humains en Afrique du Nord (2016).
© Amnesty International

Groupe entier (15 minutes)

- Réunissez à nouveau le groupe et sollicitez des volontaires pour répondre aux questions suivantes :
 1. *Avez-vous trouvé l'activité difficile ? Pourquoi ?*
 2. *Quelles émotions avez-vous ressenties pendant cette activité ?*
 3. *Comment vous êtes-vous débrouillé-e pendant l'activité ? Comment avez-vous aidé votre partenaire ?*
 4. *Vous êtes-vous déjà retrouvé-e dans une telle situation dans la vraie vie ? Comment l'avez-vous gérée ?*
 5. *En quoi cette activité vous fait-elle réfléchir aux difficultés rencontrées par les demandeurs/euses d'asile, les migrant-e-s et les réfugié-e-s quand ils arrivent dans un nouveau pays ?*



ÉTAPE 2 : LES AUTRES OBSTACLES (45 MINUTES)

Travail en petits groupes (20 minutes)

- Divisez les participant-e-s en petits groupes de quatre ou cinq personnes.
- Demandez-leur de déterminer quels peuvent être les obstacles rencontrés par les réfugié-e-s et les migrant-e-s quand ils arrivent dans un nouveau pays (langue, logement, travail, santé, etc.). Invitez-les à les écrire ou les dessiner sur une feuille du tableau à feuilles mobiles.
- Cherchez les solutions possibles. Que pouvons-nous faire pour aider les réfugié-e-s et/ou lever les obstacles ?
- Encouragez les participant-e-s à réfléchir aux contributions que les différentes parties concernées peuvent apporter dans le cadre de ces solutions – par exemple ce qu'ils peuvent faire à titre individuel, ce que les groupes locaux et la société civile peuvent faire, ce que les ONG peuvent faire, ce que le gouvernement peut faire... Vous pouvez classer les solutions dans des cercles concentriques sur le tableau à feuilles mobiles, en mettant les actions individuelles au centre, celles des autres acteurs dans les cercles intermédiaires et celles du gouvernement dans le cercle extérieur.

Groupe entier (25 minutes)

- Un groupe présente ses réflexions et les autres groupes peuvent compléter avec d'autres informations ou idées.
- Demandez aux participant-e-s de choisir une ou plusieurs idées qu'ils pourraient mettre en œuvre dans le cadre de la prochaine étape.



ÉTAPE 3 : PASSEZ À L'ACTION – CARTES DE VOCABULAIRE OU AUTRES IDÉES (60 MINUTES)

Introduction (10 minutes)

- Revenez sur les activités précédentes de ce module et sur certaines des difficultés rencontrées par les réfugié-e-s et les demandeurs/euses d'asile à leur arrivée dans un nouveau pays.
- Expliquez aux participant-e-s que les cartes de vocabulaire sont un moyen efficace d'apprendre une nouvelle langue à tout âge. Des étudiant-e-s slovènes ont témoigné leur solidarité aux réfugié-e-s et les ont aidés en réalisant leurs propres cartes.
- Dans le cadre de cette activité, les participant-e-s vont fabriquer des cartes de vocabulaire qui pourront être offertes à votre centre local ou national de réinstallation ou à une organisation d'aide aux migrant-e-s, afin d'aider les personnes nouvellement arrivées à commencer à apprendre la langue de votre pays.
- Les cartes fabriquées à la main sont aussi un signe de solidarité et de bienvenue. En réalisant ces cartes, les participant-e-s montreront aux personnes qui viennent chercher refuge dans votre pays que la population s'intéresse à elles et les accepte.
- Dans cette étape, vous pouvez vous consacrer entièrement à la fabrication de cartes de vocabulaire ou former des petits groupes qui mèneront différentes actions, dont la fabrication de cartes.



Cartes de vocabulaire réalisées par des militant-e-s participant à un atelier mondial de formation de formateurs organisé par Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni (2017).
© Amnesty International



Militant-e-s d'Amnesty International manifestant contre les politiques migratoires du président Donald Trump à Washington DC, aux États-Unis (2017).
© Amnesty International États-Unis

Fabrication de cartes de vocabulaire et/ou autres actions (50 minutes)

- Regardez les exemples de cartes de vocabulaire sur la photo. Demandez aux participant-e-s de créer leurs propres cartes sur du papier épais ou du carton, sur le même modèle.
- Sur une moitié de la carte, ils doivent dessiner un objet ou une notion, par exemple un bus, une pomme... Sur l'autre moitié, ils écriront lisiblement le nom de cet objet dans votre langue.
- Les participant-e-s peuvent faire des séries de cartes par thèmes, par exemple les fruits et légumes, les moyens de transport, ou d'autres mots qui leur semblent les plus utiles pour quelqu'un qui commence à apprendre une langue.
- Ramassez les cartes à la fin de la séance. Envoyez-les à un centre de réinstallation des réfugié-e-s ou à toute autre organisation aidant les réfugié-e-s et les demandeurs/euses d'asile.
- Outre les cartes de vocabulaire, les participant-e-s peuvent aider les nouveaux arrivants à apprendre la langue en se

proposant comme bénévoles pour leur donner des cours de langue ou leur faire la conversation au centre d'accueil local ou au sein d'organisations d'aide aux réfugié-e-s et aux migrant-e-s.

- Ils peuvent aussi organiser une collecte de livres pour enfants ou de fournitures telles que des feutres, du papier, etc. pour les réfugié-e-s et les migrant-e-s nouvellement arrivés.

Les groupes peuvent également chercher d'autres idées d'actions.

N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #IWelcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !







CHAPITRE 4

LES DROITS

DES RÉFUGIÉ-E-S

ET DES MIGRANT-E-S

SONT DES DROITS

HUMAINS



*Réfugié-e-s burundais en route
vers le camp du HCR de Kavimura,
en République démocratique du
Congo (2015).*
© HCR/F. Scoppa

QUE SONT LES DROITS HUMAINS ET POURQUOI SONT-ILS IMPORTANTS ?

Les droits humains sont un ensemble fondamental de droits ou de garanties, à commencer par le droit à la vie. Ils sont inhérents à tous les êtres humains, ce qui signifie qu'aucun être humain ne doit être privé de ses droits, où qu'il se trouve et pour quelque raison que ce soit. Les droits humains ne se gagnent pas et ne se méritent pas. Ils sont inaliénables.

Il est important de souligner que les droits humains sont les droits et les libertés inhérents à tout être humain. Tous les réfugié-e-s, demandeurs/euses d'asile et migrant-e-s doivent pouvoir jouir de ces droits, qu'ils se trouvent dans leur pays d'origine, en transit ou dans un pays d'accueil.

Le fait de connaître les droits humains nous permet d'adopter une approche fondée sur les droits dans notre travail en faveur des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Une telle approche aide à garantir que les personnes soient protégées et traitées avec dignité.

(Comme indiqué dans le chapitre 1 sur l'empathie, l'éducation aux droits humains s'appuie aussi sur les qualités humaines interculturelles que sont la compassion, la compréhension et l'empathie.)

Vous avez peut-être déjà une idée assez précise de ce que sont les principaux droits humains, mais il est aussi important de connaître le droit international relatif aux droits humains et les traités qui définissent ces droits de manière détaillée. Le droit international – ainsi que les accords régionaux et nationaux – protègent les droits humains, sont souvent juridiquement contraignants et peuvent être utilisés pour demander des comptes aux acteurs étatiques et non étatiques.



LES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1948, est l'élément central du droit international relatif aux droits humains. Elle définit les droits auxquels tous les êtres humains ont droit. Si vous êtes novice en matière de droits humains, nous vous encourageons vivement à la lire la DUDH sur : www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/Language.aspx?LangID=frn et à consulter son résumé fourni page 69.

Les droits inscrits dans la DUDH qui sont les plus importants pour les réfugié-e-s et les migrant-e-s sont, entre autres, les droits à la vie et à l'intégrité physique, le droit d'avoir une nationalité, le droit de circuler librement, les droits au logement, à l'éducation et à la santé, le droit ne pas être victime de discrimination, le droit de ne pas subir de torture ni d'autres mauvais traitements, le droit de quitter un pays, y compris le sien, et de retourner dans son pays, et le droit de ne pas être renvoyé de force à un endroit où l'on risque de subir des violations des droits humains.

La DUDH a inspiré d'autres conventions et traités internationaux et nationaux relatifs aux droits humains, qui se fondent sur ses dispositions pour définir plus précisément les droits et les protections. Cet ensemble de traités et de déclarations compose un système juridiquement contraignant de promotion et de protection des droits humains. Voici quelques-uns des principaux instruments qui se fondent sur la DUDH :

Le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)**, adopté par l'ONU en 1966. Les États ont l'obligation de veiller à ce que les droits visés par ce Pacte s'appliquent aux « non-ressortissants, dont font partie notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les travailleurs migrants et les victimes de la traite internationale de personnes, indépendamment de leurs statut juridique et titres d'identité. » Le texte du PIDESC est disponible dans son intégralité sur : www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx.

La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1979. Cette Convention vise à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes et s'applique aussi aux réfugié-e-s et aux migrant-e-s. Elle a été ratifiée par

185 États et ne fait pas de distinction entre les ressortissants et les non-ressortissants, ce qui signifie que les droits qu'elle protège doivent également s'appliquer aux sans-papiers et à toutes les personnes qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine. Depuis son adoption, l'organe d'experts indépendants qui interprète la manière dont ses dispositions doivent être appliquées par les États n'a cessé d'exprimer ses préoccupations concernant la protection des droits des femmes migrantes, notamment de leur droit à la santé. Le texte de cette Convention est disponible dans son intégralité sur : www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx.

La **Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**, adoptée par l'ONU en 1984. Cette Convention interdit de renvoyer qui que ce soit dans un endroit où cette personne risque d'être persécutée (principe de « non-refoulement »). Le texte de cette Convention est disponible dans son intégralité sur : www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CAT.aspx.

La **Convention relative aux droits de l'enfant**, adoptée par l'ONU en 1989. Cette Convention contient des dispositions spécifiques sur les enfants en situation de déplacement et indique notamment que leurs droits et leur accès à l'aide humanitaire doivent être protégés, qu'ils voyagent seuls ou avec leur famille. Par ailleurs, les enfants qui ont été séparés de leur famille ont le droit de recevoir une aide pour retrouver leurs proches et les rejoindre si possible. Le texte de cette Convention est disponible dans son intégralité sur : www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx.

Outre ces traités internationaux, certaines régions ont leurs propres cadres directeurs concernant les droits humains, par exemple la Convention américaine relative aux droits de l'homme, la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'homme), la Charte arabe des droits de l'homme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.



Enfant syrien tenant une pancarte de la campagne d'Amnesty International #OpenToSyria dans un campement informel de la plaine de la Békaa, au Liban (2015).

© Amnesty International

LES PROTECTIONS SPÉCIFIQUES AUX RÉFUGIÉ-E-S

Outre les instruments ci-dessus, il existe d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains qui s'appliquent spécifiquement aux réfugié-e-s, par exemple :

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés : cet instrument historique, composante essentielle du droit international, continue de guider les réponses apportées au problème des réfugié-e-s (voir le **chapitre 3**, page 82). Cette Convention a fourni, pour la première fois, une définition commune de ce qu'est un-e réfugié-e, à savoir toute personne :

« Qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 [voir ci-dessous] et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Par ailleurs, elle définit les protections spécifiques auxquelles les réfugié-e-s ont droit :

- Le droit de ne pas être renvoyés dans des pays où ils risquent d'être persécutés (principe de « non-refoulement »)
- Le droit de travailler, de recevoir un enseignement primaire et de pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux
- Le droit de posséder des papiers d'identité et des documents de voyage
- Le droit de circuler librement dans les pays d'accueil et de réinstallation

Cette Convention ne s'applique pas aux personnes ayant commis des crimes contre la paix, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou de graves crimes non politiques dans un pays autre que leur pays d'accueil.

Les États parties à la Convention ont l'obligation d'en respecter les dispositions et de protéger les réfugié-e-s. Le HCR, ainsi que les organisations de défense des droits humains et les militant-e-s, vérifient que les pays s'acquittent bien de leurs obligations.

Le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés : à l'origine, la Convention sur les réfugiés ne s'appliquait qu'aux personnes déplacées avant 1951. Lorsque, dans les années 1960, il est devenu évident que des personnes continuaient de fuir leur pays dans différentes parties du monde, le Protocole a été adopté afin de supprimer les limites géographiques et temporelles de la Convention. Il est toujours en vigueur aujourd'hui.

Dans certaines régions, la Convention sur les réfugiés a été renforcée par des instruments régionaux. Par exemple, la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, adoptée en 1969 par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a élargi la définition de ce qu'est un-e réfugié-e dans ses États parties en y ajoutant les personnes fuyant des violences généralisées, l'oppression ou la guerre. La Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, adoptée en 1984, recommande aux pays d'Amérique latine d'inclure dans leur définition les personnes ayant fui leur pays « parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par une violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, une violation massive des droits de l'homme ou d'autres circonstances ayant perturbé gravement l'ordre public ».

Les lois et les politiques nationales : chaque pays dispose aussi de ses propres lois et politiques concernant l'entrée et l'accueil des réfugié-e-s et les procédures d'asile. Malheureusement, celles-ci sont parfois en deçà des obligations internationales des États. Selon le lieu où il/elle demande l'asile, un-e réfugié-e peut être confronté à des systèmes d'accueil et d'asile très différents. Certains pays n'ont pas de législation propre relative à l'asile, ce qui expose les réfugié-e-s et les demandeurs/euses d'asile à des violations des droits humains, telles que la détention arbitraire et le renvoi dans des pays où ils risquent de subir de graves atteintes aux droits fondamentaux, en violation du principe de « non-refoulement ».



Fillettes d'Amérique centrale dans un foyer pour migrant-e-s au Mexique, 2017.
© Amnesty International/Sergio Ortiz

LES PROTECTIONS SPÉCIFIQUES AUX MIGRANT-E-S

« Le respect des droits de l'homme des migrants n'est pas seulement obligatoire au regard de la loi, mais indispensable pour que la migration soit un choix et une opportunité, plutôt qu'une stratégie de survie. »

Ngonlardje Kabra Mbaijol, conseiller spécial auprès de la haut-commissaire, s'exprimant au nom de la haut-commissaire aux droits de l'homme

En 1990, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**, qui définit les droits spécifiques des migrant-e-s, qu'ils soient en règle ou sans papiers, quelle que soit leur situation en termes d'emploi ou de résidence. Cet instrument protège notamment les droits au respect de la vie privée, à une procédure régulière et à l'égalité avec les ressortissant-e-s. Malheureusement, en 2016, peu d'États avaient ratifié cette Convention et ceux qui l'avaient fait n'accueillaient pas beaucoup de travailleurs/euses migrant-e-s. Ce texte est donc moins efficace que les défenseur-e-s des droits humains ne pourraient l'espérer.

La **Convention n° 189 et la Recommandation n° 201 concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques**, adoptées par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2011, disposent que les travailleurs/euses domestiques migrants doivent recevoir par écrit, avant leur arrivée, une offre d'emploi ou un contrat de travail exécutoire dans le pays où le travail sera effectué, énonçant leurs conditions d'emploi. D'autres dispositions de ces textes protègent les travailleurs/euses domestiques qui sont logés au domicile de leur employeur et garantissent leur droit de garder leurs documents de voyage afin de pouvoir circuler librement. Pour en savoir plus, voir : www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/Events/GlobalAction/GAPLeaflet_fr.pdf

Certains pays disposent aussi de lois nationales sur le traitement des migrant-e-s, qui peuvent être utilisées pour demander des comptes au gouvernement en cas de traitement inéquitable et inhumain.



LE POUVOIR COMBINÉ DES INSTRUMENTS DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Les États parties à des traités relatifs aux droits humains s'engagent à respecter les droits qu'ils protègent et à faire le nécessaire pour que leur législation nationale soit conforme au droit international. Le droit international relatif aux droits humains peut être mis en œuvre au niveau national, régional ou international. Lorsque le droit national ne permet pas de demander des comptes aux auteurs d'atteintes aux droits humains, les parties peuvent demander justice par le biais de mécanismes régionaux ou internationaux de protection des droits humains.

Certains droits fondamentaux sont garantis universellement par le **droit international coutumier**, à savoir des obligations qui découlent de pratiques étatiques établies et reconnues comme ayant force de loi. De ce fait, ces obligations s'appliquent à tous les États, qu'ils soient ou non parties aux traités internationaux concernés. Par exemple, le principe de « *non-refoulement* » est considéré comme une norme du droit international coutumier, ce qui signifie que tous les États sont liés par ce principe même s'ils ne sont pas signataires de la Convention sur les réfugiés.

Bien que des lois relatives aux droits humains aient été élaborées et ratifiées, de nombreuses violations des droits humains continuent d'être commises quotidiennement à travers le monde.

LA NÉCESSITÉ DE MILITER POUR LES DROITS HUMAINS

C'est là que vous intervenez en tant que défenseur-e des droits humains !

La Chronique ONU a décrit la défense des droits humains comme « une lutte pour combler le vide qui existe entre les droits de l'homme et le droit relatif à ces droits afin d'assurer la pleine reconnaissance légale et la réalisation réelle des droits de l'homme. » En résumé, les gouvernements et les personnes qui sont au pouvoir ne respectent souvent pas spontanément les droits humains – il revient donc à chacun-e d'entre nous d'exiger qu'ils le fassent.

Pour en savoir plus sur les droits humains, consultez les trois autres modules de cette série d'Amnesty International, qui portent respectivement sur la pauvreté et les droits humains, le logement et les droits sexuels et reproductifs.

Par ailleurs, une liste des principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains est disponible sur : www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CoreInstruments.aspx.



Rassemblement de militant-e-s et de réfugié-e-s sur l'île grecque de Lesbos pour demander aux dirigeants de l'UE d'agir (2017).
© Giorgos Moutafis/ Amnesty International

LES ATTEINTES QUOTIDIENNES AUX DROITS HUMAINS DES PERSONNES EN MOUVEMENT

« Avec moi, le passeur a été gentil mais il aimait abuser des femmes. Je sais qu'il a abusé de trois femmes érythréennes. Il les a violées et elles pleuraient. C'est arrivé au moins deux fois. Certaines femmes n'ont pas d'argent pour payer la rançon alors elles acceptent de coucher avec les passeurs. Nous étions détenus dans le désert et les femmes dormaient dans une tente. Les hommes dormaient dehors. La nuit, le passeur appelait le prénom de la femme qu'il avait choisie. Si elle refusait de sortir, il la forçait et lui disait : "Je veux t'aider. Je vais te faire cadeau de l'argent. Je te laisserai aller en Europe sans rien payer." Cela s'est produit plusieurs fois, alors nous avons décidé de protéger les femmes. Nous ne dormions pas la nuit pour monter la garde. »

Othman, réfugiée somalienne arrivée en Italie via la Libye (propos recueillis par Amnesty International)

À chaque étape de leur périple, les réfugié-e-s et les migrant-e-s sont confrontés à un certain nombre d'atteintes aux droits humains. Voici quelques-unes des plus courantes (de nombreuses autres ne sont pas détaillées ici ; pour en savoir plus, voir la liste des documents utilisés pour ce chapitre).

Les violences sexuelles : comme le montre le témoignage d'Othman, les violences sexuelles sont fréquentes sur plusieurs voies de migration. Elles peuvent toucher tout le monde, mais les personnes les plus menacées sont les femmes et les enfants non accompagnés, ainsi que les personnes détenues.

L'interdiction de passer la frontière en toute sécurité : comme nous l'avons vu plus haut, quand les pays ferment leurs frontières terrestres ou maritimes aux réfugié-e-s, ils empêchent des personnes qui fuient des violences et des persécutions de passer en toute sécurité et les privent de leurs droits de demander l'asile et d'être protégées contre le « *refoulement* ». Par exemple, en 2015, la **Hongrie** a décidé de ne plus laisser passer les réfugié-e-s et les migrant-e-s sur son territoire et a construit une clôture de plus de 200 kilomètres le long de ses frontières avec la Serbie et la Croatie, piégeant des milliers de personnes dans des conditions inhumaines.

Le « *refoulement* » : cette pratique est interdite par la Convention sur les réfugiés ainsi que par la Convention contre la torture, mais Amnesty International a recueilli des informations sur de nombreux cas dans lesquels des pays ont bafoué ce principe. Par exemple, en novembre 2016, les gardes-frontières du **Bangladesh** ont renvoyé de force au Myanmar des centaines de réfugié-e-s et de demandeurs/euses d'asile rohingyas.

La détention : certains réfugié-e-s et migrant-e-s sont enfermés dans des prisons ou d'autres lieux de détention durant leur voyage ou lorsqu'ils sont entrés et vivent illégalement dans un pays. En **Libye**, les réfugié-e-s et les migrant-e-s qui traversent

le pays ou sont interceptés en mer par les gardes-côtes libyens risquent fortement d'être placés dans des centres de détention pour migrant-e-s, où ils sont détenus dans des conditions épouvantables et exposés à la torture et à d'autres mauvais traitements, dont des violences physiques et sexuelles. Ils n'ont aucun moyen de contester leur incarcération ni, généralement, de contacter un avocat ou leur famille. En vertu du droit international, la détention de migrant-e-s devrait toujours n'être utilisée qu'à titre exceptionnel et en dernier recours, et les mineur-e-s ne devraient jamais être détenus en raison de leur situation au regard de la législation sur l'immigration.

L'incertitude de l'avenir : certaines personnes ne sont pas placées dans des centres de détention mais sont enfermées dans des camps de réfugié-e-s ou des hébergements sans aucune idée de quand elles seront autorisées à en sortir ou à reprendre une vie normale. En 2017, 46 000 réfugié-e-s et migrant-e-s étaient bloqués en Grèce à la suite de la fermeture des frontières des autres pays de l'UE. Les engagements de répartition de ces réfugié-e-s dans d'autres pays pris à l'origine par l'UE ne se sont pas concrétisés à grande échelle. De même, il n'a pas été tenu compte du souhait de nombreux réfugié-e-s et migrant-e-s de rejoindre des membres de leur famille déjà installés dans des pays de l'UE. Aujourd'hui encore, des milliers de personnes déplacées en Grèce manquent d'informations sur leur avenir.

« Les conditions ici ne sont pas bonnes et nous dormons par terre ; nos couvertures sont trempées d'eau. Il n'y a pas de salles de bain. Voilà pourquoi les gens tombent malades. »

Une réfugiée syrienne en Grèce (propos recueillis par Amnesty International). Enceinte de neuf mois, elle espérait se rendre en Allemagne avec son mari.

L'exploitation et le travail forcé : des milliers de réfugié-e-s et de migrant-e-s qui essaient de gagner leur vie travaillent dans des conditions relevant de l'exploitation. Comme ils n'ont généralement pas de papiers les autorisant à travailler, ils sont exploités par les employeurs, qui en profitent pour les payer moins que le salaire minimum, les faire travailler dans des conditions dangereuses ou les obliger à faire de très longues journées, entre autres. Pire encore, certain-e-s sont contraints de travailler gratuitement pendant des semaines, voire des mois. Ils peuvent aussi être forcés de se livrer au commerce du sexe pour survivre.

Au **Liban**, des femmes syriennes se sont plaintes de souffrir de douleurs physiques dues à de longues heures de travail dans des conditions difficiles dans le secteur de l'agriculture ou en tant que travailleuses domestiques.

« J'ai un diplôme universitaire mais personne ne veut m'embaucher [dans mon domaine] car je suis syrienne. Je fais le ménage chez des particuliers. Je me sens exploitée car

je travaille de longues heures pour un tout petit salaire. Je me sens aussi humiliée, en particulier quand ils nous traitent de servantes. Ils [les employeurs] font de fausses promesses. Ils ne me paient que la moitié du salaire. » « Rafa », sud du Liban

Dans la région du Golfe, les travailleurs/euses migrants représentent plus de la moitié de la population. Chaque pays applique sa propre version du système de parrainage obligatoire (kafala), qui lie la plupart des travailleurs/euses migrants à leur employeur. Les employeurs exercent souvent un contrôle excessif sur la liberté de mouvement des employé-e-s et sur leur possibilité de changer de travail. Bien qu'illégal, la confiscation de leurs passeports est monnaie courante. Ces conditions favorisent les atteintes graves aux droits humains, notamment le travail forcé.

En novembre 2017, dans le cadre d'un accord avec l'Organisation internationale du travail, le gouvernement du **Qatar** s'est engagé à réformer sur trois ans son système d'immigration. Actuellement, les travailleurs/euses migrants doivent obtenir l'autorisation de leur employeur pour changer de travail pendant les cinq premières années de leur contrat. Ils peuvent être inculpés d'« abandon de

poste », une infraction pénale, s'ils changent de travail avant la fin de leur contrat sans l'autorisation de leur ancien employeur.

La mort : chaque année, des milliers de personnes meurent en essayant de gagner un lieu sûr. Depuis 2016, 5 000 réfugié-e-s et migrant-e-s ont perdu la vie en traversant la Méditerranée. La plupart avaient embarqué en Libye et se rendaient en Italie quand leur bateau a coulé. En 2015, 370 personnes – principalement des réfugié-e-s rohingyas fuyant le Myanmar – ont péri dans le golfe du Bengale et la mer d'Andaman, victimes des passeurs qui les ont maltraités et parfois tués sur les bateaux.

De nombreux autres décès de réfugié-e-s et de migrant-e-s à travers le monde ne sont pas comptabilisés, par exemple ceux qui surviennent pendant la traversée du désert du Sahara.



*Des militantes et militants du Kenya participent à la campagne #TellNorway d'Amnesty International, qui défend le droit de Taibeh Abbasi, une réfugiée afghane de 18 ans, de rester en Norvège (2017).
© Amnesty International*



L'ABSENCE DE PROTECTIONS LES PLUS ÉLÉMENTAIRES

Tous les réfugié-e-s et les migrant-e-s peuvent être victimes d'atteintes aux droits humains, mais certains groupes sont plus exposés en fonction du contexte. Nous passons en revue certains de ces groupes ci-dessous. Toutefois, il est important de ne pas oublier que les atteintes aux droits humains peuvent toucher tout le monde.

Les personnes porteuses de handicap : l'Organisation mondiale de la santé estime à environ 15 % la part de population qui est porteuse de handicap. Quand elles sont contraintes de se déplacer, les personnes handicapées peuvent être victimes de discrimination, d'exploitation et de violence. Dans les camps de réfugié-e-s et dans d'autres lieux, elles se heurtent à de nombreux obstacles qui les empêchent d'accéder à l'aide humanitaire de base, notamment à l'eau, à la nourriture et à un abri.

Les mineur-e-s non accompagnés : les personnes de moins de 18 ans qui fuient des violences, des persécutions ou la pauvreté sont confrontées à des menaces d'atteintes aux droits humains différentes de celles que rencontrent les adultes. Dans certaines circonstances, elles risquent davantage d'être victimes de travail forcé, de violence et d'agressions sexuelles aux mains des passeurs, des trafiquants, de la police ou d'autres personnes. Les mineur-e-s qui voyagent sans leur famille manquent souvent d'un filet de sécurité et ne savent pas toujours à qui faire confiance. Ils ont aussi des besoins particuliers en termes de santé et d'éducation qui doivent être satisfaits pour leur assurer un avenir.

Les travailleurs/euses domestiques migrants : Il est courant que des personnes partent à l'étranger pour aller travailler au domicile de particuliers, notamment pour faire la cuisine, le ménage et s'occuper des enfants. La majorité d'entre elles sont des femmes. Elles sont généralement plus exposées aux violations des droits humains que les travailleuses non migrantes. Souvent, les agences

de recrutement situées dans des pays pauvres donnent des informations trompeuses ou de fausses informations aux femmes qui veulent aller travailler à l'étranger. Quand celles-ci arrivent dans le nouveau pays, elles peuvent se voir confisquer leur passeport et découvrir que leur employeur limite leurs sorties du domicile. Les employeurs peuvent aussi leur infliger des violences physiques ou sexuelles, contre lesquelles elles n'ont pas toujours la possibilité d'obtenir une protection de la police. Par ailleurs, elles n'ont pas toujours accès aux services médicaux de contraception ou d'avortement en cas de grossesse non désirée.

Les personnes LGBTI qui fuient des persécutions : dans beaucoup de pays, les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont victimes de violences et peuvent même être tués en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Des lois érigent encore en infraction les relations entre personnes de même sexe dans 73 pays, et les personnes LGBTI sont victimes de discrimination généralisée dans de nombreux contextes. Celles qui demandent l'asile dans des pays comme le Royaume-Uni peuvent être victimes de nouvelles atteintes à leurs droits humains, par exemple être détenues pendant des mois dans des établissements où le personnel les harcèle et leur inflige des brimades en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

« Mon compagnon Shirko et moi-même avons doublement souffert du coût élevé de la vie au Liban et de la difficulté à trouver un emploi, non seulement parce que nous sommes Syriens mais aussi parce que nous sommes gays. Comme nous sommes gays, nous avons eu plus de problèmes et nous avons été davantage harcelés par certaines personnes au Liban. » Un réfugié syrien témoignant de sa lutte en quête de sécurité (propos recueillis par Amnesty International en 2015)



Réfugié originaire des monts Nouba puisant de l'eau dans une flaque dans le camp de réfugié-e-s de Yida, au Soudan du Sud (2012).
© Peter Muller

L'APATRIDIE

Des milliers de personnes dans le monde sont apatrides, c'est-à-dire qu'aucun pays ne les reconnaît comme ses ressortissant-e-s, ce qui les empêche de jouir d'un certain nombre de droits humains et de participer pleinement à la société. Cette situation découle de l'histoire complexe de certains pays, souvent marquée par des décennies de conflit ou de persécution de certains groupes en raison de leur appartenance ethnique, de leur religion ou d'autres facteurs. Les personnes persécutées ne sont pas reconnues juridiquement par les autorités, ce qui les prive de la possibilité d'obtenir des papiers d'identité, d'acquérir des biens immobiliers, de bénéficier de soins médicaux, etc. Voici trois exemples des effets dévastateurs de l'apatridie sur de nombreux migrant-e-s et réfugié-e-s.

Les Palestiniens au Moyen-Orient : plus de cinq millions de réfugié-e-s palestiniens vivent principalement en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans la bande de Gaza et la Cisjordanie occupées. Ils ont fui ou ont été contraints de quitter leur foyer dans ce qui est aujourd'hui Israël et les territoires palestiniens occupés et n'ont aucun espoir, dans un avenir proche, d'être autorisés à regagner les habitations qu'ils ont laissées derrière eux. Les pays dans lesquels ils vivent aujourd'hui au Moyen-Orient ne reconnaissent leurs droits que dans une certaine mesure, ce qui les rend apatrides de fait. Les Palestiniens installés en Syrie qui ont tenté de fuir le conflit se sont retrouvés bloqués aux frontières jordaniennes et libanaises parce qu'ils étaient palestiniens.

Les Haïtiens en République dominicaine : en 2013, entre 500 000 et un million de personnes d'origine haïtienne vivaient en République dominicaine. En septembre 2013, un tribunal dominicain a statué que les enfants nés de parents « étrangers » ne pouvaient pas prétendre à la nationalité dominicaine. Cette mesure a été appliquée de façon rétroactive à toutes les personnes nées à partir de 1929. Cette décision, qui a touché les Dominicains d'origine haïtienne de manière disproportionnée, constitue une privation rétroactive, arbitraire et discriminatoire de nationalité. Elle a eu des effets désastreux en retirant la nationalité dominicaine à des milliers de personnes qui étaient nées dans ce pays de parents d'origine haïtienne. Le gouvernement dominicain a ensuite annoncé que toutes les personnes concernées seraient expulsées. Des centaines de personnes se sont alors retrouvées dans des camps à la frontière entre Haïti et la République dominicaine, dans des conditions sordides et craignant pour leur sécurité. Depuis cette décision de justice, plus de 40 000 personnes ont été expulsées et plus de 68 000 sont retournées en Haïti par peur des violences et des expulsions.

« Je suis né à Mencía, près de Pedernales. [...] Je suis arrivé ici en août 2015, après avoir entendu que des gens menaçaient les personnes d'origine haïtienne de brûler leur maison si elles ne partaient pas. [...] Dans mon quartier, la maison d'une personne d'origine haïtienne a été incendiée. » Confidente, habitant d'un des camps installés à la frontière, né en République dominicaine

Les Rohingyas au Myanmar : les Rohingyas sont une minorité religieuse et ethnique du Myanmar, où ils sont victimes depuis des décennies d'une violence d'État qui se traduit, entre autres, par la privation de leur nationalité. Ils sont contraints de vivre dans une région du Myanmar, l'État d'Arakan, où ils sont enfermés dans des camps pour personnes déplacées. Ils habitent dans des abris de fortune et disposent d'un accès restreint à la nourriture, aux soins médicaux, aux installations sanitaires et à toute autre forme d'aide humanitaire la plus élémentaire. Ceux qui ne vivent pas dans les camps sont victimes d'atteintes aux droits humains commises par des acteurs étatiques et non étatiques. Ils sont notamment soumis à des placements fréquents en détention, des violences et des agressions sexuelles par les forces armées et la police, et sont la cible d'actes collectifs de violence populaire. Par conséquent, depuis les années 1970, des milliers de Rohingyas ont fui le Myanmar pour se rendre au Bangladesh ou en Thaïlande. Beaucoup ont voyagé par la mer et ont été maltraités par les trafiquants pendant la traversée.

En 2017, les forces de sécurité du Myanmar ont mené une campagne de violence constitutive de crimes contre l'humanité, se livrant notamment à des meurtres, des actes de torture, des viols et d'autres violences sexuelles, des expulsions, des transferts forcés de population et des persécutions. Plus de 650 000 hommes, femmes et enfants ont fui au Bangladesh.

Aujourd'hui, plus de 850 000 Rohingyas se morfondent dans des camps et installations de fortune dans le district de Cox's Bazar, au Bangladesh. Ils n'ont pas obtenu le statut de réfugié-e-s, des informations font état de graves violences liées au genre dans les camps, de problèmes de santé et de conditions sanitaires désastreuses, et les enfants ne vont pas à l'école. Les gouvernements du Bangladesh et du Myanmar encouragent les Rohingyas à retourner rapidement dans l'État d'Arakan. Or, en vertu du droit international, tout retour au Myanmar doit s'effectuer sur une base volontaire et dans la sécurité et la dignité.

« Nous nous sentions tellement tristes chaque fois que nous voyions ces personnes mortes et jetées à la mer. Au Myanmar la population meurt sur terre [...] et elle meurt aussi en mer. » Une jeune fille rohingya de 15 ans dans la province de l'Aceh, en Indonésie (propos recueillis par Amnesty International en août 2015)

L'INSTALLATION DANS UNE NOUVELLE VIE

« Je ne quitte pas la maison, même pas pour faire mes courses. Je demande à des amis de me rapporter à manger. La famille de mes agresseurs m'a menacé et j'ai le sentiment que tout le monde en ville me déteste. En Allemagne, j'ai l'impression d'être en prison. »

Abdi Farah, demandeur d'asile somalien qui a été agressé près de son foyer pour demandeurs/euses d'asile en Bavière (Allemagne)

Même lorsqu'ils parviennent à leur destination et tentent de construire une nouvelle vie, les réfugié-e-s et les migrant-e-s se heurtent à plusieurs difficultés. La première consiste souvent à trouver un moyen légal de rester dans le pays. Les personnes qui fuient la guerre, des violences ou des persécutions peuvent demander **l'asile**, qui leur donne droit à un certain nombre de protections et, généralement, la possibilité de résider légalement dans le pays d'accueil.

Chaque pays a ses propres procédures d'asile et une personne peut remplir les conditions nécessaires dans un pays mais pas dans un autre. Par exemple, en Europe, les **Érythréens** ayant fui le service militaire obligatoire dans leur pays obtiennent souvent l'asile en Suisse et en Allemagne, mais beaucoup moins au Royaume-Uni et en France. Dans certains pays, les demandeurs/euses d'asile doivent parfois attendre des mois ou des années

avant d'obtenir une réponse. Pendant ce temps, ils peuvent essayer d'apprendre la langue et commencer à découvrir leur nouveau pays.

Même si normalement toute personne doit suivre la procédure de demande d'asile requise, lors d'arrivées massives de réfugié-e-s, il n'est pas toujours possible d'interroger individuellement toutes les personnes qui passent la frontière. Ces groupes sont alors souvent déclarés réfugié-e-s « **prima facie** » (ou réfugié-e-s « de prime abord »). C'est généralement le cas pour les groupes qui fuient une situation si dangereuse dans leur pays qu'elle en fait automatiquement des réfugié-e-s aux termes de la définition officielle. Par exemple, de nombreux réfugié-e-s syriens ont obtenu ce statut.

Beaucoup de personnes réfugiées et migrantes dans le monde sont confrontées au racisme et à la xénophobie, qui peuvent se traduire de diverses manières, allant des commentaires désobligeants dans les magasins au harcèlement policier, voire à des violences physiques. D'autres souffrent de problèmes de santé physique et mentale résultant de ce qu'ils ont vécu dans leur pays et durant leur voyage.



Majed, Zahija et Montayam Hajj Mouhamed Ali à leur entraînement de football. Ils sont arrivés au Canada avec leur famille grâce à un groupe de citoyens et citoyennes de Toronto qui les a parrainés alors qu'ils vivaient depuis trois ans dans un camp en Jordanie.

© Stephanie Foden/Amnesty International



Beaucoup de ceux qui n'obtiennent pas l'asile ni aucune autre forme de reconnaissance légale (par exemple un **visa humanitaire ou de travail**) restent illégalement dans le pays et vivent une vie clandestine. Ils doivent travailler au noir et n'ont pas droit aux services publics. L'irrégularité de leur situation les expose à de nombreuses atteintes aux droits humains.

D'autres vivent dans la peur d'être renvoyés de force à l'endroit qu'ils ont fui. Dans le camp de Dadaab, au **Kenya**, des milliers de réfugié-e-s somaliens ne peuvent pas retourner dans leur pays par crainte des violences.



« [En Somalie], les combattants d'Al Shabab sont venus chez nous et ont pillé le bétail et les habitations. Ils ont emmené tous les enfants de notre âge, dont nous. Nos parents n'ont rien pu faire sinon ils menaçaient de les tuer [...] Ils ont d'abord frappé aux portes et demandé si une famille vivait ici. Ils ont demandé les noms des gens et nous ont appelés, mon frère et moi. Mes parents ont protesté mais ils ont tué mon père et tout saccagé dans la maison. Nous sommes arrivés tout seuls [à Dadaab], nous ne sommes que nous deux. Nous essayons toujours de savoir ce qui est arrivé au reste de notre famille. Al Shabab contrôle la Somalie et ils nous connaissent. Ils connaissent notre visage. Si nous y retournons, ils nous tueront. Chez nous, maintenant, c'est le Kenya et nous voulons y rester. La situation en Somalie en matière de sécurité n'a pas changé. C'est une région en guerre. Il n'est pas possible d'y retourner ou d'y vivre. » Un jeune homme de 18 ans dans le camp de réfugié-e-s de Dadaab (propos recueillis par Amnesty International)

Certains réfugié-e-s vivent dans ce camp depuis 25 ans. Cependant, le gouvernement kenyan a menacé à plusieurs reprises de le fermer et, selon certains témoignages, les autorités kenyanes donnent de fausses informations ou emploient la contrainte pour inciter les gens à retourner en Somalie.

Où qu'ils habitent, les réfugié-e-s et les migrant-e-s doivent souvent mener un véritable combat pour s'intégrer dans leur nouvelle société, reprendre leurs habitudes et poursuivre leurs objectifs et leurs rêves.



Cent militant-e-s déguisés en Statue de la liberté lors d'un rassemblement devant l'ambassade des États-Unis à Londres pour protester contre la politique migratoire du président Donald Trump, 100 jours après son arrivée au pouvoir (2017).

© Marie-Anne Ventoura/Amnesty International

LE MANQUE DE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENVERS LES RÉFUGIÉ-E-S

Actuellement, la réponse mondiale au problème du déplacement n'est pas à la hauteur des attentes. Ce sont les pays qui ont le moins de moyens pour accueillir des réfugié-e-s – principalement des petits pays aux prises avec la pauvreté et disposant de peu de ressources – qui en accueillent le plus grand nombre.

- La Jordanie est aujourd'hui le pays au monde qui accueille le plus de réfugié-e-s, parmi lesquels 2,2 millions de Palestinien-ne-s qui vivent là depuis plusieurs décennies et 648 800 Syrien-ne-s.
- La Turquie arrive au deuxième rang avec près de trois millions de réfugié-e-s sur son territoire, principalement originaires de Syrie.
- Le Pakistan et le Liban accueillent plus d'un million de réfugié-e-s chacun, et l'Éthiopie, l'Iran et le Kenya plus de 500 000 chacun.
- Parallèlement, les pays les plus riches de la planète n'accueillent que peu de réfugié-e-s par rapport à leur population et à leur richesse. Ainsi, les États-Unis acceptent seulement 80 000 à 100 000 réfugié-e-s par an, une goutte d'eau dans une population de plus de 324 millions d'habitants.
- Certains pays refusent totalement d'accueillir des réfugié-e-s.
- Selon le HCR, en 2018, 1,2 million de réfugié-e-s avaient besoin d'une réinstallation de toute urgence.



Photo prise à la frontière entre les États-Unis et le Mexique lors d'une mission de crise menée par Amnesty International aux États-Unis en raison des nouvelles politiques migratoires (2017).
© Hans Maximo Musielik/Amnesty International



Documents d'Amnesty International utilisés pour ce chapitre

Amnesty International, « Le Bangladesh expulse des Rohingyas alors que cette minorité est victime de sanctions collectives au Myanmar », 2016, www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/11/bangladesh-pushes-back-rohingya-refugees-amid-collective-punishment-in-myanmar/

Amnesty International, « Haïti/République dominicaine. Des milliers de personnes dans une situation incertaine à la suite d'expulsions inconsidérées », 2016, www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/06/haiti-dominican-republic-reckless-deportations-leaving-thousands-in-limbo/

Amnesty International, « *Libya is full of cruelty* »: *Stories of abduction, sexual violence and abuse from migrants and refugees* (MDE 19/1578/2015), <https://www.amnesty.org/en/documents/mde19/1578/2015/en/>

Amnesty International, *Des vies en danger. En Allemagne, la protection contre la violence raciste est insuffisante* [extraits] (EUR 23/4112/2016), www.amnesty.org/fr/documents/eur23/4112/2016/fr/

Amnesty International, *Jordanie. Des réfugié-e-s syrien-ne-s doivent lutter pour accéder aux soins de santé* (MDE 16/3628/2016), www.amnesty.org/fr/documents/mde16/3628/2016/fr/

Amnesty International, *Myanmar: "My world is finished": Rohingya targeted in crimes against humanity in Myanmar* (ASA 16/7288/2017), www.amnesty.org/en/documents/asa16/7288/2017/en/

Amnesty International, *No safe refuge, Asylum-seekers and refugees denied effective protection in Turkey* (EUR 44/3825/2016), www.amnesty.org/en/documents/eur44/3825/2016/en/

Amnesty International, *Nulle part où aller. Renvois forcés de réfugiés somaliens du camp de Dadaab (Kenya)* [synthèse] (AFR 32/5118/2016), www.amnesty.org/fr/documents/afr32/5118/2016/fr/

Amnesty International, « Qatar. Les travailleurs migrants restent en danger malgré les réformes », 2016, www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/12/qatar-migrant-workers-still-at-risk-of-abuse-despite-reforms/

Amnesty International, Rapport 2015/16. La situation des droits humains dans le monde (POL 10/2552/2016), www.amnesty.org/fr/documents/pol10/2552/2016/fr/

Amnesty International, *Syrie : témoignages de crise. Regard du mois sur la crise des droits humains en Syrie* (MDE 24/2561/2015), www.amnesty.org/fr/documents/mde24/2561/2015/fr/

Amnesty International, *Crise mondiale des réfugiés. De l'esquive au partage des responsabilités* (POL 40/4905/2016), www.amnesty.org/fr/documents/pol40/4905/2016/fr/

Amnesty International, *Trapped in Greece: An avoidable refugee crisis* (EUR 25/3778/2016), www.amnesty.org/en/documents/eur25/3778/2016/en/

Amnesty International, « *Où allons-nous vivre ?* » *Flux migratoires et apatridie en Haïti et en République dominicaine* (AMR 36/4105/2016), www.amnesty.org/fr/documents/amr36/4105/2016/fr/

Autres documents utilisés pour ce chapitre

CNN, "The Teenage Refugees Selling Sex on Athens's Streets", 2016, www.cnn.com/2016/11/29/europe/refugees-prostitution-teenagers-athens-greece/

Organisation internationale pour les migrations (OIM), "Missing Migrants: Tracking deaths along migratory routes, an IOM initiative", missingmigrants.iom.int/mediterranean

Stonewall, "No Safe Refuge: Experiences of LGBT asylum seekers in detention", 2016, www.stonewall.org.uk/media-centre/media-release/no-safe-refuge-for-lgbt-asylum-seekers

K. Siegfried et J. Dyke "Playing the EU Asylum Lottery", 2015, www.irinnews.org/maps-and-graphics/2015/07/21/playing-eu-asylum-lottery

HCR, *La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Principes directeurs pour la prévention et l'intervention*, 2003, www.unhcr.org/fr/publications/operations/4ad2f840e/violence-sexuelle-sexiste-contre-refugies-rapatries-personnes-deplacees.html

HCR, « Golfe du Bengale : des taux de décès de migrants trois fois supérieurs à ceux en Méditerranée en 2015, selon le HCR », 2016, news.un.org/fr/story/2016/02/329812-golfe-du-bengale-des-taux-de-deces-de-migrants-trois-fois-superieurs-ceux-en

F. Viljoen, « Le droit international relatif aux droits de l'homme: un bref historique », *Chronique ONU*, vol. XLVI, n° 1 et 2, 2009, unchronicle.un.org/fr/article/le-droit-international-relatif-aux-droits-de-lhomme-un-bref-historique

En savoir plus

ONU, Déclaration universelle des droits de l'homme, www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/Language.aspx?LangID=frn

ONU, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx

ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx

ONU, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CAT.aspx

ONU, Convention relative aux droits de l'enfant, www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx

ONU, Convention relative au statut des réfugiés, www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx

ONU, Protocole relatif au statut des réfugiés, www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ProtocolStatusOfRefugees.aspx

Union africaine, Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, www.achpr.org/fr/instruments/refugee-convention/

Une liste des principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains est disponible sur : www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CoreInstruments.aspx.

OIT, *Les travailleurs domestiques migrants en action*, 2013, www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_237292/lang--fr/index.htm

ACTIVITÉ 4.1

CARTOGRAPHIE DES DÉPLACEMENTS DANS VOTRE RÉGION

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure de :

- déterminer quels sont les mouvements de population dans leur pays ou leur région, ce que vivent les personnes en mouvement et quelles difficultés elles rencontrent ;
- connaître la législation protégeant les personnes en mouvement.

DURÉE

2 h 30

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Des feuilles de tableau à feuilles mobiles
- Des feutres et marqueurs

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Cartographie des déplacements (1 heure)

Étape 2 : Étude de la législation (1 heure)

Étape 3 : Passez à l'action (30 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Cette activité de cartographie nécessite des connaissances préalables sur les routes suivies par les réfugié-e-s et les migrant-e-s, les difficultés qu'ils rencontrent dans le pays et/ou la région et les réponses apportées à la crise du déplacement, notamment la législation nationale en matière de protection des réfugié-e-s et des migrant-e-s.
- ☑ Si les participant-e-s n'ont pas assez de connaissances dans ces domaines, cet exercice peut être transformé en activité de recherche.
- ☑ Si les participant-e-s viennent de plusieurs régions différentes, vous pouvez les répartir en groupes régionaux pour cet exercice.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et à partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.
- ☑ Vous devrez préparer un récapitulatif des droits et des mécanismes internationaux qui protègent les réfugié-e-s et les migrant-e-s (voir pages 121-124).
- ☑ Pour l'étape 2, préparez du matériel d'information sur les lois et mécanismes nationaux pour aider les participant-e-s ou demandez à un spécialiste de venir vous les présenter. Vous pouvez aussi transformer cet exercice en une activité de recherche sur les lois nationales en vigueur qui protègent les personnes réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes.



*Militants préparant une journée d'action
sur l'île de Lesbos, en Grèce (2017).*

© Giorgos Moutafis/ Amnesty International

ÉTAPE 1 : CARTOGRAPHIE DES DÉPLACEMENTS (60 MINUTES)

Groupe entier (5 minutes)

- Consultez les droits des réfugié-e-s qui sont menacés (voir page 121) et montrez que la communauté internationale ne les protège pas suffisamment.

Cartographie des déplacements (30 minutes)

- Expliquez aux participant-e-s qu'ils vont devoir cartographier les déplacements de population, ce que vivent les personnes en mouvement et les difficultés qu'elles rencontrent dans leur pays et/ou région. Ils devront s'aider de leurs connaissances préalables, de ce qu'ils ont appris jusqu'à présent dans ce module et du contenu de ce chapitre. (Vous pouvez aussi organiser un travail de recherche en petits groupes avant cette activité.)
- Répartissez les participant-e-s en groupes de quatre ou cinq personnes et distribuez à chaque groupe des feuilles de tableau à feuilles mobiles et divers feutres ou marqueurs.
- Chaque groupe doit dessiner une carte de son pays et de la région qui l'entoure (ou un pays sur lequel il a choisi de se concentrer) sur une grande feuille de papier.
- Sur leur carte, les groupes doivent indiquer et annoter les mouvements de population, ce que vivent les personnes réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes et les difficultés qu'elles rencontrent dans cette région, par exemple :
 - Les endroits d'où fuient ou partent les réfugié-e-s et les migrant-e-s et pourquoi
 - Les différentes routes (terrestres, maritimes et aériennes) qu'ils suivent
 - Les obstacles qu'ils rencontrent au cours de leur voyage
 - Les atteintes aux droits humains qu'ils risquent de subir à différentes étapes de leur périple
 - Les endroits où les gens entrent dans le pays et la manière dont ils le font
 - Les discriminations croisées et les difficultés rencontrées par certaines catégories de personnes, comme les femmes, les enfants, les personnes LGBTI et les personnes porteuses de handicap



- Si vous avez des contacts avec des organisations d'aide aux réfugié-e-s et aux migrant-e-s, des centres d'accueil ou des groupes d'anciens réfugié-e-s ou migrant-e-s, n'hésitez pas à leur demander d'apporter leurs connaissances et leur expérience afin de compléter les cartes dessinées par les participant-e-s.
- Quand tous les groupes ont terminé leur carte, invitez les participant-e-s à circuler pour aller voir les cartes des autres groupes et noter les différences et les similitudes. Vous pouvez ensuite leur laisser un peu de temps pour compléter ou modifier leur propre carte s'ils le souhaitent.

Groupe entier (25 minutes)

- Discutez de ce que les participant-e-s ont appris avec ces cartes. Posez-leur les questions suivantes :
 1. *Qu'est-ce qui les a surpris dans les cartes des autres groupes ?*
 2. *Qu'ont-ils considéré comme étant le principal obstacle pour les réfugié-e-s et les migrant-e-s dans leur pays ?*

Facultatif :

Invitez des réfugié-e-s ou des migrant-e-s à venir témoigner.



Cartes réalisées par des militant-e-s participant à un atelier mondial de formation de formateurs organisé par Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni (2017).

© Amnesty International



Ci-contre : Jeune femme participant à la semaine mondiale d'action de la campagne J'accueille ! au Chili (2016).

© Amnesty International

ÉTAPE 2 : ÉTUDE DE LA LÉGISLATION (60 MINUTES)

Introduction (15 minutes)

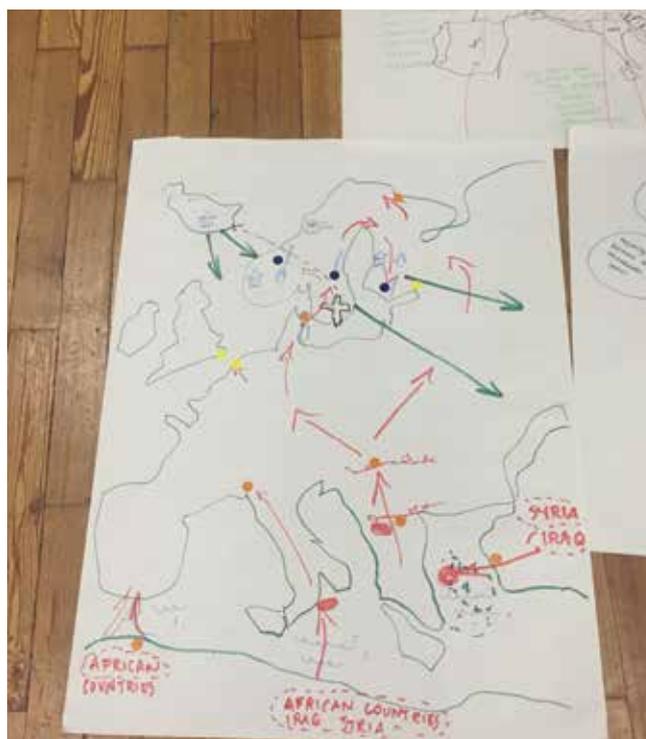
- Faites un résumé des informations contenues dans ce chapitre à propos des mécanismes de protection des droits humains et des protections spécifiques aux réfugié-e-s et aux migrant-e-s (pages 120-122).

Travail en petits groupes (30 minutes)

- Divisez les participant-e-s en petits groupes pour étudier les lois et les mécanismes de votre pays.

Groupe entier (15 minutes)

- Discutez de ce qu'ils ont découvert.
 1. *Qu'ont-ils appris ?*
 2. *Selon eux, la législation nationale respecte-t-elle les normes internationales ?*
 3. *Que peuvent-ils faire pour améliorer la situation ?*



ÉTAPE 3 – PASSEZ À L'ACTION (30 MINUTES)

- Réfléchissez à la façon dont les participant-e-s pourraient agir, individuellement et collectivement, pour sensibiliser à la situation des réfugié-e-s et des migrant-e-s dans votre pays et/ ou région, par exemple :
 - Afficher ces cartes à des endroits bien en vue dans le quartier.
 - Prendre une grande photo de tous les élèves de l'école, d'habitant-e-s du quartier ou du groupe de participant-e-s tenant des pancartes demandant aux pays développés d'accueillir plus de réfugié-e-s dans le cadre de programmes de réinstallation, puis envoyer directement cette photo aux responsables politiques en charge de l'immigration et la diffuser sur les réseaux sociaux.

- Trouver des moyens créatifs de présenter les responsabilités du pays en matière de protection des réfugié-e-s et des migrant-e-s et de montrer ce que font ou ne font pas les gouvernements, ainsi que ce que nous pouvons tous faire !

N'oubliez pas de partager vos actions sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat, en utilisant les hashtags #IWelcome/ #Jaccueille, #EDH et #AmnestyAction, et de taguer Amnesty International dans vos publications !



ACTIVITÉ 4.2 PUIS-JE ENTRER ?

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure de :

- mettre en œuvre leurs connaissances concernant la Convention sur les réfugiés et des droits spécifiques aux réfugié-e-s et aux migrant-e-s ;
- argumenter efficacement en faveur des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s ;
- témoigner de l'empathie et de la solidarité à l'égard des réfugié-e-s.

DURÉE

1 heure

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Les cartes pour le jeu de rôles
- Une craie, ou des objets tels que des meubles, pour symboliser le poste-frontière
- Un tableau à feuilles mobiles
- Des stylos et marqueurs
- Facultatif : la vidéo d'Amnesty International intitulée Notions de base sur les déplacements de personnes, les réfugiés et le droit relatif aux réfugiés, 2017, www.youtube.com/watch?v=JJyV6RDAFvs (1 min 44 s)

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES :

Étape 1 : Jeu de rôles (30 minutes)

Étape 2 : Réflexion (15 minutes)

Étape 3 : Passez à l'action (15 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Vous pouvez moduler le temps consacré à cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe.
- ☑ Pour être prêts à participer à cette activité, les participant-e-s devront d'abord avoir mené des recherches sur les droits des réfugié-e-s, en particulier la DUDH et la Convention de 1951 sur les réfugiés.
- ☑ Il n'est pas indispensable de répartir les participant-e-s en groupes de taille égale. Par exemple, vous pouvez choisir de désigner plus ou moins d'observateurs/trices en fonction du temps dont vous disposez.
- ☑ Pour le jeu de rôles, vous pouvez utiliser le scénario fourni ou l'adapter à votre contexte. La scène n'est pas obligée de se dérouler à un poste-frontière. Elle peut par exemple se situer dans une manifestation, un camp de réfugié-e-s ou un centre de « traitement ». L'important est que les participant-e-s puissent s'entraîner à argumenter et à se forger une opinion.
- ☑ Si vous disposez de suffisamment de temps, vous pouvez recommencer le jeu en inversant les rôles.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et à partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.



Action organisée par des militant-e-s d'Amnesty International au Luxembourg en solidarité avec les réfugié-e-s (2016).

© Amnesty International Luxembourg

ÉTAPE 1 : JEU DE RÔLES (30 MINUTES)

- Si vous disposez du matériel nécessaire, montrez aux participant-e-s la vidéo Notions de base sur les déplacements de personnes, les réfugiés et le droit relatif aux réfugiés (1 min 44 s) pour mettre en place le contexte.
- Expliquez aux participant-e-s que, dans cette activité, ils vont jouer à un jeu de rôles mettant en scène un groupe de réfugié-e-s contraints de quitter leur pays et sur le point d'entrer dans un autre pays en quête de sécurité.
- Lisez le scénario suivant à l'ensemble des participant-e-s, en remplaçant les pays « X » et « Y » par les pays de votre choix :

La nuit est sombre, froide et humide à la frontière entre X et Y. Une longue file de réfugié-e-s fuyant la guerre dans le pays X, principalement des femmes et des enfants, s'est formée. Ces réfugié-e-s veulent passer dans le pays Y. Ils sont affamés, épuisés et frigorifiés. Ils n'ont pas d'argent ni de papiers, à l'exception de leurs passeports. Les agents des services de l'immigration

du pays Y ne sont pas d'accord entre eux : certains veulent les laisser entrer, mais d'autres non. Les réfugié-e-s sont désespérés et utilisent différents arguments pour essayer de convaincre les agents de l'immigration.

- Tracez un trait à la craie sur le sol ou utilisez des meubles pour symboliser la frontière.
- Divisez les participant-e-s en quatre groupes et attribuez-leur chacun un rôle : un groupe de réfugié-e-s du pays X, un groupe d'agents de l'immigration du pays Y, un groupe de membres d'une organisation de défense des droits des réfugié-e-s du pays Y, et un groupe d'observateurs/trices.
- Distribuez à chaque groupe la carte avec les arguments correspondant à son rôle et laissez-leur suffisamment de temps pour se préparer. Ils peuvent utiliser les arguments fournis et ajouter leurs propres arguments qui leur semblent pertinents.
- Invitez-les à jouer la scène en utilisant leurs arguments.



ÉTAPE 2 : RÉFLEXION (15 MINUTES)

À la fin, demandez aux observateurs/trices de donner leur sentiment sur ce qu'ils ont vu. Vous pouvez aussi demander aux joueurs ce qu'ils ont ressenti de manière générale.

Voici quelques exemples de questions :

1. *Comment la situation s'est-elle résolue ? Que s'est-il passé ?*
2. *Qu'avez-vous ressenti quand les gardes-frontières ont refusé de laisser entrer le groupe de réfugié-e-s ?*
3. *Pensez-vous que le groupe de réfugié-e-s ait bénéficié d'un traitement équitable ?*
4. *Leur droit de bénéficier d'une protection aux termes de la DUDH et de la Convention sur les réfugiés a-t-il été respecté ? Pourquoi ?*
5. *Un pays devrait-il avoir le droit de refuser l'entrée à des réfugié-e-s ?*
6. *Qu'auriez-vous fait si vous aviez été garde-frontière ? Et si vous aviez été membre d'un groupe de défense des droits des réfugié-e-s ?*

ÉTAPE 3 : PASSEZ À L'ACTION (15 MINUTES)

Réfléchissez à ce que les participant-e-s pourraient faire à partir de ce qu'ils ont appris.

Voici quelques idées :

- Invitez les participant-e-s à monter une pièce de théâtre à partir du scénario de l'exercice, qu'ils pourront jouer dans d'autres écoles ou lors de manifestations afin de sensibiliser aux droits des réfugié-e-s.
- Si ce n'est pas déjà fait, incitez-les à se renseigner davantage sur la situation des réfugié-e-s dans votre pays, par exemple sur les difficultés qu'ils rencontrent et les solutions qui s'offrent à eux.



Partout dans le monde, des gens ont fait preuve de créativité pour interpréter à leur manière un message clair : « J'accueille les réfugié-e-s ! » pendant la semaine mondiale d'action (2016).
© Amnesty International



CARTES POUR LE JEU DE RÔLES

À UTILISER DANS L'ACTIVITÉ 4.2, ÉTAPE 1

Arguments possibles pour les agents des services de l'immigration

Vous pouvez utiliser ces arguments et en trouver d'autres.

- Ils sont désespérés, nous ne pouvons pas les renvoyer.
- Si nous les renvoyons et qu'ils sont arrêtés, torturés ou tués, nous serons responsables.
- Juridiquement, nous avons l'obligation d'accueillir les réfugié-e-s.
- Ils n'ont pas d'argent et auront besoin d'une aide de l'État. Notre pays n'en a pas les moyens.
- Sont-ils en mesure de prouver qu'ils sont réellement des réfugié-e-s ? Peut-être cherchent-ils seulement un meilleur niveau de vie ?
- Notre pays est un partenaire militaire et commercial du pays X. Nous ne pouvons pas donner l'impression de les protéger.
- Peut-être ont-ils des compétences dont nous avons besoin ?
- Il y a déjà assez de réfugié-e-s dans notre pays. Nous devons nous occuper de notre propre population. Ils devraient aller dans des pays plus riches.
- Si nous les laissons entrer, d'autres vont aussi vouloir venir.
- Ils ne parlent pas notre langue, ils n'ont pas la même religion que nous et ils ne mangent pas la même chose. Ils ne pourront pas s'intégrer.
- Ils vont créer des troubles politiques.
- Ont-ils une pièce d'identité et peuvent-ils prouver qu'ils ont été persécutés ?

Arguments possibles pour les réfugié-e-s

Vous pouvez utiliser ces arguments et en trouver d'autres.

- Nous avons le droit d'obtenir l'asile.
- Nos enfants ont faim, vous avez la responsabilité morale de nous aider.
- Si nous y retournons, ils nous tueront.
- Nous n'avons pas d'argent.
- Nous n'avons nulle part d'autre où aller.
- Dans mon pays, j'étais médecin.
- Nous voulons juste un abri en attendant que la situation soit suffisamment sûre pour rentrer.
- Vous avez déjà laissé entrer d'autres réfugié-e-s dans votre pays.

Arguments possibles pour les groupes de défense des droits des réfugié-e-s

Vous pouvez utiliser ces arguments et en trouver d'autres.

- Tous les réfugié-e-s, les demandeurs/euses d'asile et les migrant-e-s ont le droit au respect de leurs droits humains.
- La Déclaration universelle des droits de l'homme protège leurs droits de circuler librement, d'obtenir l'asile, de ne pas subir de discrimination ni de mauvais traitements et de ne pas être renvoyés de force.
- La Convention de 1951 sur les réfugiés définit spécifiquement les droits des personnes en quête d'asile et les protections auxquelles elles ont droit.
- Tous les États parties à des traités relatifs aux droits humains s'engagent à respecter ces droits et à veiller à ce que leur législation nationale soit conforme au droit international.
- Ces personnes sont exposées à de multiples atteintes aux droits humains pendant leur voyage. Elles ont besoin de protection.

À photocopier et à distribuer aux participant-e-s

ACTIVITÉ 4.3 VRAI OU FAUX ?

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure de :

- contrôler leurs connaissances à propos de la définition juridique et du statut des réfugié-e-s ;
- étudier la situation juridique des personnes réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes dans leur propre pays, et la manière dont ils peuvent sensibiliser l'opinion à ce sujet.

DURÉE

1 heure

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Des photocopies des réponses de l'activité Vrai ou faux ? (à distribuer aux participant-e-s à la fin de la séance)
- Une pancarte « Vrai », une pancarte « Faux »
- Un tableau à feuilles mobiles
- Des stylos et marqueurs

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE DEUX ÉTAPES

Étape 1 : Vrai ou faux ? (30 minutes)

Étape 2 : Passez à l'action (30 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Vous pouvez moduler le temps consacré à cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe.
- ☑ Cette activité se réfère au contenu de ce chapitre et des chapitres précédents de ce module. Elle peut être utilisée pour vérifier ce que les participant-e-s ont retenu et identifier les éventuelles lacunes à combler, ainsi que pour approfondir le débat sur les droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s.
- ☑ Si la salle n'est pas assez grande pour que les participant-e-s puissent s'y déplacer, répartissez-les en groupes et distribuez à chaque groupe une pancarte « Vrai » et une pancarte « Faux ». Une fois que vous avez posé votre question, laissez quelques minutes à chaque groupe pour se mettre d'accord sur sa réponse.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et à partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : VRAI OU FAUX ? (30 MINUTES)

- Disposez les deux pancartes « Vrai » et « Faux » chacune à un bout de la pièce.
- Lisez à haute voix les affirmations ci-dessous et demandez aux participant-e-s de se placer sous la pancarte correspondant à leur réponse, sur la base des informations qu'ils viennent de lire.
- « Vrai » ou « Faux » ?
 1. *Un-e réfugié-e peut être une personne qui a quitté son pays pour des raisons socioéconomiques.*
 2. *Une personne peut devenir réfugiée si elle est persécutée en raison de son genre.*
 3. *Les personnes ayant fui un pays pour échapper à la conscription ne peuvent pas être définies comme des réfugié-e-s.*
 4. *Pour qu'une personne soit reconnue comme réfugiée, elle doit risquer des persécutions aux mains d'acteurs étatiques.*
 5. *Une personne peut obtenir le statut de réfugié-e qu'elle ait quitté son pays par des moyens légaux ou illégaux.*
 6. *Un-e réfugié-e peut se voir retirer son statut de réfugié-e.*
 7. *La majorité des réfugié-e-s sont accueillis dans des pays riches et développés car ceux-ci ont plus de moyens pour le faire et sont plus stables.*
 8. *La Convention de 1951 sur les réfugiés interdit spécifiquement de renvoyer des réfugié-e-s dans des pays où ils risquent d'être persécutés.*
 9. *Une personne qui remplit les conditions pour obtenir l'asile dans un pays remplira aussi ces conditions dans un autre pays.*
- Une fois que les participant-e-s se sont positionnés sous l'une des pancartes, demandez à quelques-uns d'expliquer leur réponse. Vous pouvez vous appuyer sur les réponses fournies à la fin de cette activité pour provoquer, corriger ou compléter leurs réponses. Distribuez un exemplaire des réponses aux participant-e-s à la fin de l'activité afin qu'ils puissent les garder.



Des militantes et militants au Kenya participent à la campagne #TellNorway d'Amnesty International, qui défend le droit de Taibeh Abbasi, une réfugiée afghane de 18 ans, de rester dans le pays (2017).
© Amnesty International

ÉTAPE 2 : PASSEZ À L'ACTION (30 MINUTES)

Les participant-e-s peuvent étudier la situation juridique dans votre pays et les lois qui sont en place pour aider les personnes réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes. Comment peuvent-ils les faire connaître aux autres ? Ils pourraient par exemple réaliser des affiches et des dépliants, organiser des débats dans leur école ou leur quartier, et écrire aux responsables politiques et aux journaux ou médias locaux.



VRAI OU FAUX ? RÉPONSES À UTILISER DANS L'ACTIVITÉ 4.3, ÉTAPE 1

1. Un-e réfugié-e peut être une personne qui a quitté son pays pour des raisons socioéconomiques.

FAUX La Convention relative au statut des réfugiés (1951) définit un-e réfugié-e comme toute personne qui : « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » Par conséquent, si certaines personnes peuvent être amenées à fuir leur pays pour d'autres raisons, telles que le manque de nourriture ou d'accès à l'éducation ou aux soins de santé, l'absence de moyens de subsistance ou les conséquences d'une catastrophe naturelle ou du changement climatique, elles n'entrent normalement pas dans la définition d'un-e réfugié-e telle qu'elle figure dans la Convention de 1951.

2. Une personne peut devenir réfugiée si elle est persécutée en raison de son genre.

VRAI Le genre n'est pas spécifiquement mentionné parmi les motifs de discrimination dans la Convention de 1951, mais une personne confrontée à une situation s'apparentant à des persécutions en raison des attentes sociales à l'égard de son genre peut être considérée comme faisant partie d'un groupe social particulier du fait de son genre. Ainsi, une femme qui est victime de mauvais traitements parce qu'elle ne se conforme pas aux normes sur le comportement attendu des femmes dans sa région, par exemple en ayant une relation hors mariage, et qui pense ne pas pouvoir trouver protection auprès des autorités peut obtenir le statut de réfugiée.

3. Les personnes ayant fui un pays pour échapper à la conscription ne peuvent pas être définies comme des réfugié-e-s.

FAUX Lorsque l'objection de conscience n'est pas possible dans un pays, ou lorsque l'armée est engagée dans un conflit condamné par la communauté internationale, une personne refusant la conscription et subissant de ce fait des persécutions fondées sur son opposition politique aux autorités peut bénéficier du statut de réfugié-e.

4. Pour qu'une personne soit reconnue comme réfugiée, elle doit risquer des persécutions aux mains d'acteurs étatiques.

FAUX Les persécutions sont souvent l'œuvre des autorités, mais elles peuvent aussi être commises par d'autres membres de la population. Il est en revanche nécessaire que l'État n'ait pas la volonté ou la capacité d'offrir une protection contre ces acteurs non étatiques. Par exemple, si un groupe ethnique fait l'objet de discrimination de la part d'un autre groupe ethnique et que le gouvernement ne veut pas ou ne peut pas intervenir, les membres du groupe persécuté peuvent être considérés comme des réfugié-e-s.

À photocopier et à distribuer aux participant-e-s

5. Une personne peut obtenir le statut de réfugié-e qu'elle ait quitté son pays par des moyens légaux ou illégaux.

VRAI La manière dont une personne est entrée dans le pays d'asile n'a aucune incidence sur l'obtention ou non du statut de réfugié-e. Néanmoins, il a été prouvé que certains pays tenaient compte de ce critère dans leur procédure de détermination. Par ailleurs, les méthodes utilisées par certains gouvernements pour contrôler l'immigration empêchent les personnes dont les papiers ne sont pas en règle d'entrer dans le pays et donc d'accéder aux procédures d'asile. À l'inverse, certains considèrent parfois que les gens qui sont en possession de documents de voyage valides n'ont pas de raisons valables de craindre les autorités de leur pays puisque celles-ci ont accepté de leur délivrer ces documents. Selon l'ONU, une personne arrivée sans visa ou passeport valide ne doit pas se voir refuser la possibilité de demander l'asile. En effet, dans certaines circonstances, il peut être difficile d'obtenir les papiers nécessaires en raison du risque de représailles de la part des autorités ou parce que les bureaux administratifs sont situés dans une zone inaccessible. De même, la possession de papiers valides ne doit pas être considérée comme un facteur déterminant pour établir si une personne peut être reconnue comme réfugié-e ou non. L'ONU souligne en effet que les documents en question peuvent avoir été délivrés afin de se débarrasser de la personne, ou avoir été obtenus via une filière clandestine.

6. Un-e réfugié-e peut se voir retirer son statut de réfugié-e.

VRAI La Convention de 1951 précise qu'une personne peut perdre son statut de réfugié-e si elle commet un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité, ou si elle se rend coupable d'agissements contraires aux principes des Nations unies. Autre cas de figure très différent, une personne peut aussi cesser d'être considérée comme réfugiée s'il est établi que la protection internationale dont elle bénéficiait n'est plus nécessaire. C'est le cas par exemple si elle obtient une autre nationalité, ou si la situation qui l'empêchait à l'origine d'obtenir la protection des autorités de son pays a changé. Enfin, la reconnaissance du statut de réfugié-e peut être annulée s'il est établi que la personne n'aurait jamais dû en bénéficier.

7. La majorité des réfugié-e-s sont accueillis dans des pays riches et développés car ceux-ci ont plus de moyens pour le faire et sont plus stables.

FAUX Actuellement, la réponse mondiale au problème du déplacement n'est pas à la hauteur des attentes. Ce sont les pays qui ont le moins de moyens pour accueillir des réfugié-e-s – principalement des petits pays aux prises avec la pauvreté et disposant de peu de ressources – qui en accueillent le plus grand nombre. La Jordanie est aujourd'hui le pays au monde qui accueille le plus de réfugié-e-s, parmi lesquels 2,2 millions de Palestinien-ne-s qui vivent là depuis plusieurs décennies et 648 800 Syrien-ne-s. La Turquie arrive au deuxième rang avec 2,9 millions de réfugié-e-s sur son territoire, principalement originaires de Syrie. Le Pakistan et le Liban accueillent plus d'un million de réfugié-e-s chacun, et l'Éthiopie, l'Iran et le Kenya plus de 500 000 chacun. Parallèlement, les pays les plus riches de la planète n'accueillent que peu de réfugié-e-s par rapport à leur population et à leur richesse.

8. La Convention de 1951 sur les réfugiés interdit spécifiquement de renvoyer des réfugié-e-s dans des pays où ils risquent d'être persécutés.

VRAI La Convention de 1951 sur les réfugiés donne une définition de ce qu'est un-e réfugié-e et interdit spécifiquement de renvoyer des réfugié-e-s dans des pays où ils risquent d'être persécutés. Le principe de « non-refoulement » figure également dans la Convention contre la torture. Les États parties à la Convention sur les réfugiés ont l'obligation d'en respecter les dispositions et de protéger les réfugié-e-s.

9. Une personne qui remplit les conditions pour obtenir l'asile dans un pays remplira aussi ces conditions dans un autre pays.

FAUX Chaque pays a ses propres procédures d'asile et une personne peut remplir les conditions requises dans un pays mais pas dans un autre. Par exemple, les Érythréens ayant fui le service militaire obligatoire dans leur pays obtiennent souvent l'asile en Suisse et en Allemagne, mais beaucoup moins au Royaume-Uni et en France.



Enfants dans le camp de réfugié-e-s de Kakuma, filmés dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la crise des réfugié-e-s L'indignation ne suffit pas (2016).
© Michael Christopher Brown



Australia
Stop refugees
Suffering on
Nauru
#IWelcome

AUSTRALIA:
STOP
REFUGEES
SUFFERING
ON NAURU
#IWelcome

CHAPITRE 5

PASSEZ

À L'ACTION !



La section canadienne d'Amnesty International a organisé une manifestation devant l'ambassade australienne à Ottawa pour demander la fermeture du camp de détention de Nauru (2016).
© Amnesty International

LES GRANDS PRINCIPES À RESPECTER POUR PASSER À L'ACTION

« *Il ne suffit pas d'avoir de la compassion.
Vous devez agir.* »

Le dalai-lama

Vous connaissez désormais les principales notions relatives aux droits fondamentaux des personnes réfugiées et migrantes ; il est temps de passer à l'action pour que les gens qui vous entourent changent d'attitude face aux migrations.

Gardez à l'esprit les principes suivants

- Les actions de plaidoyer en faveur des réfugiés doivent respecter les droits des migrants (et vice versa).
- Les migrants et les réfugiés ont des droits en tant qu'êtres humains, pas « uniquement » en tant que migrants et réfugiés.
- N'oubliez pas de définir des règles sur les questions de respect et de confidentialité.



*Atelier de formation à l'éducation aux droits humains
pour les militants en Afrique du Nord (2016).*
© Amnesty International

Des personnes réfugiées, migrantes ou dans d'autres situations de migration devraient être associées à chaque activité. Afin de garantir leur sécurité et de faire en sorte qu'elles puissent participer, il est important de prendre les dispositions suivantes :

- ✓ Partez du principe que les réfugiés et les migrants ne forment pas forcément un groupe homogène. Ne perdez pas de vue que l'identité de chacun comporte de nombreux aspects différents et que le fait d'être réfugié ou migrant n'est que l'un de ces aspects. Les autres éléments de l'identité de chaque personne réfugiée ou migrante peuvent également influencer sur sa capacité à exercer ses droits, ou sur les formes que prennent la discrimination et les violences dont elle fait l'objet, ainsi que sur leur gravité. Dans le cadre de votre travail, essayez de n'exclure personne et d'avoir conscience des différentes expériences/ formes de discrimination auxquelles sont confrontés les différents groupes et catégories de réfugiés et de migrants, par exemple en fonction de leur genre ou de leur identité de genre, de leur sexualité, de leur origine ethnique, de leur âge ou d'une éventuelle situation de handicap.
- ✓ N'oubliez pas d'expliquer aux participants toutes les conséquences éventuelles, y compris les imprévus, qui pourraient résulter de leur participation à votre activité, afin qu'ils puissent accorder leur consentement éclairé.
- ✓ N'obligez pas les participants à donner leur vrai nom. Dites-leur qu'ils peuvent utiliser le nom de leur choix, même s'il s'agit d'un pseudonyme. Là encore, veillez à ce qu'ils soient bien conscients de tous les risques qu'ils prennent en donnant leur véritable nom ou en partageant d'autres informations personnelles.
- ✓ En fonction de la situation dans votre pays, gardez-vous de noter ou d'archiver toute information sur les participants qui pourrait être saisie par la police ou les services de l'immigration.
- ✓ N'oubliez pas de définir des règles sur les questions de respect et de confidentialité.
- ✓ Établissez des règles concernant les réseaux sociaux, par exemple ne pas attribuer des propos à une personne en particulier et ne pas publier de photos des visages des personnes, à moins qu'aucun membre du groupe n'y voie d'inconvénient et que chacun en comprenne les conséquences.
- ✓ Si possible, proposez à quelqu'un ayant migré à un moment de sa vie de participer à l'animation d'une activité.
- ✓ Ne demandez à personne de partager son histoire personnelle, à moins que cela ne dérange pas la personne et qu'elle soit pleinement consciente des conséquences et des risques potentiels. Par exemple, un militant chevronné qui a déjà partagé son histoire peut être à l'aise pour le faire, alors que quelqu'un qui vient d'arriver dans un pays en tant que réfugié ou migrant n'est peut-être pas totalement conscient des risques ou des conséquences que cela peut avoir sur le plan émotionnel.
- ✓ Quoi qu'il en soit, ne faites pas de suppositions *a priori* : s'il est prévu que quelqu'un partage son histoire personnelle, veillez à obtenir son consentement éclairé avant l'événement et échangez au préalable pour déterminer si les personnes dans l'assistance seront autorisées à filmer/enregistrer/prendre des photos, après avoir évalué les risques et avantages potentiels avec l'intervenant ou l'intervenante.

QUE PUIS-JE FAIRE À TITRE INDIVIDUEL ?

« C'est l'action, et non le fruit de l'action, qui importe, vous devez faire ce qui est juste. Il n'est peut-être pas en votre pouvoir, peut-être pas en votre temps, qu'il y ait des fruits. Toutefois, cela ne signifie pas que vous deviez cesser de faire ce qui est juste. Vous ne saurez peut-être jamais ce qui résultera de votre geste, mais si vous ne faites rien, il n'en résultera rien. »

Mahatma Gandhi, chef de file du mouvement indien pour l'indépendance

À titre individuel, vous pouvez entreprendre plusieurs actions pour influencer de manière positive sur la vie de personnes migrantes et réfugiées.

Si vous souhaitez vous informer sur leurs droits, ce module est une excellente première étape. Vous pouvez consulter les documents complémentaires à la fin de chaque chapitre pour en savoir plus. Mais n'hésitez pas à aller plus loin en faisant des recherches sur la situation des réfugiés et des migrants dans le pays où vous vivez. Pour cela, il peut être judicieux de trouver les réponses aux questions suivantes :

1. Quelle est la situation des réfugiés dans ce pays ?
2. Combien de réfugiés ce pays accepte-t-il au titre des procédures officielles de réinstallation ?
3. Quel est le nombre officiel de migrants qui travaillent dans ce pays ?
4. Comment les réfugiés décrivent-ils la situation dans ce pays ?
5. Comment les migrants décrivent-ils la situation dans ce pays ? Quelles sont leurs principales préoccupations ?
6. Dans quelle mesure les réfugiés et les migrants sont-ils bien intégrés ?
7. Quelles conventions internationales et régionales relatives aux droits humains et applicables dans le contexte de la migration ont été signées par ce pays ?
8. Quelles sont les politiques nationales en vigueur concernant les réfugiés ?
9. Quelles sont les politiques nationales en vigueur concernant les migrants ?

10. Quelles sont les positions des différents partis politiques de ce pays au sujet des réfugiés ? Quelles sont les positions des différents partis politiques de ce pays au sujet des migrants ? Quelles positions sont conformes aux droits humains et lesquelles ne le sont pas ?
11. Quels sont les organisations, les personnes et les réseaux qui travaillent sur le thème des migrations ?
12. Quel rôle les populations locales sont-elles habilitées à jouer pour accueillir les réfugiés dans ce pays et comment puis-je m'investir ?



Taibeh Abbasi (à gauche) risque d'être expulsée par la Norvège vers l'Afghanistan, un pays où elle n'a jamais vécu. Elle fait l'objet de la campagne #TellNorway, qui a été soutenue dans le monde entier (2017).

© Amnesty International



Engager le dialogue avec votre famille et vos amis sur la situation des réfugiés et des migrants

Grâce à vos nouvelles connaissances sur les réfugiés et les migrants, parlez à votre entourage de l'importance que ce problème revêt désormais à vos yeux. Demandez-vous si des personnes que vous connaissez pourraient avoir envie de s'investir davantage dans ce domaine. Pour encourager les gens à se mobiliser, vous pouvez :

- Organiser la projection d'un film sur la migration, suivie d'un débat. Voici quelques exemples de films :
 - Gianfranco Rosi, *Fuocoammare, par-delà Lampedusa*, 13 février 2016
 - Amnesty International, *Une vie en suspens*, 2012
 - Jacques Audiard, *Dheepan*, 13 mai 2016
 - Gael García Bernal et Marc Silver, *Who is Dayani Cristal?* 2013
 - Antonio Angugliaro, Gabriele Del Grande et Khaled Soliman Al Nassiry, *On the Bride's Side*, 2015
 - Vincent Vittorio et Asher Emmanuel, *Warehoused* (<https://warehousedthemovie.com/>)
- Manifestez votre soutien aux personnes réfugiées et migrantes sur les réseaux sociaux, devant chez vous et partout ailleurs, en affichant des slogans comme « Bienvenue aux réfugiés et aux migrants ».

- Recherchez d'éventuels événements sur les réfugiés ou les migrants animés par des organisations locales, et allez-y avec vos amis ou votre famille.
- Envisagez de demander à tout le monde de faire un don à une organisation qui défend les droits des réfugiés et des migrants à l'occasion d'une fête ou d'un événement.

Suivre les médias locaux

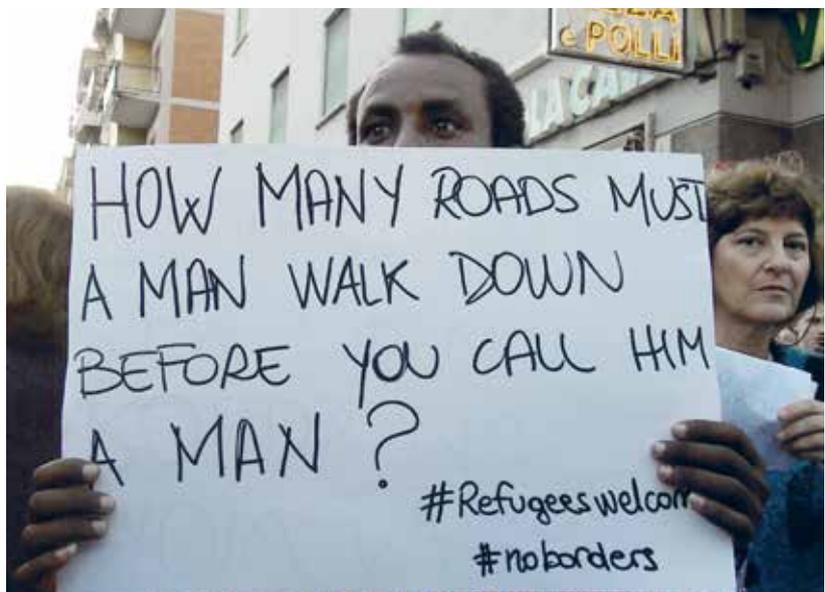
Quand vous lisez le journal, quand vous consultez des blogs ou quand vous regardez la télévision, posez-vous toujours les questions suivantes :

- Les journalistes et les commentateurs abordent-ils les questions relatives aux réfugiés et aux migrants en sous l'angle de leurs droits, ou font-ils appel à des stéréotypes, des préjugés ou d'autres méthodes pour attirer des téléspectateurs/lecteurs ?
- Si vous avez l'impression qu'un média ne s'appuie pas sur des faits ou suscite un sentiment de peur, manifestez votre désaccord de façon pacifique et respectueuse. Écrivez une lettre à ce média et encouragez d'autres personnes à faire de même.
- Si le média ne change pas ses méthodes, envisagez d'organiser un boycott pour faire savoir que vous et les gens autour de vous ne comptez pas tolérer cet angle d'approche.



Des milliers de personnes à travers l'Union européenne ont participé à une semaine d'actions de solidarité avec les réfugiés, notamment en Italie (2015).

© Amnesty International



Soutenez les personnalités politiques qui envisagent la question de la migration sous l'angle des droits.

Par votre vote, montrez que vous souhaitez que les personnes au pouvoir protègent les droits des réfugiés et des migrants.

Si vous êtes témoin de discriminations contre des réfugiés ou des migrants, prenez leur défense.

Ne tolérez aucune discrimination ni aucun discours de haine dans votre établissement scolaire, votre ville ou n'importe où ailleurs.

Demandez à votre université de créer un programme de bourses et d'appuyer les demandes de visas d'études pour les réfugiés.

Si vous êtes étudiant-e, militez pour que votre université veille à ce que les réfugiés aient accès à ses programmes d'enseignement.

ALEX ASSALI

Alex Assali est un réfugié syrien qui vit à Berlin, en Allemagne. Après son arrivée, il a été choqué par le grand nombre de sans-abri qui dormaient dans les rues de Berlin en hiver. Il a alors décidé d'ouvrir un stand pour servir un repas chaud gratuit à tous ceux qui en avaient besoin. Les touristes et les Berlinoises ont été impressionnés par cet élan de générosité. En plus d'aider des personnes dans le besoin, il a aussi bousculé les stéréotypes sur les réfugiés en démontrant que ces derniers pouvaient réellement se mettre au service de la population locale en échange de son accueil. Pour en savoir plus sur Alex et sur sa vie : <http://interactive.aljazeera.com/aje/shorts/syrian-refugee-germany/> (en anglais).



À l'occasion d'un événement Facebook Live organisé au Royaume-Uni, des volontaires (dont une personne réfugiée) ont été filmés alors qu'ils se regardaient pendant quatre minutes, afin de découvrir les valeurs humaines qu'ils avaient en commun (2016).
© Amnesty International Royaume-Uni

QUE POUVONS-NOUS FAIRE À L'ÉCHELLE LOCALE ?

« Les droits humains ne sont pas mis sur la table à la disposition des gens. Il faut se battre pour les obtenir, puis les protéger. »

Wangari Maathai, militante kenyane et fondatrice du Mouvement de la ceinture verte

Même si les actions individuelles sont essentielles, souvent, les groupes, réseaux et organisations peuvent agir plus efficacement qu'une seule personne.

Identifiez les groupes qui travaillent déjà sur cette question et envisagez de les rejoindre.

Quel que soit l'endroit où vous vivez, il existe probablement des groupes qui s'attachent à protéger les droits des réfugiés et des migrants.

Vous trouverez quelques exemples ci-dessous. S'il n'existe aucun groupe de ce type dans votre région, ou si vous avez identifié des lacunes importantes que personne ne cherche à combler, vous pouvez envisager de lancer votre propre groupe.

Réseaux et organisations gérés par des personnes réfugiées et migrantes : il s'agit de groupes qui visent à défendre leurs droits dans le monde entier. Les réfugiés et les migrants connaissent mieux que quiconque leurs besoins. Vous pouvez songer à devenir un ou une allié-e et voir comment soutenir les mouvements existants. Quelques exemples :

L'organisation Jeunes réfugiés africains pour un développement intégral (YARID) est un groupe géré par des réfugiés à Kampala, en Ouganda. Elle a été fondée en 2007 par de jeunes réfugiés congolais vivant en Ouganda. YARID s'emploie à lutter contre le chômage, les problèmes de santé publique et les difficultés d'accès à l'éducation par le biais d'activités sportives, de cours d'anglais, de formations professionnelles et d'autres programmes. Le groupe vient principalement en aide à des réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi. Voir : www.yarid.org/index.php/about-yarid

Le **Forum grec des réfugiés** est un réseau regroupant diverses nationalités qui a transformé les conditions de vie dans l'un des camps de réfugiés de Grèce. Yonus Muhammadi, le président du groupe, explique : « L'aide la plus importante dont nous bénéficions vient de simples mouvements de solidarité. Ce sont des personnes qui s'organisent entre elles pour nous aider. Il n'y a aucune autre initiative ou raison derrière ces actions, elles veulent juste porter secours à

d'autres êtres humains. Il n'y a pas d'argent, pas de salaire, rien – juste de l'humanité. » Voir : www.refugees.gr

En Malaisie, des réfugiés afghans se sont regroupés pour créer le **Centre social afghan (ACC)**, une organisation gérée par des réfugiés afin de répondre à leurs besoins les plus urgents. En mettant des gens en relation, elle leur ouvre des perspectives en matière de logement abordable, d'études et d'emploi, et leur donne le sentiment d'appartenir à un groupe. Voir : www.urban-refugees.org/afghan-community-center-leaders-in-action/

Organisations d'origine populaire : Ces groupes peuvent se consacrer exclusivement aux réfugiés et aux migrants, mais ils peuvent aussi travailler sur des questions plus larges, comme la justice économique ou les droits des femmes. Leur approche consiste à identifier un problème à l'échelle locale qui touche les réfugiés et les migrants, puis à mobiliser d'autres personnes pour le régler.

Par exemple, certains réfugiés ou migrants ne peuvent pas accéder à des services de santé parce qu'ils ne parlent pas la langue. Ces organisations peuvent essayer de trouver des solutions, par exemple, à court terme, en demandant à des bénévoles de réaliser des traductions et, à long terme, en demandant aux centres de santé d'engager des traducteurs professionnels et de traduire tous les formulaires en plusieurs langues, et au gouvernement de suffisamment financer les centres de santé pour qu'ils soient en mesure de le faire. Elles peuvent aussi essayer de contrer les politiques anti-refugiés et anti-migrants en organisant des manifestations « Bienvenue aux réfugiés », des campagnes d'information en porte-à-porte, etc.

Organismes de services : Ils visent à répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés et des migrants, notamment le logement, la nourriture, l'éducation et la santé. Certains d'entre eux sont des organisations religieuses. Ils proposent toute une série de services essentiels aux nouveaux arrivants, comme des traductions et des informations culturelles, une aide pour se familiariser avec le système éducatif, des parrains pour les enfants et la fourniture d'articles ménagers essentiels comme des draps, des serviettes et de la vaisselle.

Associations militantes : Le plaidoyer est un processus permanent qui vise à transformer les comportements, les actions, les politiques et les lois en influençant les personnes et les organisations qui occupent des positions de pouvoir à différents niveaux. En général, son but est de faire changer la situation dans son ensemble. Il s'agit donc d'une action à long terme !

De nombreuses organisations différentes entreprennent des actions de plaidoyer dans le cadre de leur travail et elles sont aussi

nombreuses à collaborer sur des priorités communes. Si votre but est de faire évoluer l'attitude de votre pays face à la migration – certaines idées sont reprises dans la prochaine sous-partie – le plaidoyer est une méthode très efficace. Il fait appel à divers outils. Les associations recueillent notamment des éléments de preuve et recensent les atteintes aux droits humains, font un travail de pression, communiquent avec le public, mobilisent les médias, organisent des manifestations, etc.

Rejoignez un groupe ou créez-en un : si vous connaissez d'autres personnes qui souhaitent accueillir les réfugiés, envisagez de former un groupe avec elles. Si vous faites déjà partie d'un groupe local, vous pouvez décider de vous concentrer sur l'aide aux réfugiés.

Des organisations d'aide aux réfugiés ou des groupes d'accueil que vous pourriez rejoindre ou auxquels vous pourriez vous associer existent peut-être déjà près de chez vous. Vous pouvez mettre en commun vos compétences pour agir dans des domaines pertinents à l'échelle locale, que ce soit la collecte de fonds, l'organisation d'événements de sensibilisation ou la création d'un groupe de parrainage citoyen destiné à accueillir des réfugiés dans votre région ou pays.

Toutefois, il faut noter que le rôle principal d'Amnesty International n'est pas de collecter des fonds pour parrainer des réfugiés, mais plutôt de mener un travail de plaidoyer et de collaborer avec d'autres groupes.



QUE POUVONS-NOUS FAIRE EN TANT QUE PAYS ?

« La lutte peut être d'ordre moral, elle peut aussi être d'ordre physique ou les deux en même temps, mais elle doit rester une lutte. Le pouvoir ne cède rien sans qu'on le lui impose. Il ne l'a jamais fait et il ne le fera jamais. »

Frederick Douglass, figure de proue du mouvement antiesclavagiste aux États-Unis

Votre pays a des obligations envers les réfugiés et les migrants. Il est indispensable de réclamer des comptes à votre gouvernement pour vérifier qu'il respecte ces obligations. Même si des organisations de défense des droits humains se chargent de cette mission à grande échelle, des citoyens informés doivent faire pression sur les gouvernements afin qu'ils appliquent une approche axée sur les droits des personnes réfugiées et migrantes.

Tous les pays peuvent s'employer à mettre en place un **mécanisme visant à véritablement partager les responsabilités** à l'égard des nombreuses personnes déplacées dans le monde entier. Ce mécanisme s'appuierait sur les obligations des États afin de répartir ces responsabilités par le biais de programmes de réinstallation qu'ils gèreraient. Il supposerait aussi la mise en place de voies sûres et légales pour les réfugiés et les migrants, telles que le regroupement familial, des visas pour raisons médicales, professionnelles ou universitaires et des parrainages privés. Il est également important de demander des comptes à votre pays si ses actions portent atteinte à ses obligations de partage des responsabilités. Il se peut qu'il ait conclu des accords bilatéraux ou multilatéraux avec d'autres pays dans le but d'empêcher les réfugiés et migrants d'entrer sur son territoire, même s'ils ont besoin d'une protection internationale, ou encore qu'il ait renvoyé des réfugiés dans un pays où ils pourraient être exposés à de graves violations des droits humains.

Quels autres **moyens spécifiques** sont à la disposition des pays afin d'adopter une approche axée sur les droits pour répondre à la situation des personnes réfugiées et migrantes ?



Répliques en carton de plaques d'immatriculation lors d'un rallye automobile en soutien aux réfugiés aux Pays-Bas (2016).

© Let's bring them here

- Tous les pays peuvent autoriser les personnes en mouvement à passer en toute sécurité sur leur territoire, mais aussi prévoir des voies légales permettant aux réfugiés et migrants de se déplacer sans avoir à entreprendre un voyage dangereux et potentiellement mortel. Par exemple, ils peuvent proposer des visas aux réfugiés et ne pas ériger de barrières à la frontière.
- Votre pays peut autoriser les réfugiés et les migrants à entrer sur le territoire sans être arrêtés, placés en détention ou poursuivis en justice.
- Les États doivent financer et soutenir les opérations de recherche et de sauvetage qui viennent en aide aux milliers de réfugiés et de migrants qui traversent les océans en quête de sécurité.
- Si votre pays en a la capacité, il peut augmenter le nombre de réfugiés qu'il accepte au titre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.
- S'il accueille des réfugiés à réinstaller, il peut leur permettre de faire venir des membres de leur famille qui pourraient être bloqués dans d'autres pays.
- Les États doivent autoriser les réfugiés et les migrants à circuler librement. Cette question est particulièrement préoccupante lorsque les personnes accueillies par l'État en question sont nombreuses : il doit également garantir leur accès à l'éducation et leur droit de travailler. Tous les pays doivent veiller à ce que les normes minimales de base soient respectées en matière de logement, de nourriture, d'eau, d'installations sanitaires, de santé, et des autres droits des personnes en mouvement.
- Si votre pays héberge un grand nombre de travailleurs migrants, il peut s'efforcer de protéger l'ensemble de leurs droits en veillant en particulier au respect de leur droit d'avoir des papiers d'identité, d'accéder à des services de santé confidentiels et de bénéficier de recours s'ils sont victimes d'abus de la part de leur employeur.
- Il peut augmenter ses contributions en réponse aux appels humanitaires lancés par les Nations unies dans les situations de crise relatives aux réfugiés, et rendre publics chaque année les montants qu'il s'engage à verser et ceux qu'il verse effectivement.
- Tous les pays peuvent enquêter sur les crimes visant des réfugiés et des migrants et traduire leurs auteurs présumés en justice, ainsi que prendre des mesures pour combattre la discrimination et la xénophobie.

LA CAMPAGNE *J'ACCUEILLE!* D'AMNESTY INTERNATIONAL

En 2016, Amnesty International a réalisé une enquête sur les comportements à l'égard des réfugiés à travers le monde (cette étude ne portait pas sur les migrants). Elle a révélé que quatre participant-e-s sur cinq étaient prêts à accueillir des réfugiés dans leur pays, près de chez eux et même chez eux.

Amnesty International pense que pour résoudre la crise des réfugiés, convaincre plus de pays de réinstaller des réfugiés en situation de vulnérabilité, d'ouvrir et de prolonger d'autres voies sûres et légales, ainsi que de contribuer aux appels de financement des Nations unies constitue une étape importante.

La campagne *J'accueille!* est devenue un mouvement d'hommes et de femmes convaincus que ce qui nous unit est bien plus fort que ce qui nous sépare.

Objectif de la campagne *J'accueille!* : faire en sorte que les réfugiés soient protégés et jouissent de leurs droits humains grâce à un partage des responsabilités à l'échelle mondiale et à une coopération internationale significatifs et renforcés.

Comment y parvenir :

- Les pays peuvent aider à protéger les personnes réfugiées en augmentant les possibilités de réinstallation et en renforçant les autres voies sûres et légales. La réinstallation peut permettre de protéger les réfugiés les plus vulnérables, par exemple les personnes qui ont été torturées ou les femmes qui restent exposées à des risques de violences.
- Les autres voies sûres et légales sont les autres « voies d'accès » à la sécurité que les gouvernements peuvent ouvrir, notamment (mais pas uniquement) dans les situations d'urgence, comme dans le cadre de la crise des réfugiés syriens. Par exemple :
 - le regroupement familial (qui permet à des réfugiés de rejoindre des proches vivant déjà à l'étranger) ;
 - des bourses et visas d'études, grâce auxquels des réfugiés peuvent entreprendre ou poursuivre des études ;
 - des visas médicaux permettant à des personnes gravement malades de recevoir les soins vitaux dont elles ont besoin ;
 - le parrainage privé impliquant des particuliers ou des organismes privés, qui financent et soutiennent l'installation de réfugiés au sein de leur communauté.

Messages clés de la campagne :

- Nous ne percevons pas les réfugiés comme une menace, mais comme des personnes dont la vie est menacée : des personnes qui ont besoin d'un endroit sûr pour prendre un nouveau départ et d'une chance de contribuer à la société.
- La solution à la crise mondiale des réfugiés commence par un engagement simple et personnel, pris par chacun d'entre nous : « J'accueille les réfugiés ! ».
- Ignorer la plus importante crise des réfugiés de notre époque ne résoudra rien et engendrera d'immenses souffrances humaines. En acceptant de partager la responsabilité de la protection des réfugiés, nos gouvernements peuvent faire la preuve de leur capacité à véritablement montrer l'exemple, en investissant dans la vie et l'avenir des gens, et en faisant ressortir ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous.

Comment participer à la campagne :

1. Rejoignez un mouvement de personnes qui souhaitent la bienvenue aux personnes réfugiées : www.amnesty.org/fr/get-involved/i-welcome
2. Montrez votre solidarité envers les réfugiés : organisez des événements en collaboration avec des personnes réfugiées dans votre pays pour sensibiliser le public à la crise mondiale et montrer qu'elles sont les bienvenues.
3. Essayez de faire émerger un débat public sur la crise des réfugiés en proposant des conférences publiques, en organisant des projections de films et en influençant les médias.
4. Mettez en place des activités d'éducation aux droits humains (EDH) comme celles présentées dans ce module, et faites participer des militants mais aussi d'autres personnes.

Documents d'Amnesty International utilisés pour ce chapitre

Amnesty International, *Crise mondiale des réfugiés. De l'esquive au partage des responsabilités* (POL 40/4905/2016), www.amnesty.org/fr/documents/pol40/4905/2016/fr/

Campagne *J'accueille !* d'Amnesty International : www.amnesty.org/fr/get-involved/i-welcome/

Plus de documents d'Amnesty International

Amériques

Overlooked, under-protected: Mexico's deadly refoulement of central Americans seeking asylum (AMR 41/7602/2018), www.amnesty.org/en/documents/amr41/7602/2018/en/

Asie et Pacifique

Retour forcé vers l'insécurité : l'Europe renvoie des demandeurs d'asile en Afghanistan (ASA 11/6866/2017), www.amnesty.org/fr/documents/asa11/6866/2017/fr/

Punishment not protection – Australia's treatment of refugees and asylum-seekers in Papua New Guinea (ASA 34/7781/2018), www.amnesty.org/en/documents/asa34/7781/2018/en/

Between a rock and a hard place. Thailand's refugee policies and violations of the principle of non-refoulement (ASA 39/7031/2017), www.amnesty.org/en/documents/asa39/7031/2017/en/

Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord

Libye. Un obscur réseau de complicités : violences contre les réfugiés et les migrants qui cherchent à se rendre en Europe (MDE 19/7561/2017), www.amnesty.org/fr/documents/mde19/7561/2017/fr/

Autres documents

Alliance internationale contre le VIH/Sida, *Advocacy in Action: A toolkit for NGOs and CBOs responding to HIV/AIDS*, www.arasa.info/files/7613/9056/2206/ARASA_Advocacy_Manual_French_Appendices_Part_B3.1.pdf

Centre local afghan : article disponible à l'adresse www.urban-refugees.org/afghan-community-center-leaders-in-action/

Alex Assali : article disponible à l'adresse www.interactive.aljazeera.com/aje/shorts/syrian-refugee-germany/

Forum grec des réfugiés : www.refugees.gr/

Jeunes réfugiés africains pour un développement intégral (YARID) : www.yarid.org/index.php/about-yarid

ACTIVITÉ 5.1

ARBRE DES PROBLÈMES

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure :

- d'identifier et d'analyser les problèmes liés à la migration et aux communautés de réfugiés
- d'étudier les relations de cause à effet d'un problème
- de commencer à dégager différentes pistes pour s'attaquer à un problème

DURÉE

2 HEURES

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- De très grandes feuilles de papier
- Des marqueurs et des stylos
- Des fiches cartonnées ou des post-it
- Des feuilles de papier découpées en forme de feuille d'arbre
- Du ruban adhésif ou autre matériau adhésif
- Une photocopie de l'illustration en forme d'arbre (page 163)
- Un mur libre pouvant être couvert de feuilles de papier

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE QUATRE ÉTAPES

Étape 1 : Identifier les problèmes (30 minutes)

Étape 2 : Analyser les problèmes (45 minutes)

Étape 3 : Identifier des solutions (30 minutes)

Étape 4 : Passez à l'action (15 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Vous pouvez moduler le temps consacré à cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe. Si vous travaillez avec un petit groupe, vous pouvez mener l'activité avec tous les participants. Avant de décider, pensez bien au temps dont vous disposez et soyez sûr que vous pourrez faire participer tout le monde.
- ☑ Les différentes étapes de cette activité sont conçues pour aider les personnes à identifier, analyser et planifier les changements qu'elles aimeraient voir intervenir là où elles vivent, et à découvrir de quelles façons elles peuvent agir pour apporter ces changements.
- ☑ Chaque étape peut être effectuée séparément des autres, mais les informations collectées doivent être conservées pour être utilisées lors des étapes suivantes.
- ☑ À la fin de l'activité, conservez les feuilles de l'arbre des solutions. Vous serez amenés à vous y reporter par la suite.
- ☑ À l'étape où les participants déterminent quels problèmes analyser, veillez à ce qu'ils commencent par un problème simple et concret qu'ils connaissent bien. Vous pourrez explorer des questions plus complexes une fois qu'ils seront plus à l'aise avec les différentes techniques.
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

Adapté d'après : Tools Together Now! 100 participatory tools to mobilise communities for HIV/AIDS, www.aidsalliance.org

ÉTAPE 1 : IDENTIFIER LES PROBLÈMES (30 MINUTES)

Groupe entier

- Demandez aux participantes et participants d'écrire ou de dessiner sur des fiches tous les problèmes que rencontrent les personnes réfugiées et migrantes là où elles vivent – une fiche ou un post-it par problème.
- Dites-leur de placer les fiches sur le sol, face visible, de manière à ce que tout le monde les voie bien.
- Demandez-leur ensuite de les répartir entre différentes catégories, qu'ils créeront avec leurs propres critères en fonction du problème examiné. Il est important que vous les laissiez trouver leurs propres catégories. Cela sera peut-être très brouillon et lent au début, mais ils s'en sortiront.
- Lancez une discussion en demandant ce que montrent les catégories. Par exemple, qu'est-ce qui figure dans les différentes catégories, et pourquoi ? Pourquoi les participants ont-ils utilisé ces catégories ?
- Réfléchissez avec les participants sur la façon d'établir une échelle de priorité pour les problèmes sur lesquels travailler (urgence, possibilité d'obtenir un changement, court terme, long terme...).
- Conservez la liste des problèmes, qui sera utilisée lors des étapes suivantes.

ÉTAPE 2 : ANALYSER LES PROBLÈMES – ARBRE DES PROBLÈMES (45 MINUTES)

Travail de groupe (25 minutes)

- Divisez les participant-e-s en petits groupes de quatre à six personnes et donnez à chaque groupe une grande feuille de papier sur laquelle est dessiné un arbre (voir l'illustration page 163).
- Demandez à chaque groupe de sélectionner l'un des problèmes identifiés à l'étape précédente afin d'en débattre – par exemple, « la discrimination à l'embauche » ou « la peur des autres cultures ». Dessinez ou écrivez ce problème sur le tronc de l'arbre.
- Invitez les participants à parler des causes immédiates du problème en posant la question : « À votre avis, pourquoi cela arrive-t-il ? » (Par exemple, la cause immédiate de « l'idée selon laquelle les réfugiés seraient en lien avec les terroristes » pourrait être les informations peu objectives qui circulent dans les médias, ou la méconnaissance des autres cultures.)
- Dessinez ou écrivez les différentes causes comme autant de racines de l'arbre.
- Pour chacune des causes immédiates, invitez les participants à identifier les causes sous-jacentes en posant de nouveau la question : « Pourquoi cela arrive-t-il ? » Ajoutez autant de racines secondaires que nécessaire, jusqu'à ce que toutes les causes sous-jacentes possibles aient été envisagées.
- Invitez les participants à identifier les conséquences immédiates du problème. Posez la question : « Qu'est-ce qui se passe ensuite ? » Dessinez ou écrivez chaque conséquence dans la partie supérieure, comme autant de branches de l'arbre.
- Procédez comme précédemment, jusqu'à ce que toutes les conséquences possibles aient été envisagées. Continuez à demander : « Qu'est-ce qui se passe ensuite ? »

Groupe entier (20 minutes)

- En fonction du nombre de groupes et du temps dont vous disposez, vous pouvez demander à chaque groupe de présenter son arbre ou bien afficher tous les arbres sur le mur et demander aux participants de bien observer chacun d'entre eux avant de passer à la suite.
- Engagez une discussion sur ce que montrent les schémas
Par exemple,
 1. *Combien de causes et combien de conséquences y a-t-il, pour chaque problème ?*
 2. *Quelles sont les plus importantes ?*
 3. *Sur lesquelles pouvons-nous agir ?*
 4. *Qu'est-ce qui pourrait être fait pour traiter les causes du problème et en atténuer les conséquences ?*
- Demandez aux participants si certaines causes et/ou des conséquences sont communes à plusieurs problèmes.



ÉTAPE 3 : IDENTIFIER DES SOLUTIONS :

ARBRE DES SOLUTIONS (30 MINUTES)

Groupe entier

- Choisissez un problème parmi ceux que les participants souhaitent traiter.
- Affichez au mur l'arbre des problèmes correspondant.
- Placez une très grande feuille de papier sur un autre mur et dessinez un grand arbre. Appelez-le l'« arbre des solutions ».
- Demandez maintenant aux participants de réfléchir aux causes et aux conséquences identifiées sur l'arbre des problèmes et d'écrire des solutions sur les feuilles de papier découpées en forme de feuilles d'arbre. Collez ces feuilles sur l'arbre des solutions.
- Regroupez les solutions similaires.
- Déterminez d'un commun accord quelles solutions seraient faciles à mettre en œuvre et lesquelles poseraient plus de difficultés.
- Les solutions au problème représentent les changements souhaités par les participants en ce qui concerne le traitement des groupes de réfugiés et migrants. Vous les utiliserez dans l'activité suivante.

ÉTAPE 4 : PASSEZ À L'ACTION (15 MINUTES)

- Réfléchissez à des activités de sensibilisation sur les problèmes existants et les solutions possibles.
- Commencez à identifier les partenaires avec qui les participants pourraient travailler pour parvenir à leurs solutions (ce point sera abordé lors de la prochaine activité).
- Examinez la liste de problèmes répertoriés pour voir s'il y a des correspondances avec la campagne *J'accueille !* d'Amnesty International et si les participants pourraient y prendre part.

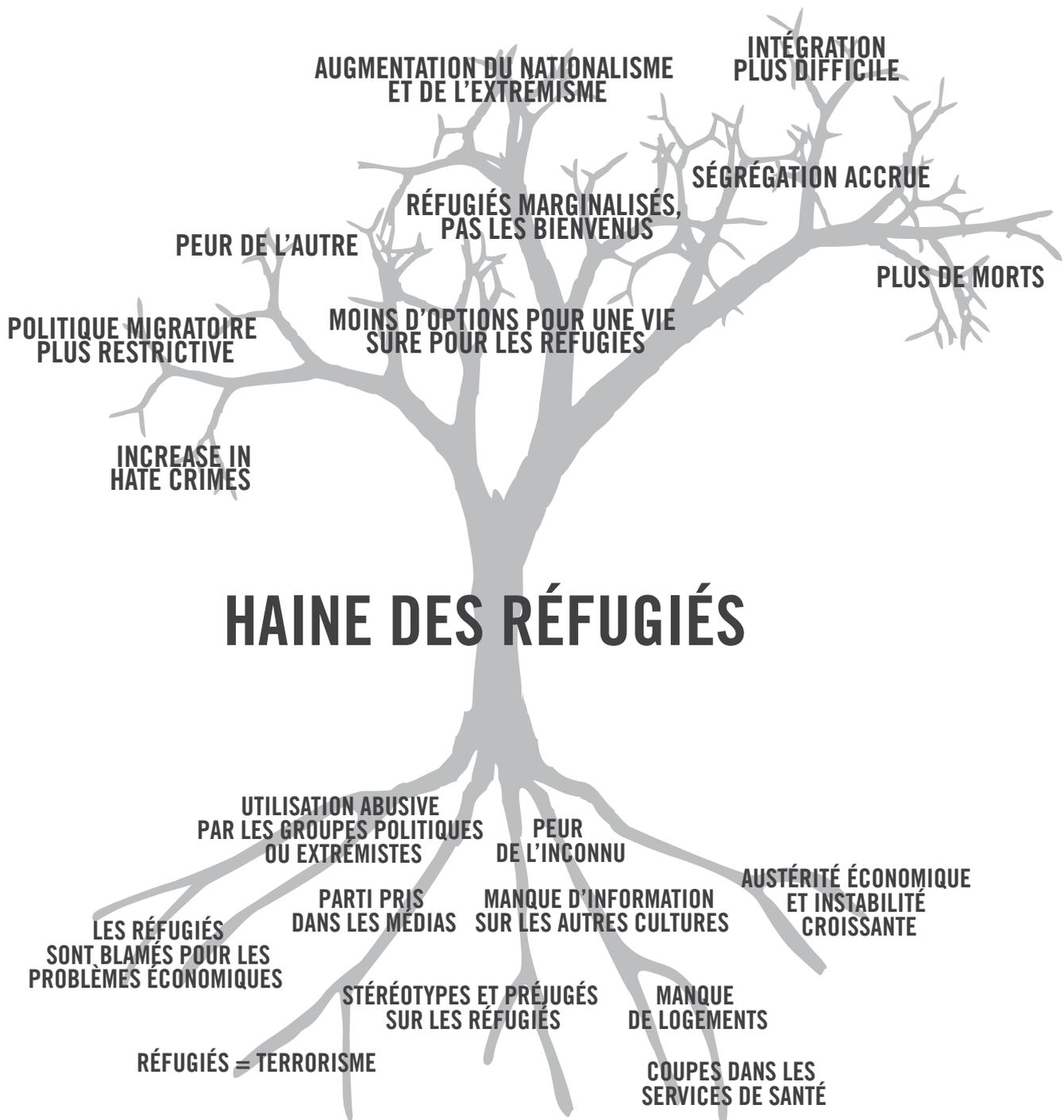


Des militants, des réfugiés et des bénévoles locaux d'Amnesty International lors de la réunion « Café du monde » à l'association Mosaik, sur l'île grecque de Lesbos (2017).

© Giorgos Moutafis/Amnesty International

ARBRE DES PROBLÈMES

POUR L'ACTIVITÉ 5.1, ÉTAPE 1



À photocopier et distribuer à tous les participants.

ACTIVITÉ 5.2

CARTE D'INFLUENCE ET PLAN D'ACTION INDIVIDUELS

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participants et participantes seront en mesure :

- d'identifier les actions qu'ils peuvent entreprendre pour défendre les droits des personnes réfugiées et migrantes
- d'identifier les sources d'aide et les alliés pour passer à l'action
- de comprendre les étapes de planification nécessaires pour faire changer les choses

DURÉE

2 h 15

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- De très grandes feuilles de papier
- Des marqueurs et des stylos
- Des post-it de différentes couleurs, des fiches cartonnées ou de petites feuilles de papier
- De la ficelle ou du ruban adhésif de masquage
- Un espace dégagé par terre
- Des feuilles de papier de différentes couleurs
- Des photocopies du modèle de plan d'action – un exemplaire par participant ou bien un seul exemplaire affiché au tableau (pages 168-169)
- L'arbre des solutions de l'activité 5.1

CETTE ACTIVITÉ COMPORTE TROIS ÉTAPES

Étape 1 : Identifier les actions (1 h 15)

Étape 2 : Identifier les alliés (45 minutes)

Étape 3 : Passez à l'action (15 minutes)

CONSEILS POUR L'ANIMATION



- ☑ Vous pouvez moduler le temps consacré à cette activité en fonction de la taille et des besoins de votre groupe. Conservez la liste des alliés dressée lors de cette activité. Vous serez amenés à l'utiliser dans d'autres activités.
- ☑ On peut aussi mettre en place cette activité pour faire découvrir l'importance du travail en équipe.
- ☑ Si vous avez suffisamment de temps et si vous disposez d'un accès à Internet, vous pouvez regarder cette vidéo sur le passage à l'action (en anglais) : [youtube.com/watch?v=ZId4FIU4Sp0](https://www.youtube.com/watch?v=ZId4FIU4Sp0) (2 minutes)
- ☑ Si vous avez des contacts au sein d'organisations d'aide aux réfugiés et aux migrants ou de centres d'accueil, ou si vous connaissez d'anciens réfugiés ou migrants, il pourrait être intéressant d'établir une collaboration. Invitez des personnes à participer à certaines activités, à s'exprimer et partager leur histoire, à créer des liens et des contacts pour renforcer le soutien envers la diversité au niveau local.

ÉTAPE 1 : IDENTIFIER LES ACTIONS (1 H 15)

Groupe entier (10 minutes)

- Expliquez aux participants que le but de cet exercice est de les aider à réfléchir collectivement aux actions qu'ils peuvent entreprendre près de chez eux. Disposez dans la salle l'arbre des solutions que vous avez élaboré lors de la précédente activité. Dites aux participants de repenser à certaines actions qu'ils ont réalisées ou dont ils ont parlé lors des précédentes activités.
- Demandez-leur d'identifier des solutions ou activités spécifiques qui, selon eux, pourraient avoir du potentiel dans leur contexte. Sont-ils convaincus ou attirés par certaines solutions en particulier ?

Travail individuel (20 minutes)

- Distribuez de grandes feuilles de papier aux participants. Demandez-leur de dessiner deux cercles concentriques sur la page, et d'indiquer « Individuel » dans le cercle intérieur, « Collectif » dans le cercle intermédiaire et « Gouvernement » à l'extérieur. Demandez aux participants de réfléchir collectivement aux actions figurant au tableau qu'ils pourraient entreprendre à titre individuel pour améliorer la situation des

réfugiés et des migrants dans leur contexte. Par exemple, ils peuvent écrire « donner mon avis lorsque j'entends quelqu'un diffuser de fausses informations sur les réfugiés » ou « écrire une lettre à un journal ou un média local » dans le cercle « Individuel ».

- Dites ensuite aux participants de réfléchir ensemble à des idées d'actions qu'ils pourraient entreprendre avec l'aide des habitants de leur village ou de leur quartier, par exemple, pour améliorer la situation des réfugiés et des migrants autour d'eux. Par exemple, dans leur cercle « Collectif », ils pourraient noter « organiser une distribution de nourriture » ou « proposer de traduire bénévolement des panneaux du centre-ville ».
- Enfin, dites-leur de réfléchir ensemble à des idées d'actions qu'ils souhaiteraient que leur gouvernement mette en place pour aider les personnes réfugiées et migrantes. Par exemple, dans la zone « Gouvernement », ils pourraient écrire « prévoir des protections en matière d'emploi pour les travailleurs migrants » ou « aider à la réinstallation des réfugiés à l'échelle locale ».



Des militantes et militants du Kenya participent à la campagne #TellNorway d'Amnesty International, qui défend le droit de Taibeh Abbasi, une réfugiée afghane de 18 ans, de rester en Norvège.
© Amnesty International

Petits groupes (20 minutes)

- Séparez les participants en petits groupes. Chaque participant travaille avec deux voisins. Distribuez des post-it de deux couleurs différentes, par exemple vert et rouge.
- Dites aux participants au sein de chaque groupe de comparer les actions de leurs cercles (ou plans) individuels et de débattre des stratégies possibles pour les mettre en œuvre.
- Pour chaque stratégie, demandez aux participants d'identifier les ressources et les alliés qui pourraient les aider et de les noter sur des post-it d'une couleur donnée (vert). Demandez-leur d'identifier également des adversaires ou des obstacles qu'ils risquent de rencontrer et de les noter sur les post-it de l'autre couleur (rouge).
- Dans chaque groupe, les participants sont amenés à discuter pour déterminer comment recruter des alliés et venir à bout de leurs opposants. Demandez-leur d'ajouter ces stratégies à leurs plans d'action individuels.
- Après avoir complété les trois cercles, les participants seront en mesure de dessiner une carte d'influence indiquant comment ils peuvent changer les choses pour les réfugiés et les migrants qui vivent près de chez eux.

Groupe entier (25 minutes)

- Rassemblez les participants et demandez à chaque petit groupe de partager certaines des stratégies qu'ils ont élaborées, et en particulier les ressources dont ils disposent et les obstacles qu'ils pensent rencontrer.
- Lorsque chaque groupe a présenté une partie de son travail, invitez tout le monde à réfléchir à des questions telles que :
 1. *Comment pourriez-vous mettre en pratique cette stratégie ?*
 2. *Quels sont les outils à votre disposition ?*
 3. *Quelles conséquences aurait cette action pour vous en tant qu'individu, pour la collectivité et pour les réfugiés et les migrants qui vous entourent ?*

ÉTAPE 2 : IDENTIFIER LES ALLIÉS (45 MINUTES)

- Avant de démarrer cette étape, délimitez un grand espace sur le sol à l'aide de ruban de masquage ou de ficelle. C'est le « lac de lave ». Expliquez aux participants que cet exercice va les aider à identifier les alliés, ceux qui peuvent les aider à combattre le rejet et la discrimination dont font l'objet les personnes réfugiées et migrantes qui vivent près de chez eux.

Travail de groupe (10 minutes)

- Divisez les participants en deux groupes. Donnez à chaque groupe des feuilles de couleur (une couleur par groupe).
- Demandez aux deux groupes de réfléchir à des alliés et partenaires potentiels près de chez eux, qui pourraient les aider. Le nom de chaque allié ou partenaire doit être inscrit sur une feuille de papier différente.
- Demandez aux deux groupes de vous remettre les feuilles.

« Lac de lave » (15 minutes)

- Disposez les deux groupes d'alliés par terre. Les feuilles des deux groupes sont mélangées, mais toutes sont à l'intérieur de l'espace délimité (« lac de lave »).
- Expliquez aux deux groupes qu'ils ont cinq minutes pour aller chercher dans le « lac de lave » tous les alliés dont ils ont besoin pour défendre les droits des réfugiés et des migrants qui vivent près de chez eux. Il y a des conditions à respecter :
 - ✓ Il ne peut y avoir qu'un seul membre de chaque groupe à la fois dans le lac de lave.
 - ✓ On ne peut poser le pied que sur les « pierres » (les feuilles de papier portant le nom d'un allié), pas dans la lave (le sol). Si l'on met le pied dans la lave, on doit regagner le groupe et se faire remplacer par quelqu'un d'autre.
 - ✓ On ne peut sortir du lac qu'une « pierre » à la fois.
 - ✓ La première équipe qui récupère tous ses alliés a gagné.

Groupe entier (20 minutes)

- Discussion sur l'exercice du « lac de lave ». Réfléchissez avec les participants et demandez-leur, par exemple :
 1. *Comment avez-vous décidé de la manière de récupérer les alliés ?*
 2. *Comment s'est passé le travail en équipe ?*
 3. *Comment avez-vous déterminé qui étaient vos alliés ?*
 4. *Pourquoi ces alliés sont-ils si puissants à vos yeux ?*

ÉTAPE 3 : PASSEZ À L'ACTION (15 MINUTES)

- Divisez les participants en deux groupes. Demandez-leur de réfléchir ensemble à un objectif, ou bien de choisir une des solutions recensées précédemment, qu'ils pourraient mettre en œuvre afin de défendre les droits des groupes de migrants et de réfugiés localement. Demandez-leur de réfléchir aux points suivants :
 1. *De quels alliés auraient-ils besoin pour atteindre cet objectif ?*
 2. *De quelle manière pourraient-ils travailler avec ces alliés ?*
 3. *Qui seraient leurs adversaires ?*
 4. *De quoi auraient-ils besoin ou que devraient-ils faire pour minimiser l'impact de leurs adversaires ?*
- Demandez aux participants de réfléchir aux actions qu'ils pourraient entreprendre pour atteindre cet objectif. (Suggestions : organiser des réunions publiques, monter une petite pièce de théâtre, lancer une campagne d'affichage sur un thème pertinent, créer un centre pour les jeunes, etc.)
- Distribuez le modèle de plan d'action (pages 168-169). Expliquez que le plan d'action est un outil destiné à les aider à élaborer une stratégie plus poussée. Invitez les participants à compléter leur modèle de plan d'action et à l'apporter lors de la session suivante pour le partager avec le groupe.



Amnesty International a organisé une manifestation à Vienne pour protester contre la gestion de la crise des réfugiés par l'Union européenne et le gouvernement autrichien (2016).

© Amnesty International / Marla König

MODÈLE DE PLAN D'ACTION

POUR L'ACTIVITÉ 5.2, ÉTAPE 3

Sur quelle question votre action porte-t-elle ?	
Quels problèmes spécifiques abordez-vous dans ce plan ?	
Qui est le plus touché par ces problèmes ? Pourquoi ?	
Quel changement souhaitez-vous obtenir ? <small>(Par exemple, faire en sorte que les réfugiés qui vivent près de chez moi puissent accéder plus facilement à l'éducation sans discrimination ou que les réfugiés se sentent mieux accueillis et plus soutenus.)</small>	
Que doit-il se produire pour obtenir ce changement ? <small>Pensez à une série de petits changements qui permettront d'atteindre le grand changement. (Par exemple, des règlements scolaires contre la discrimination et les discours de haine.)</small>	
Que pouvez-vous faire pour faire avancer les choses ? <small>Pensez à des activités réalistes et mesurables. (Par exemple, des campagnes et événements interculturels dans les établissements scolaires peuvent faire reculer les idées fausses que pourraient avoir les élèves et les enseignants sur les migrants.)</small>	
Comment saurez-vous que vous avez obtenu le changement désiré ?	
Quels sont les risques, les problèmes et les obstacles qui pourraient mettre en péril les changements souhaités ?	
Qui vous sera utile dans la mise en œuvre de votre projet ?	

Pour chaque activité, réfléchissez aux points suivants :

De quelle activité s'agit-il ? Décrivez-la en une phrase.	
Quand cette activité se déroulera-t-elle ?	
Où cette activité se déroulera-t-elle ?	
Qui y participera ?	
De quelles ressources avez-vous besoin ? (Personnes, matériel, financement)	
Comment informerez-vous les personnes extérieures de votre activité ?	
Quels sont les problèmes ou obstacles susceptibles d'entraver le bon déroulement de votre activité ?	

À photocopier, agrandir et afficher au mur.

NOTES

ÉVALUATION ET COMMENTAIRES

1. Informations relatives à l'animateur. Vous êtes intervenu en tant que :

- Enseignant/éducateur
 Étudiant/jeune
 Militant
 Bénévole
 Autre (préciser) _____
 Vous êtes
 un homme
 une femme

2. Où vivez-vous ?

Localité _____ Pays _____

3. De quel module vous êtes-vous servi ?

- Module d'aide à l'animation
 Module 1 : Pauvreté et droits humains
 Module 2 : Le logement, c'est un droit humain
 Module 3 : Les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains
 Module 4 : Les droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s sont des droits humains

4. Dans quel cadre vous êtes-vous servi de ce module ?

- Établissement scolaire
 Club ou groupe de jeunes
 Autre (préciser) _____

5. Quel âge avaient les participants ?

- 11-13 ans
 14-18 ans
 19-24 ans
 Autre (préciser) _____

6. Nombre approximatif de participants : _____

7. Ce module vous a-t-il été utile ? (Placez une croix ou un point sur la ligne ci-dessous pour évaluer l'utilité du module sur une échelle de 1 à 5)

1 (Totalemment inutile) 5 (Très utile)

1 2 3 4 5

8. Parmi les adjectifs suivants, quels sont ceux qui, à votre avis, qualifient le mieux le module ? (Cochez trois adjectifs au maximum)

- Pertinent
 Stimulant
 Simple
 Souple
 Innovant
 Pas pertinent
 Ennuyeux
 Compiqué
 Pas assez souple
 Dépassé

9. a) Qu'avez-vous le plus apprécié dans le module ?

- Le contenu (le sujet)
- La structure (était-elle conviviale, compréhensible, etc.)
- La méthodologie (activités, méthodes, techniques, etc.)
- Autres _____

b) Expliquez pourquoi ces aspects vous ont plu : _____

10. a) Avez-vous constaté, pendant ou après l'atelier, que les participants (cochez les cases correspondantes) :

- Faisaient preuve d'une meilleure connaissance du contenu ?
- Avaient changé d'attitude ?
- Participaient à la campagne *Mon corps, mes droits* ?
- Avaient envie de mener d'autres actions ?

b) Précisez vos réponses ci-dessous : _____

11. Proposeriez-vous ce module à d'autres groupes ? Oui Non

12. Avez-vous des suggestions pour améliorer ce module ? _____

13. Merci d'ajouter la date et d'inscrire ici tout autre commentaire : _____ / _____ / _____

Veillez faire parvenir ce questionnaire complété au bureau d'Amnesty International de votre pays, ou le scanner et l'envoyer par courriel à hreteam@amnesty.org.

Merci beaucoup !

RESPECTEZ MES DROITS, RESPECTEZ MA DIGNITÉ

MODULE 4 : LES DROITS DES RÉFUGIÉ-E-S ET DES MIGRANT-E-S SONT DES DROITS HUMAINS

Aujourd'hui, des millions de personnes sont en mouvement. Environ 22,5 millions de réfugiés sont déplacés par la violence, les conflits et l'oppression, qui les forcent à laisser derrière eux tout ce qu'ils connaissent pour se mettre en sécurité. On estime que 244 millions de personnes, soit 3,3 % de la population mondiale, ne vivent pas dans leur pays origine, qu'elles ont quitté en quête d'une vie décente. Certaines sont parties pour saisir une nouvelle chance ou avoir des perspectives plus intéressantes, mais la plupart n'avaient pas d'autre choix.

Les préjugés et les stéréotypes sur les réfugiés et les migrants ont une influence sur les politiques nationales et internationales. Nous devons trouver un moyen de modifier les comportements à l'échelle individuelle, nationale et mondiale.

Dans ce module, les participant-e-s progressent à travers quatre étapes : l'empathie, la compréhension, l'apprentissage et l'action ; des activités les aident à assimiler les enseignements à chaque étape. Les participants et les participantes acquerront de meilleures connaissances sur les droits humains et les façons de contribuer à la protection des personnes réfugiées et migrantes, et ils apprendront à créer un environnement plus ouvert et accueillant.

Ce module sur les droits des personnes réfugiées et migrantes est le quatrième d'une série de modules pour l'éducation aux droits humains. Il s'adresse à tous ceux et toutes celles qui souhaitent s'informer sur les droits humains et découvrir comment agir pour les défendre.

« “Retourne dans ton pays”, une phrase que j'entends encore et encore, est à la fois irréfléchie et égoïste, et elle me brise le cœur. Nos pays doivent offrir leur soutien et pas ériger des barrières. Les personnes réfugiées laissent tout derrière elles et la seule chose qu'elles emportent est l'espoir de vivre en sécurité. »

Joy Wathagi, responsable jeunesse d'Amnesty International au Kenya